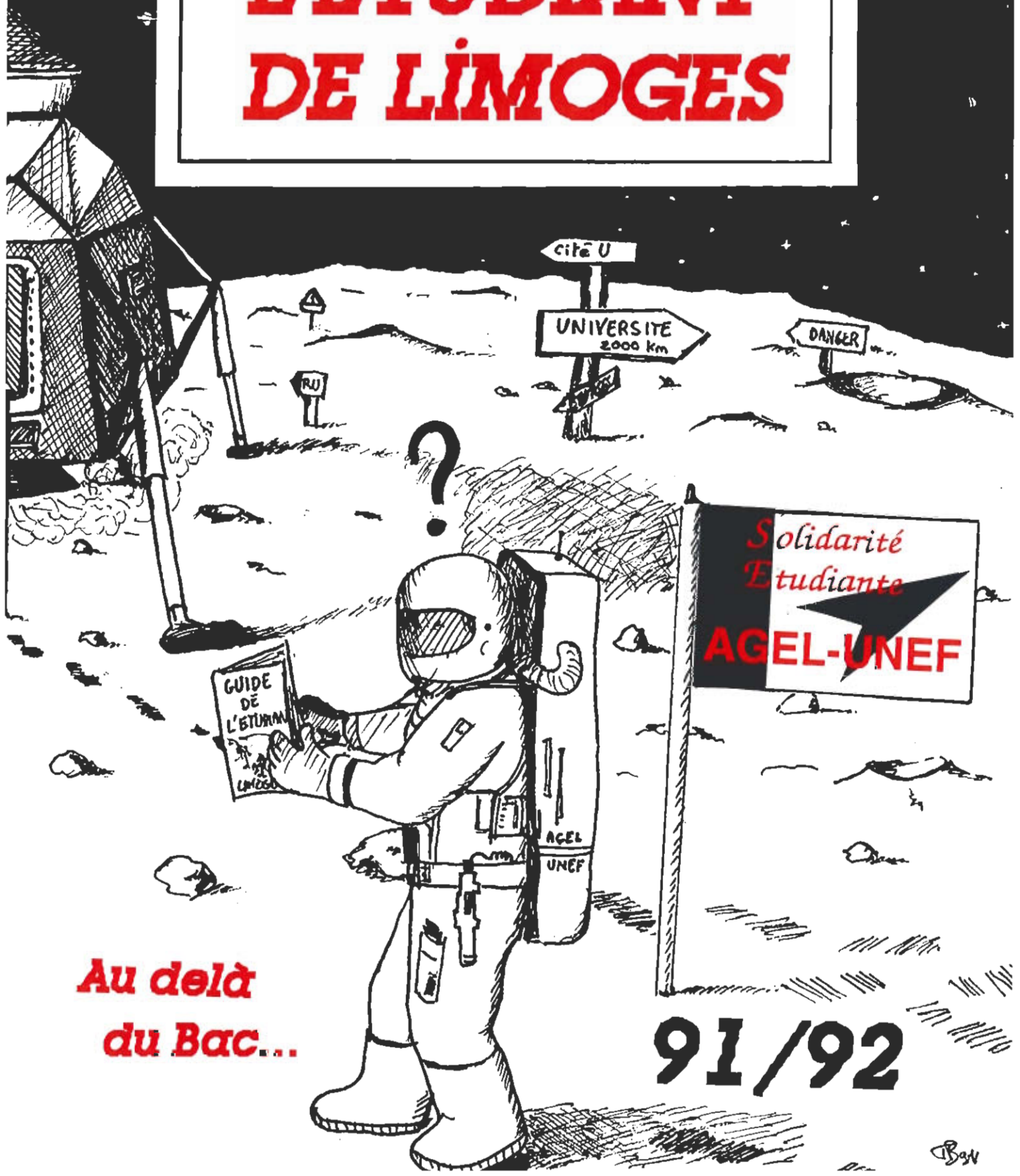


l'AGEL-UNEF présente

LE GUIDE DE L'ÉTUDIANT DE LIMOGES



**Au delà
du Bac...**

91/92

AUTO ECOLE DU GRAND TREUIL



29, Rue Aristide Briand LIMOGES

(près de la gare - ligne TCL 6 et 10/17)

Formation traditionnelle ou accélérée

Permis B - B automatique - AAC (16 ans)

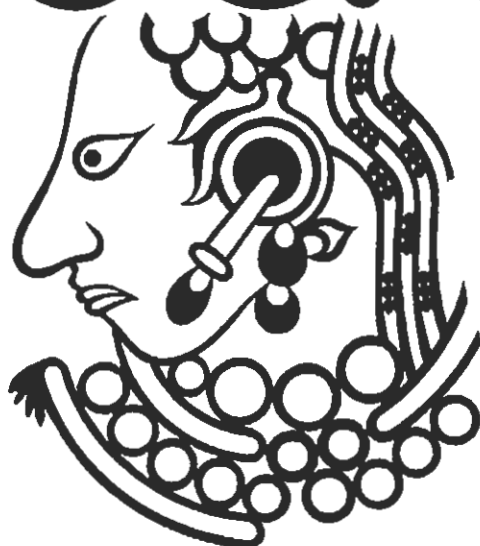
Code Permanent - Conduite individuelle - Perfectionnement

Remise 10% : Carte Jeune et Etudiant

55 79 15 16

agrément n° 240

YUCATAN



*La tequila va
couler à flots
dans ce café -
restaurant
mexicain ouvert
tard le soir...*

***Ay Caramba !!
Tacos y tequila...***

3, rue Charles Michels

☎ **55 33 67 77**

Te voici de plein pieds dans le monde de l'enseignement supérieur. Pour t'aider à y faire tes premiers pas, comme chaque année, des étudiants comme toi ont pris un peu de leur temps pour te concocter un guide qui, je l'espère, te sera utile tout au long de l'année universitaire. Il a été réalisé par des étudiants de tous horizons, et avec le souci de t'apporter toutes les informations nécessaires pour étudier dans les meilleures conditions possibles. Il est possible que malgré le soin apporté, il comporte quelques défauts ou petites inexactitudes, mais il ne tiendra qu'à toi de nous communiquer tes remarques et suggestions pour la prochaine édition.

Le parcours du nouvel étudiant est parsemé d'embûches. Après les tracasseries administratives de la préinscription, tu vas être confronté à un certain nombre de problèmes : droits d'inscription, logement, bourse, mutuelle, cours qui se chevauchent et même dans certaines filières bagarre pour avoir une place assise... C'est pourquoi si tu as des problèmes particuliers tu pourras rencontrer les élus et adhérents de l'AGEL-UNEF présents sur les chaînes d'inscriptions, comme tout au long de l'année sur la fac, pour t'informer au mieux et t'aider dans toutes tes démarches.

Mais ne soyons pas oiseaux de mauvaise augure ! Je vais même te laisser entrevoir un avenir radieux(!?)... Que dirais-tu d'études où chacun a sa chance, où l'on peut participer pleinement à leurs organisations, où le problème financiers de chacun sont à mettre aux oubliettes, où tes diplômes sont reconnus nationalement et valorisant, où le campus est animé, (etc...) ? D'accord ? Eh bien nous en sommes loin ! C'est pourquoi, l'AGEL-UNEF est présente plus que jamais. Mais quoi-qu'en soit-y l'AGEL ? Loin d'être un groupuscule d'hurluberlus éclairés, c'est avant tout un groupe d'étudiants qui contre le conformisme ambiant, ont choisi de réussir leurs études ensembles, et de (tenter de) construire une université moderne digne du *pays des droits de l'homme*. Au quotidien en s'entraînant, à plus long terme en pensant continuellement à mieux, en étant vigilant sur les atteintes portées à nos conditions d'études.

Je t'exposerai brièvement une situation que tu découvriras très vite. L'enseignement supérieur et tout particulièrement l'Université traverse en effet une crise profonde. Limoges n'est certes pas Paris (où le système minitel RAVEL a une nouvelle fois joué la symphonie des interdits d'études), ni même l'un de ces grands centres universitaires, véritables usines à échec et à sélection. Limoges, "*petit nid de verdure niché dans son écrin verdoyant...*" souffre comme partout de l'asphyxie budgétaire qui affecte les facs de France (et de Navarre?). Biensûr on nous sème quelques "préfas", constructions très à la mode ces temps-ci, mais dont la durée de vie est aussi longue que leur solidité (pour exemple, ceux installés l'an dernier prennent déjà l'eau, et l'on en construit d'autres cette année en Sciences...). Non, cette politique de rafistolage n'est pas innocente. Petit à petit, un système d'enseignement à plusieurs vitesses est mise en place, accéléré en cela par le plan "Université 2000". Certes, il existe une volonté de former un plus grand nombre d'étudiants. Mais à quel niveau ? Dans quel objectif ? Avec quels moyens ? La réponse ne se fait pas attendre... Avec la création de grands pôles d'excellence aux droits d'entrée exorbitants, on formera une petite élite fortunée et dans les autres Universités, une main d'œuvre à point, pour le grand marché de 93 (formation au rabais, perspectives inexistantes).

Pourtant cette politique qui perdure depuis des dizaines d'années est néfaste pour notre pays. N'y a-t-il pas un manque criant d'ingénieurs, de techniciens, de chercheurs, d'enseignants, de cadres... ? Est-ce par la loi du fric, de la Rentabilité (avec un grand air, air de rien d'ailleurs, car va-t-on me dire en quoi le progrès de l'humanité est rentable...) que l'on permettra au plus grand nombre de se former, quelle que soit sa situation sociale, et d'ainsi d'accroître le potentiel culturel et scientifique de notre pays.

Enfin, pour ce qui est finance, c'est la galère ! Les droits d'inscription en hausse (600 F au lieu de 500 F), le ticket de RU augmente de 10 % (!), le gouvernement met en place un système de prêts bancaires, histoire de nous endetter au profit des banquiers ; et le bouquet : le recteur refuse de mensualiser les bourses...

Bref, si tu étais parmi les lycéens dans la rue l'an dernier, tu constateras que le tableau universitaire est bien noir. Tout cela est d'autant plus révoltant que des millions de francs ont servi à massacrer les peuples kurdes et irakiens, et qu'ici on se serre la ceinture. Autant de raison de s'associer pour ensemble promouvoir une autre conception de l'Université plus juste, plus démocratique, ouverte sur le monde... Je t'invite donc à venir en discuter avec nous.

En espérant te compter prochainement parmi nous, nous te souhaitons une année instructive et active, ainsi que la réussite à tes examens !

Le Président de l'AGEL-UNEF
BRONDIN Jean-Hugues
Etudiant en Maîtrise de Math

SOMMAIRE

LE GUIDE DE L'ÉTUDIANT DE LIMOGES

édition 91/92

AGEL-UNEF

Association loi 1901, fondée en 1923,
reconnue d'utilité publique depuis 1927.

*Buts : la défense des intérêts moraux
et matériels des étudiants de
l'académie de Limoges.*

Adresse (courriers) :

BP 602 87013 Limoges cedex

☎ 55 79 10 62 / 55 50 01 86/55 05 08 47
La Borie/ Guérin / Médecine

Directeur de la publication :

BRONDIN Jean-Hugues.

Rédaction: CROS Olivier, EBENSTEIN
Elsa, GEAY Myriam, Hannoteaux LYDIE,
LAJAUMONT Stéphane, MAITRE
Christine.

Service publicitaire: BARBAZANGES
Jean-Marie, GUERY Karine, VIOLET
Denis.

AVIS AUX LECTEURS

Ce guide a été réalisé entièrement
par les adhérents de l'AGEL-UNEF
(articles, démarche publicitaire, mise en
page) à titre bénévole.

Il est conçu comme un outil
syndical autant que d'information et
d'entraide. Il est avant tout le fruit de
l'action et de l'expérience collective de
nombreux étudiants. Il n'est soutenu ni par
les puissances d'argent ni par les
politiciens. Il est la propriété commune de
l'AGEL et des étudiants qu'elle rassemble.

Aussi, nous comptons sur chacun
pour le populariser et le soutenir par tous
les moyens y compris financier.

Nous souhaitons que la lecture de
ce guide te soit agréable et utile.

Les étudiants qui ont réalisé ce guide

3 ÉDITORIAL

5 L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

5 - l'Université - quels étudiants ?

6 - Le mot du Président - Les études à Limoges

7 - Le fonctionnement de l'Université

8 - Les élus "SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE"

9 - Les conseils

10 S'INSCRIRE

10 - les droits d'inscriptions - les exonérations

13 - Dérogations - Transferts - Équivalences

14 LES DIPLÔMES

14 - Les diplômes

15 - Les examens

16 POLITIQUE UNIVERSITAIRE

16 - La sélection sociale

18 - Austérité budgétaire

19 - "Universités 2000"

21 L'AGEL-UNEF

21 - la Solidarité Étudiante - où nous trouver ?

22 - les services AGEL : coops, cafet'... - Historique

23 - "40 raisons pour..." & bulletin d'adhésion

25 TRIBUNE LIBRE

26 PLANS

28 SOLIDARITÉS

28 - Casabonne est innocent ! - Rémi Darne

29 - "Pax americana" - Afrique du Sud - expulsions

30 L'AIDE SOCIALE - LE CROUS

30 - les projets gouvernementaux

31 - les bourses, les autres aides...

33 - les cités U - les RU

35 DOSSIERS

35 - le logement en ville, les aides, les droits des locataires

38 - la santé

39 - le salariat étudiant - le contrat de travail - la justice

42 - le service national

44 - les étudiants étrangers

45 LEXIQUE

46 LIMOGES PRATIQUE

46 - Adresses utiles

47 - Les transports - Le sport

49 - Se distraire, sortir...

ADRESSE : 13, rue de Genève 87065 Limoges Cedex. ☎ 55 45 76 01
 PRÉSIDENT : M. Jean-Claude VAREILLE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. TCHEFRANOFF
 SERVICE SCOLARITÉ : Mme RIFFAUD-CRUCHON ☎ 55 45 76 15

Une jeune Université

L'Université de Limoges est certes une petite université, ce qui peut avoir des avantages. Elle n'est pas pour autant une création ex-nihilo.

Avant 1968, existait un Centre Universitaire rattaché à l'Université de Poitiers.

Les premiers enseignements de Médecine remontent au XVII^{ème} siècle, la fac de Droit à 1927, Sciences à la fin des années 50, Lettres à 1966, l'IUT à 1969 et l'Association Générale des Etudiants de Limoges, "l'AGEL", à 1923. Mais jusqu'au milieu des années 60, Limoges comptera peu d'étudiants (4500 en 1966).

En 1968, une nouvelle impulsion est donnée aux Facultés par la création officielle de l'Université de Limoges, qui obtient deux ans plus tard le statut d'Etablissement public à caractère scientifique et culturel.

Elle passe ainsi à 6800 étudiants en 1970, 8000 en 1983, à plus de 11800 en 1989. Les facs ont en majorité quitté leurs anciens locaux en centre ville dans les années 70 pour des bâtiments nouveaux, mais excentrés. Peu de contacts avec la ville, peu de contacts aussi entre les 2 campus de La Borie et de Guérin séparés par 3 ou 4 km et mal desservis par les bus.

L'Université de Limoges dispose donc de plusieurs centres d'Enseignement :

- U.F.R. de Droit et des Sciences Economiques.
- U.F.R. des Sciences Exactes et de la Nature.
- U.F.R. de Médecine.
- U.F.R. de Pharmacie.
- U.F.R. des Lettres et Sciences Humaines.
- I.U.T. de Limoges (plus 2 centres : Egletons et Brive).

A cela il faut en vrac rajouter un secteur paramédical, des classes

prépas, la formation continue, l'Ecole Nationale d'Art Décoratif (E.N.A.D.), l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle, divers Instituts (Fondation de l'Eau, Etudes Immobilières, Bio-Limousin, Préparation à l'Administration Générale,...) qui participent également à la formation en Limousin.

Dans la période à venir des changements importants sont envisagés : nouveaux emplacements, nouvelles formations... et une augmentation conséquente du nombre d'étudiants venant surtout d'autres régions.

L'Université et la Région

Le développement de l'Université de Limoges a sans aucun doute permis l'accès d'un grand nombre de jeunes à l'Enseignement Supérieur. Il a aussi

représenté un facteur important de l'économie régionale (son budget était de 56 millions de francs et de 258 millions de francs pour la région en 1985). L'Université permet au Limousin de disposer des moyens propres à son développement culturel, scientifique et technique dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; elle participe largement, grâce au SUFOP, à la formation de près de 2000 adultes.

L'Université et la Recherche

Notre Université, c'est l'enseignement, mais c'est aussi la Recherche fondamentale, garante d'un enseignement de haut niveau et de dynamisme avec ses 550 enseignants-chercheurs, ses 1 655 étudiants de 3^{ème} cycle, ses 70 laboratoires, centres ou instituts spécialisés. Ainsi, Limoges a acquis dans certains domaines une renommée internationale : Céramique, Urbanisme, Traitement des Eaux, Micro-ondes, Biotechnologies, Droit et Economie du Sport, Neurologie tropicale...

Les crédits (nationaux) par contre, eux, n'ont pas suivi ; de 86 à 91, le budget de la Recherche a été plus qu'insuffisant.

Relations Internationales

Dès sa création, l'Université de Limoges a eu des rapports privilégiés avec d'autres Universités étrangères.

Ainsi nous sommes jumelés avec les Universités de Giessen (R.F.A.), Braga (Portugal), et en relation avec de nombreuses autres dont Valence (Espagne), Nuremberg (R.F.A.), Portsmouth, Birmingham et Durham (Grande Bretagne), Marquette University (U.S.A.), Piatigorsk (URSS), Madagascar, Marrakech (Maroc), Abidjan, Cotonou...



LES ÉTUDIANTS DE LIMOGES

(d'après les statistiques de l'Université - année 89/90)

- ◊ 11 807 étudiants
- ◊ dont 875 étudiants étrangers (7,4 %), de 71 nationalités, de l'Australie à la Finlande, de Chypre au Burkinafaso, en passant par la Thaïlande.
- ◊ origine géographique :

Haute-Vienne	40,4 %	}	Limousin 63,1 %
Creuse	7,1 %		
Corrèze	15,6 %		
autres départements et outre-mer			29,5 %
- ◊ En moyenne il y a 46 % de garçons et 54 % de filles !
- Les extrêmes :

en Lettres	H. 26 %	F. 74 %
en IUT Brive	H. 92 %	F. 8 %
- ◊ Étudiants salariés (du moins ceux qui le déclarent) : 19,7 %

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ.

La rentrée 1991 s'annonce comme une rentrée de transition. Certes, nous nous attendons à recevoir environ 10% d'étudiants de plus en première inscription; mais les enjeux d'octobre 1992 seront beaucoup plus importants encore, dans la mesure où sera alors mise en place une refonte complète de l'organisation du premier cycle universitaire, destinée essentiellement à favoriser les échanges et les réorientations entre les grands champs disciplinaires, ce qui devrait permettre de diminuer sensiblement le taux d'échec pendant cette période d'études.

Cela ne signifie nullement que nous allons sacrifier les jeunes bacheliers qui vont venir nous rejoindre cet automne! Au contraire! D'abord, nous allons continuer à les accueillir le mieux possible, et en général pendant une semaine, les initier au fonctionnement de l'établissement qui va être le leur. Ensuite, nous allons diversifier ce que nous leur proposons en ouvrant des DEUST (Diplômes d'Etudes Universitaires en Sciences et Techniques), formations diplômantes à Bac + 2, notamment dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines et dans celui de la santé - DEUST qui devraient leur permettre de s'insérer plus vite dans la vie professionnelle, et qui viendront en complément de la formation plus académique dispensée à l'intérieur des DEUG (Diplômes d'Etudes Universitaires Générales) qui, eux, servent de transition vers des études plus longues.

En fait, l'Université de Limoges, comme l'Université française dans son ensemble, se trouve actuellement en plein bouillonnement et s'engage dans des changements capitaux. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Mais chaque étudiant doit savoir que l'Université de Limoges se veut accueillante, et son président prêt à répondre à toutes les questions.

Bonne route donc et bon courage!

Jean-Claude VAREILLE
Président de l'Université de Limoges

LES ÉTUDES A LIMOGES

Des études intéressantes, qualifiantes, proposant à la fois une formation générale suffisante pour nous permettre d'inventer, de nous adapter à l'évolution des techniques et des besoins, et à la fois une formation ancrée dans la réalité pour être efficaces, compétents dès la sortie de la fac, c'est ce que recherchent les étudiants, c'est une nécessité du développement économique, c'est ce pour quoi se bat l'UNEF.

Notre formation, elle, se décide au plan gouvernemental, par l'habilitation ou le refus des diplômes proposés par les UFR, par l'octroi des enveloppes budgétaires. Mais elle se décide aussi en grande partie à l'Université même, dans les

conseils, à l'intérieur des lois cadres. D'où l'importance d'être dans ces conseils pour les étudiants.

L'Université de Limoges est organisée en 6 UFR (les "facs") et 1 IUT. Chaque établissement regroupe en son sein un ensemble de disciplines (scientifiques, littéraires, médicales...). Tu trouveras le contenu de tes études dans le "spécial Fac" ci-joint et les documents fournis par la fac.

Voici ci-dessous les adresses et tél. des facs, avec entre () le nombre d'étudiants au 29/01/91, ainsi que les principales possibilités en 1er cycle :

◊ UFR de Médecine (1443): 2, rue du Dr Marcland 87025 Limoges cedex ☎ 55 01 51 62

Odontologie à Bordeaux après le concours de PCEM 1.

◊ UFR de Pharmacie (767): même adresse et tél que médecine
Concours de P 1; DEUST Hygiène et Santé.

◊ UFR des Lettres et Sciences Humaines (2969):
39, rue Camille Guérin 87036 Limoges cedex ☎ 55 01 26 19

sections DEUG: • Lettres et Arts (Lettres Modernes; Lettres Classiques; Langues et Civilisations Étrangères / LCE; Langues Étrangères Appliquées / LEA) • Sciences Humaines (Histoire; Géographie; mais

pas de Socio ou Psycho...)

• Divers: DU de Géographie Appliquée, DU Études Occitanes.

◊ UFR de Droit et des Sciences Économiques (2890): 2° et 3° cycles - locaux administratifs: 1, place du Présidial 87000 Limoges ☎ 55 79 19 81
1° cycles: 39, rue Camille Guérin ☎ 55 01 48 70

sections DEUG: • Droit • Sciences Économiques • AES (Administration Économique et Sociale) section DEUST: Professions Immobilières.

◊ UFR des Sciences (2317): 123, av. Albert Thomas 87065 Limoges cedex ☎ 55 45 72 00

sections DEUG: • Sciences des Structures de la Matière (SSM) • Sciences de la Nature

et de la Vie (SNV) • MASS (Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales- en collaboration avec la fac de Droit) • Divers: DU d'Études de Prospection Minière, DU Agro-Alimentaire, PREST (Préparation à une Réorientation vers l'Enseignement Supérieur Technique).

◊ Institut Universitaire de Technologie [IUT] (1421):

- Limoges (1077): Allée André Maurois 87065 Limoges cedex ☎ 55 01 53 42
5 départements: Génie Mécanique et Productique (GMP), Mesures Physiques (MP), Gestion des Entreprises et Administrations (GEA), Techniques de Commercialisation (TC), Informatique

- Brive (93): Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII) - Égletons (251): Génie Civil (GC).

LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

7

Connaître l'Université, c'est se rendre compte très vite que seul on est peu de chose puisqu'en face de soi se dressent des structures, des secrétariats, des commissions, des procédures...

Une expression collective a plus de poids qu'une expression

individuelle. C'est pourquoi l'AGEL-UNEF et ses élus "Solidarité Etudiante" vous proposent dans ce guide de mieux connaître vos possibilités d'intervention et de décision. N'hésitez pas à les voir.

POUR L'HISTOIRE...

En 1968 les étudiants gagnent leur participation aux Conseils de Faculté et d'Université (loi Faure).

En 1984, la loi Savary sur l'Enseignement Supérieur entre en vigueur. D'après elle chaque Université est divisée en Unités de Formation et de Recherche (U.F.R.).

Le rejet du projet Devaquet en nov-déc 86 a ralenti la mise en œuvre de la politique européenne de restructuration des Universités (privatisation, collèges de 1er cycle "parking"...).

Mais la nouvelle loi d'orientation de 89 de Jospin et les projets qui s'en suivent n'arrangent pas les choses : des principes tels que "l'adaptation de la formation aux évolutions économiques, technologiques et sociales du pays et de l'Europe", sont affirmés, faisant craindre pour l'autonomie de l'Enseignement Supérieur et son indépendance de tout groupe de pression (politiciens et élus locaux, patronat, collectivités territoriales). Il serait prévu de donner beaucoup plus de pouvoir au sein des conseils de gestion aux *personnalités extérieures* à l'université. Mais reportez-vous au chapitre détaillant la politique universitaire actuelle pour plus de détail.

Les UFR prennent les

décisions qui les concernent strictement, préparent et donnent leur avis sur les décisions relevant de l'Université en général.

Les UFR se dotent de Conseils qui se chargent de tout ce qui touche à notre vie d'étudiant, nos études, le vote de son budget et sa répartition, les programmes et les modalités d'examens, les demandes d'habilitations des diplômes, etc...

Les Conseils d'Université (CA, CEVU, CS)

- approuvent les statuts des UFR,
- votent le budget global,
- répartissent les emplois, les crédits d'équipement, de fonctionnement et de recherche entre les composantes,
- déterminent la politique générale de

l'Université,

- exercent le pouvoir disciplinaire,
- instruisent les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières,
- assurent la liaison entre l'enseignement et la recherche,
- favorisent les activités culturelles, sportives sociales ou associatives,
- améliorent les conditions de vie et de travail des étudiants,
- sont garants des libertés politiques et syndicales des étudiants.

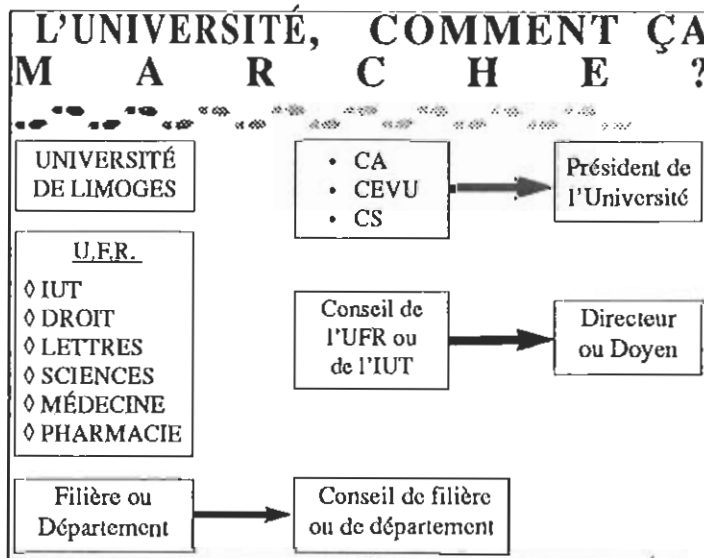
Ce fonctionnement *démocratique* a connu depuis 1968 de multiples attaques visant à réduire la participation étudiante. Le seul moyen pour gagner ou conserver une bonne représentation étudiante, en Conseil de Fac comme d'Université, est de participer massivement aux élections universitaires, de se donner toujours plus d'élus "Solidarité Etudiante" UNEF.

Les élus étudiants

Quel est leur rôle là-dedans ?

L'information des étudiants, qui peut se faire de différentes manières: interventions en amphis, tracts, *lettres des élus*, panneaux syndicaux, permanences des élus.

Dans chaque conseil défendre les intérêts, les avis, les revendications des étudiants, et ce pour quoi on a été élu. Ils peuvent aussi empêcher



CARRISSIMO.

QUAND LA SNCF DIVISE SES PRIX PAR DEUX
AUTANT EN PROFITER À QUATRE.



certaines décisions (droits d'inscription supplémentaires, suppression d'un diplôme...), ou permettre l'exonération pour certains des droits d'inscription.

Dans certains cas, ils peuvent défendre individuellement les étudiants (problèmes d'inscription, de dérogation, de bourses...), les aider, indiquer les démarches à suivre.

Bref, la mission principale de l'élus "Solidarité Etudiante" est la défense collective des étudiants, et non pas de "faire de la présence" comme certains (quand ils daignent ne serait-ce que se déplacer...). Il est en quelque sorte un porte-parole, *mais c'est l'ensemble des étudiants concernés qui doivent décider de l'action à mener.*

Quelques propositions pour rapprocher les étudiants des conseils et des élus :

- ① publicité de tous les débats des conseils
- ② affichage de l'ordre du jour et des décisions des conseils
- ③ débats publics.
- ④ attributions aux élus étudiants, de moyens pour leur permettre de rendre compte de leur mandat (courriers, journaux locaux, heures et salles pour compte-rendu...)
- ⑤ élection partout de délégués de TD
- ⑥ création dans chaque fac d'une commission pédagogique paritaire étudiants/enseignants se prononçant sur les modalités de contrôles des connaissances, les programmes, les manuels utilisés, les jurys d'examens...
- ⑦ participation des élus étudiants aux jurys d'examens
- ⑧ participation des étudiants à l'élaboration des budgets nécessaires aux UFR et CROUS
- ⑨ publication des programmes sur lesquels se présentent les directeurs d'UFR et d'Université.....

RESTAURANT

LE SANCERRE

Menus de 67 à 112 F + Carte

SPÉCIALITÉS - PATISseries

**Cadre agréable - ambiance
sympathique**

Salle particulière pour les groupes
Accueil tous les soirs jusqu'à 22H30
(fermé le dimanche)

18, rue Montmailler 87000 LIMOGES

☎ 55.77.71.95

LES ÉLUS " SOLIDARITÉ ETUDIANTE "

(AGEL-UNEF, UNEM, UENAL, AGEAG)

La fac, se pourrait être l'apprentissage de la démocratie. Ici, pas de "désigné volontaire", pour être chef de classe, et s'effacer devant la toute puissante "Administration", mais de vraies élections, avec dépôt des listes en bonne et due forme, affrontement électoral dans la meilleure tradition (pas toujours sans démagogie), scrutin sur 1 jour (2 si on est entendu), bureau de vote, assesseurs,... et tout et tout, sans oublier les possibilités de recours auprès du tribunal administratif (en cas de fraude)...

Cette année, sauf imprévu, il n'y aura pas d'élections.

■ A L'UNIVERSITÉ

Conseil d'Administration : 5 élus sur 13

- CHAWAD Azzedine (SSM)
- GRENIER Mylène (Licence LCE Anglais)
- LAJAUMONT Stéphane (Maîtrise Histoire)
- MOUSSET Maud (Médecine 5)
- PIELOT Frank (Sciences Eco 2)

Conseil des Études et de la Vie Universitaire : 7 élus sur 16

- BARBAZANGES Jean-Marie (LCE All 2)
- BRONDIN Jean-Hugues (Maîtrise Math)
- DUROUDIER Marc (LCE Espagnol)
- EBENSTEIN Elsa (DEA Droit)
- GRATIEN Manuel (Médecine)
- OKALA Michel de Dieu (SNV)
- TOMASSI Hervé (IUT GEA 2)

Conseil Scientifique : 2 élus sur 4

- BILLOT Mary-Lise (Doctorat Lettre)
- EKWALLA TOUBE Georges (Doctorat Géo)

■ AUX CONSEILS DES U.F.R.

- Droit/AES/Sc.Éco : 3 élus
- Lettres : 8 élus 10
- Sciences : 5 élus sur 8
- Médecine : 4 élus sur 5

Service Commun de la Documentation :

- PIELOT Frank
- BILLOT Mary-Lise

■ AU CROUS

Conseil d'Administration : 3 élus sur 7

- LAZZAR Mohamed
- MAITRE Christine
- POCHAN Nicolas

■ AU RECTORAT

Commission Académique de l'Éducation Nationale:

- BARBAZANGES Jean-Marie
- BRONDIN Jean-Hugues

LES CONSEILS

9

	ATTRIBUTIONS	COMPOSITION	ELECTION des représentants étudiants	PROCHAINES ELECTIONS
DANS LES FACS (UFR):				
CONSEILS : de département (Lettres) de filière (Sciences, Droit)	Gestion des crédits du département. Régime des partiels, notation, contenu des cours, etc...	50% d'étudiants 50% d'enseignants	Tous les ans en décembre-janvier par les étudiants de la filière.	
CONSEILS D'UFR	Répartition des crédits entre les départements. Organisation des examens. Contrôle des connaissances. Vie de la fac...	40% d'enseignants 30% d'étudiants 20% de personnalités extérieures 10% d'ATOS	Tous les 2 ans par les étudiants de l'UFR.	1er trimestre 93
UNIVERSITE :				
Conseil d'Administration (CA) (pouvoir décisionnel)	Prend toutes les décisions concernant l'Université. Vote le budget.	26 enseignants 13 étudiants 9 ATOS 12 personnalités ext.	Tous les 2 ans par tous les étudiants de l'Université.	1er trimestre 93
Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) (pouvoir propositionnel)	Tout ce qui concerne les conditions de vie et d'études. Garantie les libertés politiques et syndicales étudiantes.	16 enseignants 16 étudiants 4 ATOS 4 personnalités ext.	IDEM	IDEM
Conseil Scientifique (pouvoir propositionnel)	Politique de la recherche à l'Université	32 enseignants 4 étudiants de 3° cycle 4 personnalités ext.	IDEM	IDEM
AU CROUS :				
Conseil d'Administration	Gestion du CROUS et des services d'aide aux étudiants.	7 étudiants 7 représentants de l'administration 6 personnalités choisies par le Recteur, qui est président du CA	IDEM	avril 93
Et ses 3 commissions : - Commission sociale - Commission RU - Commission Cité U	Examine les demandes d'aides au FSU Examine la situation des RU Examine les demandes d'admission en Cité U	Ces 3 commissions sont l'émanation du Conseil d'Administration. Elles comprennent toutes des étudiants, l'administration, et des personnalités extérieures.		
Dans les CITES U et RU :				
Conseils de résidence (1 par cité)	Discussion et répartition des crédits culturels ; amélioration du cadre de vie.	50% d'étudiants 50% de représentants de l'administration et du personnel	Tous les ans par l'ensemble des résidents de chaque cité	vers novembre 92
Commission RU (1 par RU)	Amélioration de la nourriture, du service, menus, heures d'ouverture...	IDEM		
CONSEIL DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION	Propose la répartition des crédits aux bibliothèques au CA et les gère.	10 enseignants 10 ATOS 5 étudiants 3 personnalités ext.	Désignés par les élus étudiants au conseil de l'Université	

Des étudiants siègent aussi au Conseil des Sports, au Comité d'attribution des prêts d'honneur, à la commission du BUI, au Conseil de la médecine préventive, au Conseil disciplinaire, au Comité armée-jeunesse, au Comité régional de l'ONISEP... et nationalement au CNESER, au CNOUS.

Partout il y a des étudiants de l'UNEF ; n'hésite pas à les contacter, dans leurs locaux ou au téléphone.

ET SI TU TE SENS UNE FUTURE VOCATION D'ÉLU AU SERVICE DES ÉTUDIANTS, CONTACTE NOUS ÉGALEMENT !

LES DROITS D'INSCRIPTIONS



Cette année la gratuité de l'enseignement supérieur coûte à chaque étudiant de 2940F à 3340F! Resterons-nous longtemps sans réagir?

Ils se décomposent en :

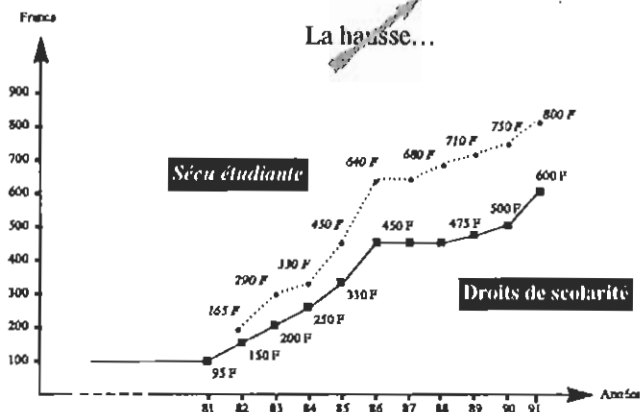
* **Droits d'inscription** proprement dits (scolarité) :

- Pour les 1er, 2ème Cycle, DEA, DESS: 600 F soit +20 %!

- Pour les MST, Doctorat: 1000 F

- Pour les spécialités en médecine (3ème Cycle): 1325 F

Tout cela comprend 100 F de droits de bibliothèque + 40 F pour la vie étudiante (nouveau). Tous les boursiers en sont exonérés (*fournir le justificatif provisoire de bourses lors de l'inscription*). Ces hausses démentes ont été fixées le 30 juillet par le ministère contre l'avis du CNESER.



* **Les droits sportifs** (55 F) et la **médecine préventive** (15 F) sont payés par tous les étudiants.

* **La Sécu étudiante** : 800 F payés par tous les étudiants non boursiers devant atteindre 20 ans au cours de l'année universitaire (sauf régime particulier des parents).

Acquis des étudiants en 1948, elle était à l'origine symbolique, et prenait quasiment tout en charge. La suppression en 1985 par Chevènement de la subvention de l'Etat à la Sécu étudiante a accentué le prix payé par l'étudiant, pour une couverture sociale de plus en plus réduite.

* **Les cotisations mutualistes** :

Facultatifs mais presque indispensables pour les plus de 20 ans. La Mutuelle complète les remboursements de la Sécu, mais participe de fait au système de santé à plusieurs vitesses puisqu'elle instaure plusieurs taux de cotisation en rapport au taux de remboursement. D'une cotisation mutualiste symbolique (40 F en 1973) nous en sommes arrivés à "paye qui pourra". Cela va jusqu'à la somme mirobolante 2 490 F pour la *super-super intégrale* de la MNEF qui promet quasiment la réussite aux examens... quelle arnaque ! (cf § Santé page 35).

* **Double inscription**: Si tu es inscrit dans 2 formations en même temps tu payes des droits de scolarité supplémentaires fixés de 400 F à 1000 F cette année!

En bref, les prix vont de 70 F (pour un boursier de moins de 20 ans) jusqu'à 3 340 F pour un non boursier de plus de 20 ans en MST (couvert *normalement*)! Ça devient de la folie...

NB : si vous renoncez à vos études vous êtes en droit de réclamer *avant* le 15 décembre vos droits de scolarité auprès de l'agence comptable de l'université.

- Le ministère de l'Éducation Nationale,
- Le secrétariat d'État aux Universités,
- L'agence comptable de l'Université,

sont au regret de vous annoncer que 130 000 étudiants en France peuvent bénéficier

D'UNE EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Information auprès de votre Association UNEF

* Dans les frais d'inscription les droits se montent à 600 F. L'exonération concerne 10 % des étudiants en France, soit 130 000 d'entre nous. En 91, à Limoges, 322 étudiants ont été exonérés.

"LA BONNE
ASSURANCE-VUE"



optique carnot

Rita Morales

88, avenue garibaldi LIMOGES Tél. 55 77 77 72

nom..... prénom.....

Sur présentation de ce bon
un COCKTAIL
de BIENVENUE
vous sera offert



VIA PIZZA

RESTAURANT ITALIEN

1, pl. W. Churchill

55 79 75 32

Ouvert tous les jours

Salles climatisées

Accueil de groupe

*La Coupole
Centre commercial
de Beaubreuil*

55 35 35 55

*Ouvert tous les jours,
sauf dimanche soir*

PIZZAS A EMPORTER

G

GRAPHIGRO

**VOTRE DISTRIBUTEUR SPÉCIALISÉ POUR LE
GRAPHISME, LES BEAUX ARTS, LE DESSIN TECHNIQUE**

Et de plus : - photocopies couleur Laser
- photocopies N & B

- photocopies couleur Cibachrome
- reliures

23, rue Elie Berthet - Limoges (près des Halles centrales)

☎ 55 34 30 21



L'école **DE CONDUITE FRANÇAISE**

Les prévoyants sont les gagnants !
Planifiez votre réussite au Permis de Conduire !

→ moto → voiture
→ poids lourds → transport en commun
→ formation conduite accompagnée à partir de 16 ans

Possibilité de financement

Remise sur présentation Carte Jeune

Pour en savoir plus, adressez-vous à :

E.C.F. - C.E.R. Centre Atlantique

• 19, av. Garibaldi 87000 Limoges

☎ 55 77 81 81

• 2, allée des Cèdres 87140 Le Palais/Vienne

☎ 55 35 32 01

AG n°2608701810



LES PRIX AUX PIEDS DE LA MODE !

LA PLUS GRANDE SURFACE DE CHAUSSURES DE TOUTE LA RÉGION, 1500 m² D'EXPOSITION



345, route de Toulouse Z.I. du Magré 87 000 Limoges
LES PRIX AUX PIEDS DE LA MODE !



ON TROUVE TOUT A PRIX FOUS !!!

OUVERT 7 JOURS SUR 7

Semaine: 9 H 15 - 19 H

Dimanche & jours fériés:

10 H - 12 H / 14 H - 19 H



On trouve tout à prix fous!
345, Route de Toulouse

GRILL - BAR - BRASSERIE

OUVERT
7 JOURS/7



SERVICE
JUSQU'A
MINUIT

Le Grilladin

Coup de dents,
Coup de cœur



VIANDE
DE RACE LIMOUSINE
GRILLÉE AU FEU DE BOIS

Race bovine limousine

Buffet hors d'œuvres et dessert À VOLONTÉ

19, av. Charles De Gaulle tél. 55 79 72 31



RESTAURANT LE MARRAKECH

spécialités maghrebines

Fermé le lundi

propriétaires
M & Mme TAYEB ZEMANI

SALLE CLIMATISÉE

6, rue Léonard Limosin
(près des Halles)
tél. 55 33 19 06

LES DÉROGATIONS D'INSCRIPTION

Le DEUG est un diplôme qui doit s'obtenir en 3 années maximum. Pourtant il arrive souvent qu'au bout de 3 ans le résultat ne soit pas celui escompté. C'est un cas assez fréquent pour les étudiants salariés ; pour ceux qui "ont tout eu, sauf cette U.V. de m..." suite à des difficultés, des saccages répétitifs (si ! il y a des profs à qui des têtes ne reviennent pas ; si ! il y a des profs qui ne veulent laisser passer qu'un certain nombre d'étudiants). Dans ce cas précis, il y a nécessité d'une dérogation pour finir le DEUG.

Cas de dérogation ?

- 1) une troisième première année
- 2) une quatrième, voire cinquième année de DEUG.

Qui décide ?

C'est le Président d'Université, le plus souvent sur avis du directeur d'UFR. A Limoges le Président "délègue" ce pouvoir aux directeurs, mais il y a toujours moyen de s'adresser à lui.

Cependant dans certaines Universités, existent des commissions de dérogation qui assistent le Président.

Gagner des commissions ?

Il faudrait faire voter dans les Conseils de septembre la création d'une telle commission, car c'est le moyen de faire valoir les critères sociaux et culturels sur la non réussite aux examens. Il faudrait aussi gagner sur la composition de la commission qui devrait comporter les élus étudiants et les assistantes sociales. Les élus étudiants qui rencontrent celui qui fait la démarche d'aller les voir doivent connaître son dossier, ses motifs, ses causes d'échec. Ceci pour pouvoir le défendre efficacement.

NB : en fac de Lettres, les élus étudiants ont gagné le droit de participer à une commission de ce type (malheureusement les assistantes sociales n'y participent pas).

Cas particuliers :

- Le concours en médecine ou en pharmacie entraînent une foule de redoublants (la moitié au moins de l'amphi), voire même de triplants (accordé si l'étudiant a un motif valable ou/et un certificat médical).

- A l'IUT, le redoublement de la 1ère année (et même de la 2ème) n'est pas automatique (sauf si motif valable).

TRANSFERT

Si vous voulez vous inscrire dans une autre université que celle où vous suivez actuellement vos études, vous devez effectuer un transfert. Les textes précisent (décret du 31 mai 71) que l'étudiant "désirant obtenir son transfert... doit en faire la demande à son président d'université, ainsi que, sous le couvert de celui-ci, au président de l'université dans laquelle il désire continuer ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des 2 présidents intéressés".

Dans les faits, en général, jusqu'au 15 octobre, les étudiants ont la possibilité de solliciter leur transfert auprès du secrétariat de leur université de départ. Dans les faits également, ce n'est jamais le président de l'université de départ qui fait obstacle à un transfert (ce qui n'était pas le cas avec l'ancien doyen de médecine) mais, bien évidemment, celui de l'université d'arrivée. Il est à noter que cette année des directives ministérielles enjoignent aux établissements supérieurs de recevoir en priorité les candidats de leur propre académie, et les autres "dans la limite des places disponibles" (sic).

QUEL RECOURS ?

Si une demande de transfert a été refusée, il convient de vous adresser à l'université d'accueil, qui en général, a créé au sein de son conseil d'université une commission des transferts qui examine l'ensemble des cas. Si le président d'université est légalement responsable du refus ou de l'acceptation d'un transfert, dans bien des cas, c'est auprès du président de la commission des transferts qu'il faut s'adresser afin de faire avancer le dossier.

ÉQUIVALENCES

Attention, les systèmes d'équivalences ne s'appliquent pas à 2 diplômes de même dénomination nationale. Si par exemple, vous souhaitez suivre une licence d'histoire à Toulouse après avoir obtenu le DEUG d'histoire à Limoges, il n'y a pas lieu de faire une demande d'équivalence. Comme diplôme national, le DEUG d'histoire donne accès de plein droit à la licence d'histoire dans toutes les universités françaises (dans la limite des capacités d'accueil, re-sic...).

Le système d'équivalence entre en ligne de compte, soit pour poursuivre en France des études commencées à l'étranger, soit pour

changer de diplôme. Il y a en la matière 2 régimes juridiques.

LES ÉQUIVALENCES ACCORDÉES AU VU DE LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Elles peuvent jouer d'une université à l'autre ou au sein d'une même université (exemple: passer d'un DUT GEA à un DEUG 2 Sces Eco à Limoges).

Ce sont les conseils de fac, voire les commissions pédagogiques qui attribuent les équivalences. Chaque UFR et université a en ce domaine ses propres règles et coutumes.

Les commissions d'équivalences peuvent prendre trois types de décision:

- le refus pur et simple de toute équivalence.
- l'attribution d'une équivalence partielle (vous êtes autorisé à rentrer à telle licence B avec votre DEUG A à condition de rattraper trois unités de valeur du DEUG B).
- l'attribution de l'équivalence demandée.

On peut constater depuis plusieurs années une nette tendance à sous-évaluer les équivalences. Tout étudiant qui estime avoir été lésé par une décision de la commission d'équivalences peut faire recours auprès du président d'Université, mais c'est surtout auprès du responsable de la commission qu'on peut réellement faire avancer son dossier. Dans tous les cas, n'hésitez pas à consulter sur ces problèmes les étudiants de l'UNEF.

LES ÉQUIVALENCES DE DROIT

Codifiées par des textes nationaux et réglementaires, ces équivalences concernent surtout les diplômes étrangers. Ainsi, un certain nombre de diplômes étrangers sont équivalents "de droit" avec des diplômes français correspondants. Ces équivalences couvrent principalement les diplômes délivrés par les Etats francophones d'Afrique et les pays membres de la CEE. Ce régime d'équivalences de droit offre un certain nombre de garanties aux étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études en France. Mais un projet de décret du ministère de l'Éducation nationale prévoit de le supprimer. Chaque université fixerait alors ses propres règles et les étudiants étrangers se trouveraient confrontés à l'arbitraire. Il y a nécessité d'être vigilant et de s'opposer à toute tentative de remettre en cause les équivalences entre les diplômes étrangers et les diplômes français.

I
U
F
M

Pour cette rentrée, une nouvelle structure est mise en place: l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres. Elle remplace les Ecoles Normales et les préparations universitaires au CAPES. Soit disant pour permettre de combler le déficit criant d'enseignants, la création de cet institut relève plus du bricolage que d'une réelle volonté de changer les choses. Quelque soit le professorat envisagé (Ecole ou collège-

lycée), il faut une licence (ou équivalent) pour présenter un dossier (le concours est désormais sur dossier+entretien).

Pour attirer les candidats, à grand renfort de pub, on a annoncé l'attribution d'allocations de 70 000 F/an. Mais pour l'Académie de Limoges, pour cette année:

- 65 allocations pour la préparation de la Licence, l'étudiant s'engageant à se présenter au concours du professorat d'école.

Au sein de l'IUFM, après admission:

- 24 pour la préparation au professorat d'école,
- 15 pour la préparation au professorat de collège et lycée.

On le voit le nombre est très faible, et les critères sont flous. Enfin, outre la précipitation, on peut regretter le flou des programmes, le manque de moyens, et de locaux... A suivre...

LA FAMILLE DIPLOME

Les classiques :

D.E.U.G.: la préhistoire de ton cursus universitaire. Dans les faits il ne donne rien, même s'il correspond au Premier Cycle Universitaire. Il te permet de passer certains concours administratifs.

A noter pour la rentrée 92, l'apparition des DEUG rénovés (une fois de plus). Voici les maquettes de ces DEUG modulaires pour Lettres et Sciences:

-DEUG Lettres, Langues et Culture: 12 modules - 8 disciplinaires ou interdisciplinaires, 2 formations générales, 2 libres-

-DEUG Sciences: le schéma est quasiment le même, avec cependant un regroupement en 4 blocs:

* Blocs disciplinaires (SSM, SNV, SVS, STAPS),

* Blocs interdisciplinaires,

* Blocs de formation générale,

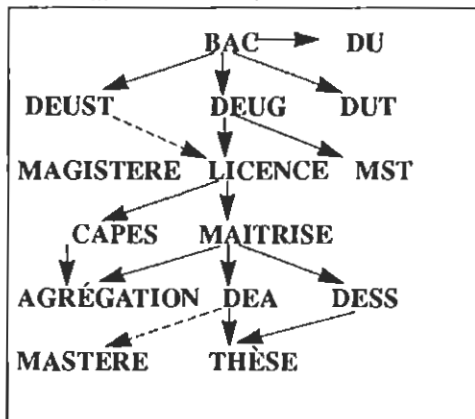
* Blocs libres,

C'est à nous de veiller à ce que ces nouveaux DEUG constituent un réel progrès.

LICENCE: troisième année en toute logique, elle détermine ton avenir et ta spécialisation; de plus elle débouche sur

des concours administratifs de catégorie A ou sur l'IUFM.

MAITRISE: ta première année de réelle spécialisation. Elle ouvre les portes au Troisième Cycle Universitaire très prisé sur le marché du travail. Elle est couplée à un travail de recherche : le MÉMOIRE. Elle ouvre les portes de l'Agrégation pour toute carrière dans l'Éducation Nationale.



D.E.A.: Diplômes d'Études Approfondies; troisième cycle universitaire spécialisé en 1 an. Admission sur dossier, certains très sélectifs. Passage obligé pour faire de la Recherche.

THÈSE: dur, dur! Mais enfin une fois acquise, elle t'ouvre pas mal de portes et de possibilités toutes catégories dans ta spécialité... Mais il faut se faire une place. Réservée à une élite universitaire très patiente.

Les spécialisés:

Parfois bons, souvent sélectifs.

D.U.: Diplôme Universitaire spécialisé. Ne mène à rien sinon à acquérir une formation concise dans un domaine précis. Complément à un baccalauréat technique.

D.E.U.S.T.: Diplôme d'Études Universitaires Spécialisées et Techniques. Permet une entrée sur le marché du travail à ceux qui ne peuvent ou qui ne veulent pas continuer. La licence leur est ouverte.

D.U.T.: ressemble dans le fond au DEUST, le Diplôme Universitaire Technique, auquel prépare l'IUT, offre une formation plus poussée dans un domaine défini.

MAGISTÈRE :
formation parallèle au 2ème cycle,

à accréditation nationale; ni tout à fait un diplôme national, mais plus qu'un Diplôme d'Université, il répond au désir de celle-ci de consacrer la qualité de leurs enseignements et de leur recherche dans leur(s) pôle(s) d'excellence. Très sélectif, il n'y en a qu'un à Limoges (Droit).

D.E.S.S.: Diplômes d'Études Supérieures Spécialisées. Formation de haute spécialisation préparant directement à la vie professionnelle. Sélectif, il dure 1 an.

M.S.T.: Maîtrise Scientifique et Technique. Formation professionnelle. Entrée avec Deug ou équivalent, concours sur dossier très sélectif.



A la filière classique des cycles universitaires (pardon pour Santé & l'IUT) se greffent des diplômes nouveaux plus spécialisés, appendices révélateurs de la nouvelle politique universitaire depuis quelques années. Qui sont-ils, où mènent-ils, et enfin principal problème, à qui s'adressent-ils? Bref, par leurs critères de sélection ne seraient-ils pas réservés à une élite qui aurait les moyens de se les offrir?

Pour y voir plus clair dans cet immense palais de Minos nous espérons que ce petit fil d'Ariane t'aura aidé à comprendre le système et à l'utiliser au mieux.

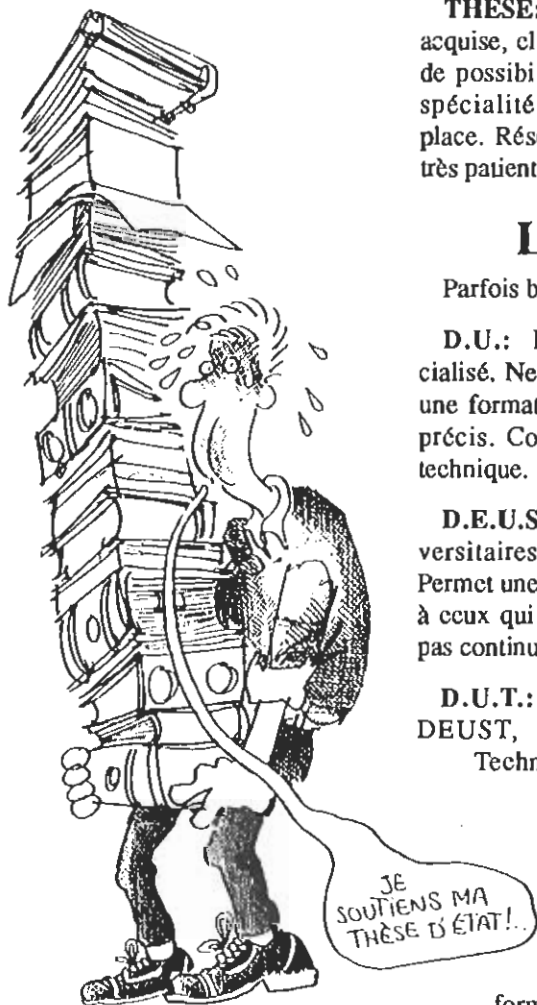
Inscriptions multiples

Un étudiant peut s'inscrire à 3 DEUG différents dans la même Université, mais seulement à 2 DEUG de la même année. Par exemple : 2 inscriptions en 1ère année et une en 2ème année.

Un triple cursus n'est donc pas vraiment possible. En revanche 2 DEUG peuvent être préparés simultanément surtout dans les Universités qui permettent d'obtenir des unités de valeurs ou des modules communs.

L'inscription aux examens

En Lettres et en Droit, il faut procéder fin janvier à l'inscription aux examens, et indiquer le type d'examen choisi ("ponctuel" pour les étudiants salariés, et "contrôle continu" pour les autres).



Un moment décisif dans l'année, l'apothéose ou la décadence de l'étudiant, celui que l'on attend avec fébrilité tant sa réussite conditionne notre avenir.

Pour bien le préparer et bien le dédramatiser, il faut deux conditions :

- **un travail régulier** dans l'année pour bien comprendre et assimiler. Le bachotage ne sert à rien, il vaut mieux bien dormir avant pour être frais et disposer le jour même. La semaine d'avant il vaudrait mieux relire tranquillement ses cours entre 2 parties de tennis que de passer des nuits blanches à apprendre par cœur (sauf peut-être en médecine).

- **un travail collectif** par le biais de révisions collectives ; on se pose des colles, des sujets déjà tombés. Procurez-vous les annales d'examens édités par l'association UNEF de ta fac, et s'il n'y en a pas dans ta filière, mettez-vous d'accord entre vous et avec elle pour en tirer pour tout le monde et à coût réduit. Demandez des conseils aux étudiants des années supérieures pour approfondir les matières difficiles et les points obscurs. Faites des systèmes de fiches de lecture, que l'on pourra s'échanger pour éviter d'avoir à lire entièrement tous les bouquins cités dans les bibliographies.

Mais parfois les conditions dans lesquelles on passe les exams sont déplorables et nuisent à notre réussite. Parce que c'est un moment déterminant, il ne faut rien laisser passer :

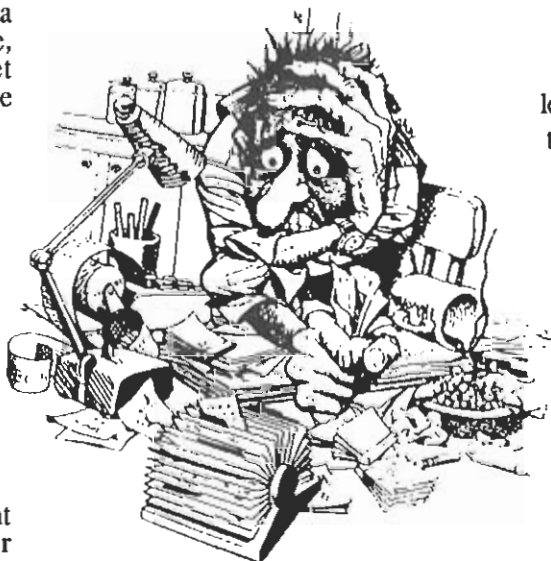
- les sujets de QCM (Questionnaire à Choix Multiples) sont trop fréquents et incitent les étudiants soit à apprendre bêtement, ce qui n'est en rien formateur pour l'esprit, soit à

tricher...

- des sujets qui n'ont rien à voir avec le cours et le TD (voire même correspondant au niveau des études supérieures) sont parfois distribués par certains profs dont le but est de "sabrer" un max d'étudiants ("car il n'y a de toute façon que X places dans l'année supérieure").

- les copies ne sont pas anonymes partout où elles pourraient l'être, et les oraux tiennent une part trop importante dans certains départements, ce qui donne la possibilité de noter à la tête du client...

- l'examen terminal est en fait un mode de contrôle assez sélectif et surtout ressemble à une loterie comme l'est le bac.



CONTESTER LES RÉSULTATS VOIR SA COPIE

En cas de mauvaise surprise une réclamation peut être déposée. La loi du 18 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs (Bac et diplômes universitaires en font partie). Le candidat (ou les parents, s'il est mineur) s'adresse au prof, ou en cas de refus, au Directeur de la fac. La copie est alors communiquée. S'il y a contestation, la phrase que vous entendrez sera le plus souvent "le jury est souverain, je ne peux rien faire...". C'est vrai que seul on a peu de chance d'obtenir une nouvelle correction... Mais avec tes élus UNEF, et encore mieux avec tous ceux qui ont eu aussi des problèmes il

est possible de gagner. De toute façon il faut s'acharner, et en dernière limite, si on est sûr de son bon droit, saisir le Tribunal Administratif (mais la procédure est longue...).

LES BOURSIERS

Les étudiants boursiers se doivent particulièrement d'assister aux cours et TD, et de passer les examens, car l'administration est tenue de "surveiller" leur assiduité et d'en référer au rectorat qui, rappelons-le, gère les bourses. En cas de toute absence aux TD fournissez un motif valable...

LA FRAUDE...

Attention, ce n'est pas parce que le bac est passé que l'on peut se croire tout permis! La fraude lors d'une épreuve peut entraîner des sanctions graves: de l'exclusion de la salle et un O à la clé, l'interdiction de passer les examens, ou même passage devant la Commission Disciplinaire de l'Université.

CONSEILS POUR LES RÉVISIONS

Conserver un minimum de 7 H de sommeil nocturne.

Manger régulièrement de vrais repas.

Interrompre toutes les 2 H environ son activité intellectuelle pour 1/4 d'heure de marche, de course, ou... de saut à la corde.

Si l'on veut vraiment prendre des stimulants, préférez ceux que l'on connaît déjà et qui ont été efficaces, et les prendre régulièrement pendant 15 jours à 3 semaines.

Ne pas toucher à n'importe quoi !

QUELQUES CHIFFRES :

2 étudiants sur 3 échouent chaque année au DEUG; 1 sur 5 seulement l'obtient en 2 ans... 50 % sortent de l'université sans diplôme en 5 ans.

(Chiffres officiels de l'ONISEP et de l'Assemblée Nationale)

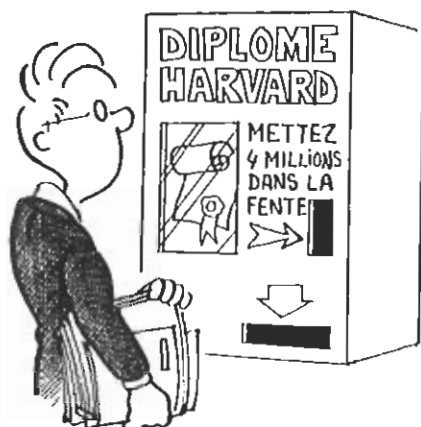
les droits d'inscription, fixés par le ministère, ont augmenté de 631 % depuis 1981 (20 % rien que pour cette année!). Et la Sécu étudiante de 485 % depuis 82.

DÉFENDONS-NOUS ! FAISONS RESPECTER NOS DROITS !

- * ANONYMAT DES COPIES, LA OU C'EST POSSIBLE
- * DOUBLE CORRECTION DES ÉPREUVES
- * DROIT DE VOIR SA COPIE ET DE LA DÉFENDRE DEVANT LE JURY
- * MAINTIEN DE LA SESSION DE SEPTEMBRE
- * BOYCOTT DES EXAMENS PORTANT SUR DES SUJETS NON VUS EN COURS
- * REFUS DES SACCAGES GÉNÉRALISÉS

LA SÉLECTION SOCIALE

Loin d'être un mauvais souvenir à mettre aux oubliettes, la sélection sociale est plus que jamais à l'ordre du jour. Le taux d'échec et d'abandon dans les deux premières années, la part croissante d'étudiants salariés, le pourcentage dérisoire de bacheliers issus de milieux défavorisés, sont là pour en témoigner.



Phénomène aux multiples facettes, phénomène complexe, il n'est pas de domaine de la vie de l'étudiant où elle n'apparaît.

Le coût de l'alimentation (cette année le ticket de RU a augmenté de 1F, soit 10% !), de la santé, du logement, en sont une forme, le prix des livres, le choix des concepts et références véhiculés dans nos formations en sont une autre (d'ailleurs pas toujours évidente à cerner).

La sélection sociale existe.

Loin d'être une préoccupation parmi d'autres pour étudiants humanistes, elle constitue un péril grave pour nos formations, pour l'économie du pays, elle consacre la profonde inadaptation de l'Université aux besoins d'un monde aux marches du XXI^e siècle.

Certains ne sont peut-être pas convaincus de l'actualité bien vivante de la sélection sociale. Si l'année universitaire qu'ils vont

vivre ou qu'ils ont déjà vécue ne parvient pas à les sensibiliser, que faire d'autre que de leur conseiller d'être plus curieux du monde qui les entoure ?

INTÉRESSANT...

« Des résultats au baccalauréat jugés insuffisants par la présidence de l'Université Paris IX - Dauphine ne peuvent justifier un refus d'inscription dans cet établissement ».

C'est par ces mots stricts et en regard de la loi Savary de 1984, que la plus haute instance juridique de France, le Conseil d'État, a jugé, fin juillet 90, illégale la non inscription

Le taux de scolarisation dans le premier cycle universitaire est de 13 % pour les enfants d'ouvriers contre 45 % pour les enfants de professions libérales et cadres. Dans les deuxièmes et troisièmes cycles, ces taux passent respectivement à 10 % - 7 % et 52% - 50%.

JEFF

3 ADRESSES POUR VOUS SERVIR

◇ Centre Saint-Martial

☎ 55 77 60 41

◇ Carrefour Boisseuil

☎ 55 06 05 61

◇ 15-17 place des Bancs

☎ 55 34 57 41

JEANS : BIG STAR - LEVIS - BONAVENTURE - TEDDY SMITH - LEE COOPER - etc...

CUIRS : AVIREX - KUDSAK - SCHOTT - HARLEY

Et toujours un accueil décontracté et un service après-vente sérieux

(N'OUBLIEZ PAS DE NOUS PRÉSENTER VOTRE CARTE JEUNE)

de 2 étudiants en... 1984 !

Pendant 6 ans donc ces 2 étudiants ont dû se bagarrer pour faire appliquer la loi. Et face à cette Université qui se prenait pour une grande école (recrutement des mentions au bac, dossiers hyper-sélectifs) ils ont gagné. Gageons que cela va faire jurisprudence aux yeux de la loi.

36-15 RAVEL

L'histoire commence à la rentrée 87, le Ministère de l'Éducation Nationale (M. Monory) met alors en place un système informatique de préinscription par minitel. A l'origine, ce procédé devait permettre aux étudiants d'avoir accès à l'université qu'ils désiraient; mais dans les faits, ce système a permis de sélectionner les étudiants.

Cette pratique qui satisfait M. Jospin, est une tentative supplémentaire pour les universités de choisir leurs étudiants. Ainsi il prévoit de l'étendre à tout le territoire. Et tant pis pour ceux qui n'ont pas de minitel, ou qui ont été victimes de défaillances du système.

UNE PLACE EN FAC, C'EST UN DROIT!

17

Depuis des années, pénurie et exclusions caractérisent les inscriptions.

La pénurie budgétaire à la fac c'est: manque de matériel, manque de personnel d'encadrement, amphithéâtres surchargés, listes d'attente pour les inscriptions en TD et l'apparition, sur les brochures administratives qui informent des procédures d'inscription, des mentions "dans la limite des places disponibles" ou bien "sous réserve que les capacités d'accueil soient suffisantes".

Et voilà! Pénurie + refus d'investir dans l'enseignement = sélection. Et la sélection, elle se fait avant même de mettre un oiseau à l'université, via Ravel !

Super idée, le système des inscriptions par Minitel ! Comment utiliser les progrès technologiques pour éviter les files d'attente d'une nuit devant la fac (argument du ministère) ou bien comment fabriquer une machine à sélection pour gérer la pénurie!

Car, l'expérience l'a déjà montré, les universités se servent de Ravel pour

sélectionner, pour choisir leurs étudiants (notes de baccalauréat, proximité du domicile...). Une sélection qui paie: 16 000 bacheliers laissés sur le carreau l'an passé, 16 000 bacheliers exclus du système universitaire, bafoués dans leur droit à l'enseignement.

En juillet 1990, Ravel-l'arnaque a pris une claque. Malgré la sélection par minitel, plus de 3 000 bacheliers ont arraché leur inscription. C'est parce que les sans-facs se sont unis et qu'ensemble ils ont exigé leur place en fac, que l'administration a cédé. Manifestations, délégations au rectorat, invasions des présidences d'Université, notre force c'est notre nombre et c'est en se rassemblant que l'on a arraché les dossiers d'inscription.

S'y mettre tous ensemble, c'est se donner les moyens d'être plus fort, plus efficace, pour que personne ne reste sur la touche.



Message national de l'UNEF

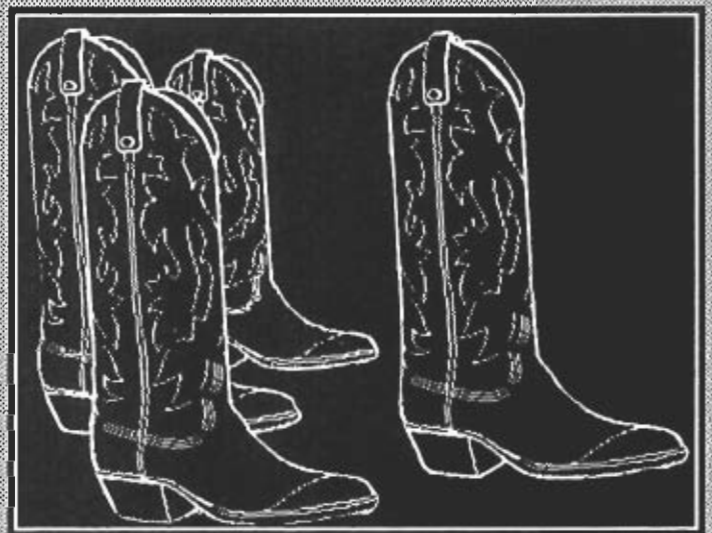
BOTTES

GO WEST - SAN DIEGO
NOCONA - MONTANA
HARLEY - MEXICANA

CHAUSSURES

DOC MARTEN'S
CREEPERS
PATAUGAS
PALLADIUM

JEFF



◇ 15-17 pl. des Banes ◇ Centre Saint-Martial
☎ 55 34 57 41 ☎ 55 77 60 41

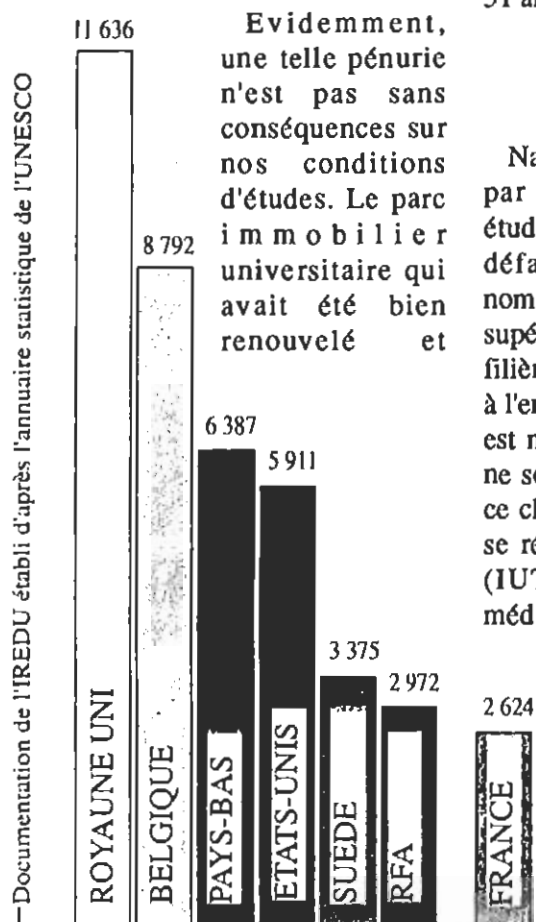
◇ Carrefour Boisseuil
☎ 55 06 05 61

"L'Education Nationale, priorité des priorités !"

Proclamation contenue dans de nombreux discours, mais la réalité est loin de satisfaire aux ambitions affichées ici et là. Des décennies de budgets insuffisants saignent à blanc l'enseignement supérieur, secteur pourtant dit prioritaire...

20 ANS D'AUSTERITE

L'enseignement supérieur en France, négligé depuis des années, manque de moyens. Depuis plus de 20 ans, le budget de l'enseignement supérieur a augmenté moins vite que les effectifs. Il a doublé, alors que le nombre d'étudiants a triplé. Du coup, les dépenses publiques par étudiant ont baissé (de 28 700F par an en 1968 à 18 400F en 1986, pour en être maintenant aux environs de 16 000F, tout cela qu'il faudrait ramener en franc constant!...). Cela place la France en queue de peloton des grands pays industriels. La baisse budgétaire concerne aussi bien l'aide sociale, l'enseignement (encadrement, moyens pédagogiques...), que l'immobilier.

DÉGRADATION DES CONDITIONS D'ÉTUDES

Evidemment, une telle pénurie n'est pas sans conséquences sur nos conditions d'études. Le parc immobilier universitaire qui avait été bien renouvelé et

augmenté dans les années 60 est aujourd'hui vieux et les locaux ne sont plus suffisants pour accueillir les vagues croissantes de bacheliers qui accèdent à l'enseignement supérieur. L'aide sociale non plus ne suit pas. Un grand nombre d'étudiants se tourne vers les petits boulots, appoints devenus nécessaires pour se garantir quelque argent, mais qui ne sont pas la garantie d'une réussite aux études, bien au contraire. Les moyens pédagogiques restent toujours insuffisants. A tout cela et j'en oublie, s'ajoute la dégradation préoccupante du taux d'encadrement des étudiants, aujourd'hui inférieur dans de nombreuses disciplines aux normes ministérielles (!). Ce taux loin de progresser, si aucune mesure n'est prise, risque de diminuer gravement dans les prochaines années: l'âge moyen d'un professeur était en 90 de 51 ans et 10 mois.

SÉGRÉGATION SOCIALE

Naturellement, les premiers touchés par cette dégradation sont les étudiants issus des milieux les plus défavorisés. Etant déjà les moins nombreux à accéder à l'enseignement supérieur, ils choisissent souvent des filières plus courtes et plus sélectives à l'entrée mais dont la sortie diplômée est moins aléatoire que la faculté. Ils ne sont pas d'ailleurs les seuls à faire ce choix, 26% des entrants en DEUG se réorientent vers le secteur régulé (IUT, STS, formation paramédicale,...). La ségrégation sociale

qui s'est développée à la faveur des budgets d'austérité est ainsi en grande partie responsable des taux importants d'échec et d'abandon qui caractérisent si bien l'enseignement supérieur français. Et ce ne sont pas les prêts bancaires mis en place qui réduiront les inégalités.

UN EFFORT INSUFFISANT

Les leçons du passé ont-elles été tirées? A la vue des discours, on pourrait le croire, d'autant plus qu'on nous serine que les derniers budgets assument en matière de crédits un effort sans précédent depuis 20 ans qu'il n'est pas possible de faire plus. Par des mesures toutes plus spectaculaires les unes que les autres, annoncées à grand renfort médiatique, on tente d'apaiser le mécontentement grandissant des étudiants. Mais tout au plus ces mesures vont accompagner la croissance du nombre d'étudiants prévue pour les 5 ans à venir (de l'ordre de 300 000), sans combler pour autant le déficit actuel.

Jospin a annoncé l'an dernier une enveloppe de 16 milliards, sur 5 ans. Ramenée à un taux annuel, il s'agit d'une augmentation cumulée de 1,1 milliard de francs par an qui n'empêchera pas la dégradation des taux d'encadrement, des équipements... En fait, l'Etat investit toujours moins d'argent par étudiant!

POLITIQUE CONTRACTUELLE

Dernière invention de Lionel JOSPIN: la politique contractuelle (ou "contrats quadriennaux"). Pour résumer brièvement: cette politique a pour but non seulement de faire progresser l'Université, mais aussi de responsabiliser les facs dans la gestion de leurs besoins.

Il s'agit de contrats qui sont signés

Dépenses par étudiant : la France, lanterne rouge. (en dollars)



L'Etat a les moyens de débloquent rapidement tous les fonds nécessaires à la sauvegarde de l'Université française. Mais rien n'est fait réellement, en fait, on assiste à la mise en place progressive d'une politique de formation à plusieurs vitesses, accélérée par le plan "Université 2000".

entre le Ministère de l'Education Nationale et l'Université, et ce, pour une durée de 4 ans. Chaque fac exprime ses besoins en ce qui concerne les filières existantes (réaménagements internes, nombre d'heures de cours, de profs, ...), les nouvelles filières qu'elle souhaite développer, ainsi que pour l'amélioration des conditions d'études et du cadre de vie (nombre de m² de locaux, nombre d'ATOS, rénovation des locaux existants, mise en place de lieux de vie sur le campus pour les étudiants ("maison de l'Etudiant"...).

Lorsque chaque fac a établi son plan, elle le transmet à l'Université qui peut décider de le remanier. Puis l'Université en "discute" avec le Ministère qui accepte de le signer tel quel, ou après modifications (ce que, sans aucun doute, il fera, en limitant les prétentions de chaque fac).

Et voilà : l'Université se retrouve complètement enfoncée (et pour 4 ans) une fois le contrat signé. Avec cette politique rigide, comment faire face à l'afflux de nouveaux étudiants non prévus, à l'effondrement d'une filière ou à une demande accrue dans un autre domaine.

De plus, dans certaines facs, les profs ont limité eux-mêmes leurs prétentions, espérant ainsi que les quelques petites améliorations qu'ils demanderaient, seraient acceptées...

A cela s'ajoute le fait que le Ministère, bien qu'ayant signé le contrat, ne s'engage pas réellement : en effet, puisque le budget de l'enseignement supérieur est renégocié chaque année au Parlement, il peut très bien être revu à la baisse... C'est d'ailleurs ce qui s'est passé cette année, où le ministère n'a pas versé la moitié de ce qui était prévu, et ce pour la plupart des universités.

Le seul résultat qui semble se dessiner est, qu'une nouvelle fois, les Universités sont obligées de gérer la pénurie, et, qu'en plus, elles ne peuvent même plus se retourner vers le gouvernement, étant donné qu'elles ont apposé leur signature sur ces contrats...

PÉNURIE: PAS POUR TOUS

Mais il faut constater que la pénurie n'est pas partagée. Un étudiant "coûte" plus cher dans une Grande Ecole, dans une prépa, dans un IUT qu'en cursus universitaire classique. Au sein même des universités, l'exemple des magistères est flagrant: Filières élitistes, elles pompent les budgets des universités pour très peu d'étudiants, cotoyant des filières de premiers cycles, engorgées, aux moyens très insuffisants.

LES "POLES D'EXCELLENCE"



UNIVERSITÉ 2000 ou la Formation à 3 vitesses

Entre mars et juin 90 une "concertation" a eu lieu au sein du monde universitaire, à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale. Elle avait pour but de définir l'aménagement et le développement de l'enseignement supérieur en France pour 10 ans. En juillet 90, se sont tenues des assises nationales à La Sorbonne, à grand renfort médiatique. De fait, la discussion n'a pas vraiment eu lieu: quelques heures de réunion pour engager chaque université sur 10 ans (délirant, non ?!), et ce, dans un cadre bien strict, le projet "Université 2000" de M. Allègre (Conseiller spécial de Jospin). Ce plan, véritable plan de démantèlement du système universitaire, est désormais appliqué sous forme de décrets s'intégrant à la loi Savary, sans qu'il y ait eu débat à l'Assemblée Nationale. En bref, la restructuration de l'Université se fait à 3 vitesses :

- quelques pôles d'excellence: Lyon, Toulouse, Rennes...
- des Universités de seconde zone: Limoges, Poitiers,...
- des antennes délocalisées: La Souterraine, Guéret...

Outre les inégalités géographiques (qui aura les moyens d'aller dans les pôles?), le désengagement financier majeur de l'Etat va entraîner l'appauvrissement des Universités des régions défavorisées, l'entrée en force du

Pour un enjeu de démocratisation, pour combattre la sélection sociale, comme pour préparer l'avenir de notre pays, il faut une autre politique universitaire, faisant le choix d'une orientation des dépenses publiques définissant comme prioritaire la formation.

privé, la hausse des droits d'inscription, bref la sélection par tous les moyens: sociale, géographique (inscription en fonction du département d'origine, de la mention). Enfin il faut savoir que cette politique se fait dans le cadre d'un projet de restructuration européenne avec une volonté de former une élite ayant bénéficié de moyens et d'un diplôme de qualité et d'une grande masse de jeunes moyennement formés directement exploitables par les entreprises régionales. Et la formation générale ?

Est-ce cela l'égalité pour tous devant les études ?

Politique de décentralisation :

Plus de liberté pour l'université ?

Actuellement, l'Etat finance pour une grande partie les universités. Une grande liberté est laissée aux universitaires quant à l'organisation de l'enseignement. Demain, les universités seront financées en partie par l'Etat (qui ne fixera que 50% des contenus des enseignements) par les conseils régionaux, les mairies et les entreprises. Ainsi apparaissent des groupes de pressions (élus, entreprises) qui auront un droit de regard considérable sur l'organisation, le développement et le contenu des formations. Les Universités ne seront plus "autonomes" (par rapport aux groupes de pression).

Quel rôle pour l'université? Donner une formation de base solide, former des étudiants à l'esprit de déduction, de décision, d'initiative. Université 2000 va conduire à faire des étudiants des gens maléables, prêts à accepter n'importe quoi, bétail de choix pour le tissu économique régional.

Quelle valeur pour nos diplômes?

On casse la majorité des diplômes nationaux pour les remplacer par des diplômes locaux (Diplômes d'Université). Que vaudra un D.U. de Limoges

face à un D.U. de Paris ou de Grenoble?



Déconnexion

enseignement-recherche

Apparition de plusieurs types d'enseignants :

- ceux qui assureront seulement des cours (la majorité) et qui ne pourront

pas de fait être au courant des évolutions de la recherche.

- quelques enseignants-chercheurs, surtout dans les pôles d'excellence.

- la recherche va être en chute libre dans les Universités, cassant ainsi une grande partie du potentiel scientifique de nos universités. Les crédits, déjà réduits, diminuent...

Multiplication d'antennes universitaires qui n'ont pas d'aide sociale (RU, cités...), de bibliothèques, de 2ème et 3ème cycles, de labos, de Recherche et des profs qui doivent faire la navette. Quelle motivation!

UNIVERSITÉS: QUE LA PRIORITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SE CONCRÉTISE EN ACTES...LES PAROLES ET LES BONNES INTENTIONS, ÇA SUFFIT!!!

Agir pour son Université, pour la valorisation et l'amélioration de ses diplômes, c'est la volonté de chacun. C'est pourquoi l'AGEL-UNEF s'investit et rassemble chaque jour dans ce but.

1-DÉFENDRE ET DÉVELOPPER NOS DIPLOMES:

-Maintien et développement de tous les enseignements existants, avec en premier cycle une véritable politique d'échec à l'échec et à l'abandon des étudiants (50% actuellement en moyenne) qui passe obligatoirement par l'obtention des moyens nécessaires pour une pédagogie active ainsi qu'une diversification des formations.

-Les diplômes professionnalisés en premier et second cycles (DEUST, MST, MIAGE...) collant aux besoins économiques locaux et nationaux, dont le développement ne doit pas se faire au détriment des filières générales.

-Tout étudiant doit avoir la possibilité à Limoges de poursuivre un troisième cycle de sa spécialité: création de 3ème cycle en Histoire, LEA, Espagnol...avec une meilleure insertion professionnelles de ces 3ème cycles.

-Création de filières inexistantes telles que Philosophie et sociologies...qui conduisent nombre d'étudiants à s'expatrier sur d'autres Universités.

-Création effective d'une licence permettant de préparer le concours d'entrée à l'IUFM pour les professeurs des Ecoles avec des équivalences permettant à l'étudiant non-reçu au concours de poursuivre dans une autre voie. Ainsi que la possibilité pour l'étudiant en IUFM de préparer une maîtrise

(aménagement d'horaires, facilités...) sans avoir à s'acquitter de nouveaux droits d'inscription.

2-FAIRE VIVRE UNE PÉDAGOGIE ACTIVE, NOVATRICE ET OUVERTE SUR LE MONDE:

-Développement des TD et TP en groupes restreints (20-30), de la pratique des exposés des travaux de recherche personnelle...

-Introduction de conférences de méthode et développement de l'information sur les débouchés pendant l'année, ainsi que des contacts avec l'extérieur.

-Développement de la solidarité étudiante: organisation d'aides sur les méthodes de travail, par les étudiants en 2nd cycle pour les étudiants en 1er cycle éprouvant des difficultés d'adaptation au système pédagogique de l'Université.

3-LES MOYENS:

Seuls un effort budgétaire de longue haleine et une véritable volonté de placer "l'étudiant au centre de la politique universitaire" qui ne s'obtiendront que par une réelle mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, personnels ATOS), pourront permettre de réaliser de tels objectifs.

Pour nous, l'Université est un service public, et à ce titre il doit demeurer gratuit, outre les droits d'inscription. Nous nous élevons contre l'augmentation de ceci à 600 francs! La priorité au financement public doit être de règle; nous refusons la privatisation rampante ainsi que toute sélection qui serait autre que les examens de fin d'année.

L'AGEL au quotidien.....

L'Association UNEF est le regroupement d'étudiants d'une même formation, d'une même UFR. C'est une structure qui permet d'être organisé tous les jours de l'année, dans notre amphi pour s'informer, pour lutter et gagner, pour s'entraider.

La SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE, bien plus que des mots, que des services coopératifs, c'est agir pour vivre au mieux ses études. Présents sur les chaînes d'inscription nous t'aidons à mieux appréhender cette nouvelle année... Loin des idées nébuleuses d'organisations fantômes, l'AGEL est à tes côtés pour tous les problèmes rencontrés (et il y en a...).

A l'actif des étudiants de l'AGEL des années précédentes, il y a de nombreux acquis, obtenus par des actions (pétitions, lettres, délégations au Rectorat...). En outre, nous menons une lutte permanente pour le maintien et l'amélioration des filières existantes. Enfin, nous débattons activement du devenir de notre Université.

S'unir pour gagner un dédoublement de cours, quand ils sont surchargés, ce n'est possible que si nous sommes organisés pour créer le rapport de force pour changer la situation. Ensemble nous décidons d'agir, de lutter pour améliorer nos cours, nos TD, la tenue de nos examens, et notre vie d'étudiant pour réussir. C'est également un outil qui nous permet de nous entraider toute l'année sur notre formation, sur nos révisions et sur nos loisirs. Ensemble nous pouvons organiser des groupes de travail, de révisions, des échanges avec des Universités étrangères, des polycopys de cours.

.....Et ses structures

L'AGEL est une association régie par la loi 1901. Ses buts sont la *défense des intérêts moraux et matériels des étudiants*.

Pour être plus proche de chaque étudiant et plus apte à réagir face aux problèmes rencontrés dans chaque faculté, l'AGEL a en son sein plusieurs associations autonomes, une pour chaque faculté, c'est à dire une association en Droit, en Lettres, en Sciences... plus les coops et cafets'. Elles ont toutes un bureau pour les dynamiser, élu chaque année en Assemblée Générale. En dehors de ces structures ont été mises en place différentes commissions chargées de mener des réflexions sur de nombreux domaines, et qui se réunissent régulièrement ou quand le besoin s'en fait sentir...

De plus l'AGEL est affiliée à l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF : 52, rue Pailleron 75019 PARIS). Ce mouvement national permet alors de coordonner nos actions, plus généralement nos réflexions sur l'enseignement supérieur au niveau national.

L'association, c'est le moyen efficace pour débattre et agir ensemble sur nos revendications et sur notre vie d'étudiant.

OU NOUS TROUVER ?

**Association Générale des Étudiants de Limoges
Union Nationale des Étudiants de France**

Dans toutes les facs, ou...

BP 602 87013 Limoges cedex
campus de La Borie 55 79 10 62
campus de Guérin 55 50 01 86
Médecine-Pharma 55 05 08 47

**NOUS AVONS DES LOCAUX EN
LETTRES, DROIT, MÉDECINE-PHARMA, SCIENCES.**
VOUS LES TROUVEREZ SANS PROBLÈME : VOIR LES PLANS
DES CAMPUS PRÉCÉDEMMENT, OU LES SPÉCIAL FAC.

L'AGEL-UNEF c'est :

- ◇ LE SYNDICAT ÉTUDIANT À LIMOGES
- ◇ DE NOMBREUX ÉLUS ACTIFS
- ◇ DES SERVICES
- ◇ DES PRISES DE POSITION
- ◇ L'ANIMATION DES CAMPUS
- ◇ UN MOUVEMENT RECONNU QUI A SU S'IMPOSER
- ◇ UNE ORGANISATION QUI FAIT PARTIE DE L'UNEF
- ◇ UNE FORCE DE PROPOSITION POUR L'UNIVERSITÉ

SCIENCES
(DROIT,
LETTRES,...)
FICTION !

Il est 6H45, la sonnerie stridente de mon réveil vient de terminer une nuit trop courte. Petit déjeuner rapide et frugal, douche pour se mettre en forme, et hop

direction la fac... Comme la plupart de mes congénères, je prends un bus bondé, je n'ai pas eu le droit à une place en Cité U. Pourtant je ne roule pas sur l'or...

Enfin j'arrive à 7H45, je serais au moins sûr de pouvoir avoir une place assise dans l'amphi. Il y fait frisquet, qu'est ce que cela va être lorsque l'hiver viendra ? Il paraît que certaines années ils n'y mettent pas le chauffage, faute de moyens... Et pourtant il y aurait une priorité en France : la formation ! L'amphi se remplit à vitesse grand V (on se tiendra chaud). Tiens, dans le fond il n'y a plus de place : les gens commencent à s'asseoir sur les marches, à prendre les cours sur leurs genoux. Le pied ! On attend l'arrivée imminente du prof... mais on nous annonce qu'il ne viendra pas, puisque son poste n'est pas pourvu ! Mais on en profite pour faire les groupes de TD... Comment 80 étudiants par groupe ! Mais c'est de la folie douce ! Bonjour la participation ! Quant aux TP, le nombre d'heures théoriques ne sera pas assuré : pas de profs, pas de locaux suffisants, bref la galère... Je ne parlerais pas de l'état des lieux : déplorable ! Ils ont pourtant encore supprimé un poste de femme de ménage.

Midi, fin des cours, direction le RU, c'est la course... Trop tard, une longue queue s'est déjà formée. Attendre, toujours attendre... La bouffe n'est pas très variée. 11,50 F, c'est le nouveau prix du ticket, toujours en hausse. Il est loin le temps où il coûtait 1,65 F... Loin ? C'était dans le début des années 70. A cette époque, pour comparaison, le litre d'essence coûtait 1,80 F, faites le rapport ! Mais il faut dire que depuis, l'État se désinvestit complètement de l'aide sociale étudiante. Ce soir, je sors à 19H, on ne peut pas faire autrement, faute de moyens, de locaux, de profs... : vous connaissez le refrain !

Voilà une journée malheureusement ordinaire en ce début d'année. Plus qu'une rentrée galère, c'est une rentrée colère !!! Les pouvoirs publics nous ont assuré le bon déroulement de cette rentrée. On voit le résultat... Mais ne nous laissons pas faire, les années précédentes de nombreuses luites ont permis des acquis importants, y compris à Limoges. Alors ne baissons pas les bras, discutons, rassemblons nous et agissons !!!

AGEL-UNEF SERVICES

* **Le guide** : c'est le 1er des services. Il te permettra de mieux connaître ta vie l'étudiant, ta fac, et... l'AGEL-UNEF.

Présente partout, l'AGEL-UNEF met ses locaux à disposition des étudiants. Ainsi elle a créé et gère pour tous :

- 2 cafétérias : en Lettres/Droit, en Méd./Pharma (coop-cafet').

- 3 COOPS : Lettres/Droit, Sciences, et Médecine Pharma.

* **Les locaux de Guérin** (cafet' des Lettres) et **de La Borie** (coop) sont abonnés à plusieurs journaux locaux et nationaux, des revues. Nous essayons d'offrir également un grand nombre de renseignements sur les formations et les activités culturelles sur Limoges et la région. Des panneaux d'affichage existent pour les petites annonces, les infos...

A vous aussi d'y participer, d'apporter vos idées, expériences, animations, informations...

* **Les COOPS** : un programme à elles toutes seules ! Ce sont des associations à but non lucratif. Elles ont plusieurs pôles d'activité, et n'aspirent qu'à se développer encore plus :

- livres : commande de livres, quels qu'ils soient, à -15 % ! Possibilité de dépôt-vente, bourse aux livres.
- papeterie : tout, moins cher, et sur place.



• photocopies : à des prix défiant toute concurrence, et sur place (Guérin & La Borie) - 25 centimes.

• frappe et tirage de CV, mémoires, thèses (par vous même, ou d'autres étudiants sachant taper et voulant se faire un peu de blé ; faites-vous connaître !) sur Mac + et SE avec sortie imprimante laser (La Borie). Si vous avez envie d'un logo, de créer une affiche ou un journal, passage obligé au local de Sciences !

• reliures (Guérin & La Borie).

• journaux, infos, divers...



Lieux de rencontre et d'échanges, pôles d'attraction pour briser l'anonymat des facs, les cafets' et les coops ont également pour but de développer la vie associative (tarifs spéciaux pour elles, et lieux de diffusion privilégiés !).

Des réunions auront lieu à la rentrée pour renouveler les responsables de chaque service. Toi-même ?

LA COOP

UNE DÉMARCHE : L'ENTRAIDE ÉTUDIANTE

Ouvertes à tous les étudiants, quelle que soit leur filière, les COOPS AGEL-UNEF existent pour permettre à chacun de mieux réussir ses études. Se regrouper en coopérative pour acheter moins cher, bénéficier de tous les services directement à la fac : un objectif pratique pour faire gagner temps et argent aux étudiants (qui n'en ont pas beaucoup).

BREF HISTORIQUE DE L'UNEF

Avec la 3ème république, naissent les premières associations d'étudiants. Ainsi à Nancy, en 1877, est créée la 1ère "société des étudiants", suivi par Bordeaux (1882), Paris (1884), ... Et c'est à Lille, le 4 mai 1907, qu'elles se réunissent : l'UNEF est née.

Une Association des étudiants de Limoges est créée en 1910 par les écoles existantes alors (Médecine, Pharmacie, Droit), et l'AGEL prend vraiment forme en 1923, et obtient même le label "reconnue d'utilité publique".

Avant-guerre l'UNEF se limite à un rôle corporatif et "folklorique".

1940 (11 novembre) : l'UNEF organise la 1ère manifestation de résistance à l'occupant nazi, en plein jour, place de l'Étoile.

1946 : au congrès de Grenoble, l'UNEF définit une Charte qui va inspirer à l'avenir les réalisations et la conduite du mouvement étudiant. L'étudiant est défini comme un *jeune travailleur intellectuel*.

C'est aussi cette année-là que l'UNEF participe activement à la création de l'UIE (Union Internationale des Étudiants).

On note quelques faits importants :

- création de l'OTU (Office du Tourisme Universitaire)
- création de l'OSU (Office du Sport Universitaire)
- création du Centre National des Oeuvres en faveur des étudiants.

Dès lors, l'UNEF développe des actions revendicatives et obtient, en 1948, le vote par le Parlement d'une loi étendant le bénéfice de la Sécurité Sociale aux étudiants : la MNEF

est alors créée par l'UNEF.

Puis s'engage la période de la "Grande UNEF", où celle-ci est l'une des toutes premières organisations à s'engager contre la guerre d'Algérie (1954/62). A ce moment-là, l'UNEF regroupe un étudiant sur deux, avec ses 100 000 adhérents.

A partir de 1961, le Pouvoir prend peur de la force du mouvement étudiant, favorise une scission et crée la FNEF (Fédération Nationale des Étudiants de France), à tendance fascisante. Peu à peu, les divisions s'accroissent et l'UNEF connaît une grave hémorragie d'adhérents ; de fait, cela a pour conséquence de réduire son rôle de défense des intérêts étudiants.

Enfin, arrive mai-juin 1968 où l'UNEF reste, malgré tout, le seul pôle de rassemblement possible pour les étudiants. Mais, refusant de participer aux Accords de Grenelle, elle en sort un peu plus affaiblie.

En janvier 1971, le Bureau National de l'UNEF, composé d'étudiants du PSU (Parti Socialiste Unifié), est mis en minorité. Aussi, dans la majorité des villes, les comités d'action appellent à la réunion du 59ème congrès de l'UNEF, au mois de mars de la même année. C'est le **Congrès du Renouveau**, où l'UNEF abandonne les luttes politiques et reprend son rôle syndical revendicatif.

En 1973, elle engage un vaste mouvement contre la réforme des 1ers cycles de Saunier-Séité, puis contre les projets sélectifs des ministres Fontanet et Soissons (qui veulent faire payer aux étudiants le coût complet de

leurs études). Voyant la force que représente alors l'UNEF, le gouvernement lui supprime sa subvention nationale, ce qui n'est pas fait pour les autres organisations étudiantes minoritaires.

Avec la crise, les études deviennent plus difficiles, plus onéreuses, plus aléatoires. L'UNEF affirme en 1980 l'orientation de la *Solidarité Étudiante* (d'où UNEF-"SE").

C'est aussi en 80 que se crée l'UNEF-ID par la coalescence des groupuscules de la scission de 71, puis aidée par le PS.

Avec l'arrivée au pouvoir de la Gauche, l'UNEF gagne l'abrogation de la loi Sauvage (qui réduisait la participation des étudiants), la revalorisation des bourses, et la mise en chantier d'une réforme de l'enseignement supérieur, la "Loi Savary", loi prometteuse par sa volonté de démocratiser l'Université, mais qui, à cause de blocages financiers, est vidée de son contenu. En 1984-85, voyant que de nombreux acquis sont remis en cause, l'UNEF rassemble avec pour mot d'ordre "On n'est pas des Pigeons".

C'est en mai 1986, au 71ème congrès, à Limoges, que l'UNEF décide de faire grandir la mobilisation pour s'opposer au projet Devaquet, avant d'atteindre, en novembre-décembre, l'ampleur que chacun sait. Mais cette victoire est aujourd'hui, et sous prétexte d'harmonisation européenne, remise en cause, par Jospin...

La suite dépend de nous tous.

40 mauvaises excuses pour ne pas adhérer à l'AGEL-UNEF

Il vient de ressortir d'un récent sondage qu'il existait des étudiants qui tout en connaissant l'AGEL ne voulaient pas adhérer à cette association. Nous vous proposons donc 40 aveux de la plus mauvaise foi recueillis par notre spécialiste. Les noms entre parenthèses sont ceux des sondés qui ont bien voulu signer leur forfait.

- Je n'aime pas qu'on me rende service.
- Ça se fera bien sans moi.
- Chacun pour sa peau (Rambo).
- Je n'aime ni les études ni les étudiants.
- Quand j'entends le mot "responsabilité" je rentre chez ma maman.
- Je ne défends que mes intérêts.
- J'aime le teint pâle des frites au resto-U.
- Je suis contre l'animation des campus.
- Le syndicalisme rend sourd.
- Je suis pour le pouvoir absolu des enseignants et de l'administration universitaire.
- Les adhérents UNEF n'ont pas passé le test anti-sida.
- J'ai déjà ma secte.
- Je suis pour une sélection par l'argent (baron de Rothschild).
- A tout privé, tout va!
- La liberté des autres commence là où s'arrête la mienne.
- Je suis la fille du Président.
- Je suis le Président.
- Je suis pour une formation castratrice (Donatien Alphonse Marquis de Sade).
- Vivement les droits d'inscription à 5000 Francs (La revue "L'Étudiant").
- Un "syndicat" ?! Bouh...
- J'aime le SAC, les saccages, les mises à sac (Ch. PASQUA).
- J'adore nager dans la m... et tout seul de préférence.
- J'abhorre le mot "lutte" (Collectif des ex-soixanthuitards intégrés).
- Je suis Apolitique, Asyndical, et A...némique.
- Les divisions, ça nous connaît (un ex-OCI-AJS-PSU-MAS, nouvel UID).
- Je suis contre la solidarité étudiante.
- Il n'y a pas dans l'AGEL de membre du Rotary Club.
- Je suis à fond pour la délégation de pouvoir.
- Ils ont les cheveux trop longs (un "militant" de l'UNI).
- Rien à cirer (Edith Cresson).
- Je n'ai jamais eu de problèmes dans mes études (Stéphanie de Monaco).
- Je n'ai pas envie de retourner dans les ordres (François Léotard).
- Je n'ai jamais fait d'études (Henri Krasucki).
- Moi non plus! (René Monory, ex ministre de l'éducation nationale).
- L'UNEF est un complot judéo-maçonnique (J.M. Le Pen).
- Est-ce qu'on peut noyauter ? (Laguiller, Krivine).
- Je n'ai confiance qu'en ce que je rachète (Bernard Tapie).
- Je veux faire partie de la génération sacrifiée.
- Quand j'entends le mot "étudiant", j'envoie les chars (Dcn Xiao Ping).
- Je fais partie de la "Génération Sacrifiée" (Lionel Jospin).



BULLETIN D'ADHÉSION

INTERVENIR DANS NOS ÉTUDES...
S'INFORMER... FAIRE DU NEUF...
POUR PLUS DE DÉMOCRATIE...
AGIR... POUR UNE BONNE FORMATION...
AMÉLIORER NOS CONDITIONS D'ÉTUDES...
ÊTRE ÉLU EN CONSEIL...
CONTRE LA LOI DU FRIC À L'UNIVERSITÉ...
LES COOPS, LES CAFETS...
PRENDRE NOS AFFAIRES EN MAIN...
AGIR...
POUR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE À TOUS...
ANIMER LA FAC... RÉUSSIR NOS ÉTUDES...

**AUTANT DE BONNES RAISONS
D'ADHÉRER A L'AGEL-UNEF :**
POUR TE SYNDIQUER A L'ASSOCIATION DE
TON UFR, REMPLIS LE BULLETIN CI-DESSOUS :

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE et tél :

ÉTUDES :

À RENVoyer À : **AGEL-UNEF**
BP 602 87013 LIMOGES cedex
ou dans nos locaux.

AVEC L'UNEF

- S'informer pour participer
- S'entraider
- Agir pour mieux étudier

« L'UNEF LE SYNDICALISME
AU CŒUR DES ÉTUDES »

COTISATION : 60 F

Les autres...

Cette année ne comportant pas d'échéances électorales majeures au niveau universitaire, vous ne risquez pas de les rencontrer (sauf s'ils participent aux élections régionales comme ils le firent aux présidentielles et législatives), mais par contre il est possible qu'au détour d'une conversation un sigle bizarroïde vienne à vous intriguer, aussi...

L'UNI: Union Nationale Inter-universitaire Cette formation para-militaire qui récusait jusqu'à il y a un an la dénomination de syndicat, n'a d'universitaire que le nom et se moque éperdument des intérêts des étudiants. En effet peut-on se réclamer du mouvement étudiant lorsqu'on a comme principal dirigeant un cadre supérieur? N'est-il pas affligeant et apeurant de voir des "étudiants" se référer à ce chef suprême en l'appelant leur "guide" (En allemand: führer; en italien: duce!)?

Cette succursale ayant réussi à regrouper des fachos, royalistes, des membres de l'aile droite du RPR et du CNI, fut créée de toute pièce en 1969 par la CIA et le SAC (de triste mémoire) afin d'établir un rempart face à la "menace" que constituaient les idées du mouvement de mai-juin 1968. Donc le but qui leur fut assigné dans un premier temps fut de faire de l'espionnage et de l'intimidation auprès des étudiants. A fond pour Devaquet en son temps, pour la prédominance de l'école privée, la privatisation des Universités, le retour des étudiants étrangers...

Au fait, les collages de Le Pen ou du R.P.R. à la fac, c'est eux (et les injures et délires racistes et fascistes qui couvrent de temps en temps les murs? Et la destruction régulière des vitres de la cafet' UNEF de Lettres de 87 à 89? Et les braquages de la coop? ...).

Le CELF : Collectif des Etudiants Libéraux de France. Organisation fantomatique s'il en est, sauf par la dégradation périodique, lors des élections, des murs et vitres de la fac par une ribambelle d'affiches ou d'auto-collants dénués de tout sens. Leur philosophie: aide-toi, le ciel t'aidera. Self service et fac coca-cola. Selon des témoignages le Celf existerait (malgré qu'ils n'aient plus aucun élu aux conseils d'Université, ce qui ne change pas grand chose puisqu'ils ne siègent pas), quelques privilégiés auraient rencontré de ses militants mais que David Vincent se rassure, ils ne sont pas prêts de nous envahir!!!

Les Corps : existent en médecine-pharma et à l'IUT. Elles participent à l'animation de la fac, mais ne se soucient guère en général des conditions de vie et d'études des étudiants. Main dans la main avec les mandarins, ils se présentent régulièrement aux élections universitaires pour vite siéger à leur côté (quand ils daignent venir).

Le MELRU-UNEF-ID : Mouvement des Etudiants de Limoges pour la Rénovation de l'Université-Union Nationale des Etudiants de France- "Indépendante et Démocratique". Quel nom à rallonge...pour pas grand chose à Limoges! Naquit des cendres de l'après-Devaquet, se voulait indépendant et local, adhéra vite à l'UNEF-ID avant son congrès, participa aux élections universitaires (les places aux Conseils sont restées vides) et Présidentielles. Et quoi d'autre...?



Ses viandes

Limousines et ses **L'ENTRECOTE BALTARD**
plats "Bistro"

☎ 55 33 73 89

ouvert 7/7

y compris jours fériés

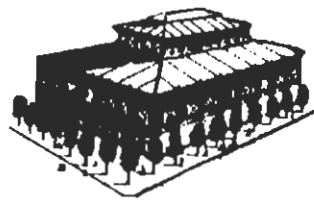
service:

11h45 - 14h00

18h45 - 23h00

29 bis, Bd Louis Blanc

87000 LIMOGES



exotour pour votre prochain voyage...

55 33 67 67

16, rue élie-berthel

87000 Limoges

séjours - circuits
france - étranger

locations estivales
charters

billetterie air-fer-mer
billets bige



restaurant
Rive Gauche

3, av. Garibaldi
87000 LIMOGES

☎ 55 79 01 79



AGEAG

L'Association Générale des Etudiants Antillo-Guyanais de Limoges a été créée en 1986. Son siège social est fixé à la cité universitaire de La Borie.

Elle se compose des ressortissants des départements d'Outre-Mer (Guyanne, Guadeloupe, Martinique), poursuivant leurs études à Limoges et autres sympathisants.

OBJET SOCIAL

L'AGEAG a pour but de :

- défendre les droits et les intérêts matériels et moraux de ses adhérents
- de créer et développer les liens de solidarité entre ces derniers.

ORGANISATION

L'association dispose d'un bureau composé de 6 membres (1 président; 1 trésorier; 1 secrétaire; 3 suppléants). C'est l'organe représentatif.

Elle dispose également de différents comités :

- culturel
- juridique et administratif
- sportif
- rédaction du journal "Le petit créol".

FONCTIONNEMENT

les différents comités ont leurs propres initiatives ou à la demande de l'assemblée font des recherches afin de proposer et de réaliser des activités.

Ainsi au cours de chaque année universitaire, l'AGEAG organise :

- des manifestations sportives (tournoi de foot, tennis de table, randonnées, ...)
- des excursions
- des soirées antillaises, soirées culturelles avec diapos, exposés...
- des repas exotiques
- des animations culturelles
- actions, aides en faveur des sinistrés du cyclone Hugo.

Par ailleurs, l'AGEAG met à la disposition de ses membres des conseils pratiques relatifs aux études, aux différentes difficultés rencontrées par les étudiants, aux différentes démarches administratives et, s'il le faut, l'association intervient auprès des administrations.

Il existe aussi une caisse de solidarité afin d'aider financièrement les membres en difficultés. Les aides sont octroyées par une commission compte tenu des contraintes budgétaires de l'association.

MOYENS DE L'ASSOCIATION

Les principales ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres et des bénéfices réalisés à l'occasion des différentes activités (soirées,...).

ROCK NOTES DISQUES

NEUF - OCCASION
ACHAT - VENTE
FANZINES

COURS DU TEMPLE - LIMOGES
55 33 78 34

Stop Racisme Université 87

Stop Racisme/Université 87 (fondée en 1987) est l'antenne universitaire de SOS Racisme, association antiraciste et humanitaire fondée par des animateurs du mouvement étudiant de Novembre-Décembre 1986, et dont le président national est Harlem Désir.

Cette association intervient au niveau international contre le racisme, l'Apartheid, les discriminations de toutes sortes. Localement, elle lutte pour l'intégration et l'égalité des droits, contre les exclusions, la montée du fascisme et de l'intolérance, et vient en aide aux étudiants : cartes de séjours, sécurité sociale, logements, bourses, etc... Elle assure tous les samedis de 14 h 30 à 17 heures une permanence juridique gratuite avec suivi des dossiers chez Mme Josette Réjou 5, rue Monte à Regret 87000 Limoges tél. 55 34 44 88.

En cas d'urgence, contacter 24h/24, l'U.D. SOS Racisme 87, antenne de SOS Racisme en Haute Vienne, 4, Allée Fabre d'Eglantine, 87280 Limoges tél. 55 50 72 62.

En 90/91, SOS Racisme :

- a organisé plusieurs concerts des Potes, à travers l'hexagone et l'Europe, avec déplacements en cars depuis Limoges.
- a organisé un grand concert à Limoges en juin 91.
- a produit le "45 tours" régional : "L'homme de l'arc-en-ciel" avec 15 groupes Rock de la région.

C'est aussi une semaine de l'Education contre le racisme en mars-avril, des conférences-débats à tous les niveaux (ex: conférence débat en novembre 91 sur le thème de la ville, du logement, de l'intégration-insertion dans la ville de Roland Castro, parrain de SOS-Racisme et architecte).

Alexis Kouadio ALLAH P^{re} de Stop Racisme/Université 87
7, résidence Le Bourg 87510 St Jouvent tél. 55 50 01 86

Le MRAP

(Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)

Mouvement national contre toute forme de racisme, et pour le rapprochement des peuples. Abonnez-vous à son journal *Différences*.

Il organise tous les ans vers la mi-mars la "Fête de l'amitié entre les peuples", salle des sports des Sœurs-de-la-Rivière.

Met lui aussi ses militants et des avocats au service d'étudiants étrangers ayant des problèmes administratifs, de justice...

Adresse : 28, rue des Papillons 87100 Limoges Tél. 55 37 56 91

Associations d'étudiants étrangers

UNEM: Union Nationale des Étudiants Marocains.

Organisation syndicale qui a pour but :

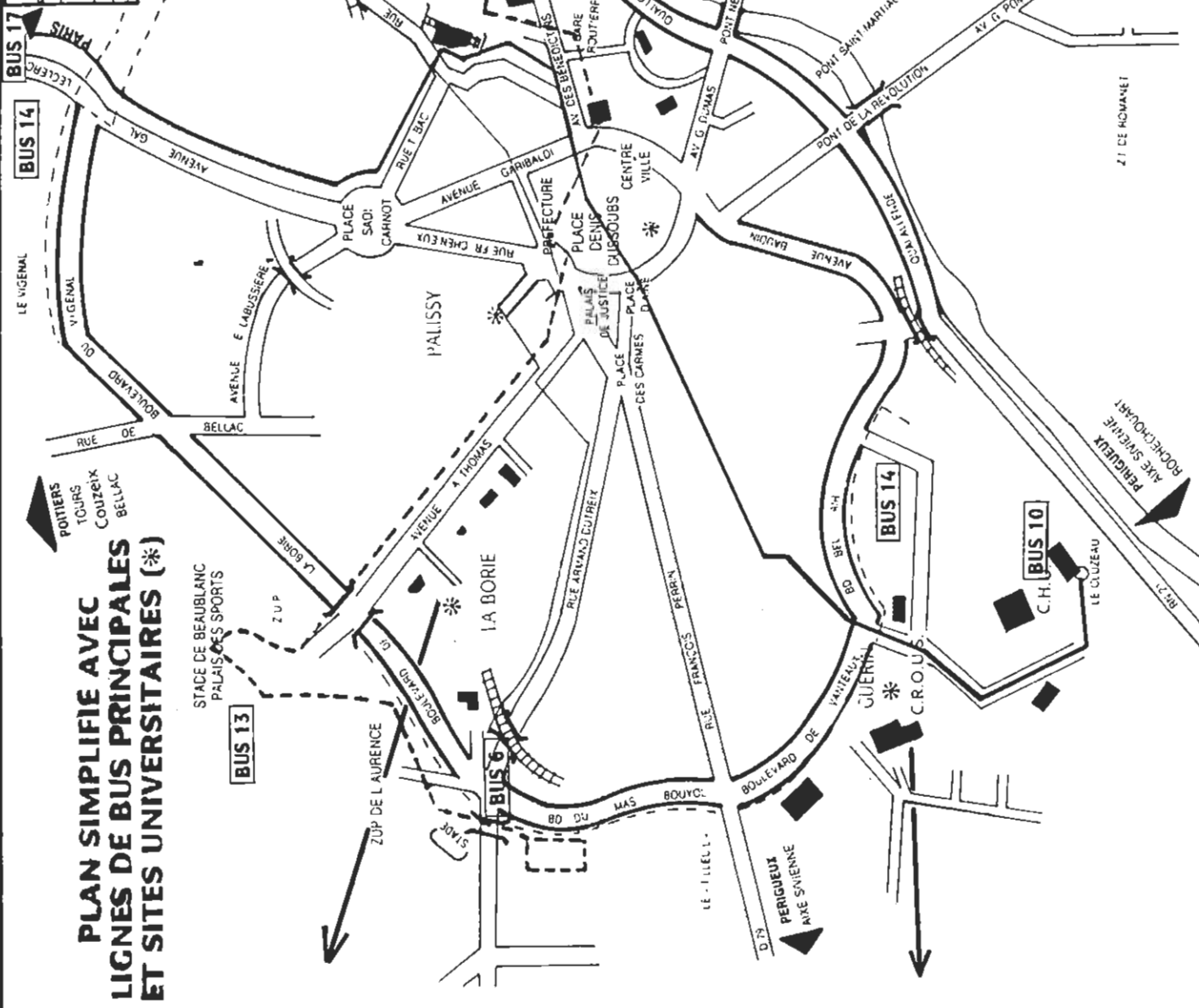
- de faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants marocains (de loin la plus forte communauté étrangère étudiante) et résoudre leurs problèmes (logement, problèmes administratifs).
- de créer des activités culturelles visant à mieux faire connaître la culture populaire marocaine, la réalité sociale et le régime répressif du Maroc.
- d'informer les étudiants sur le problème Palestinien.

UENAL: Union des Étudiants Noirs Africains de Limoges.

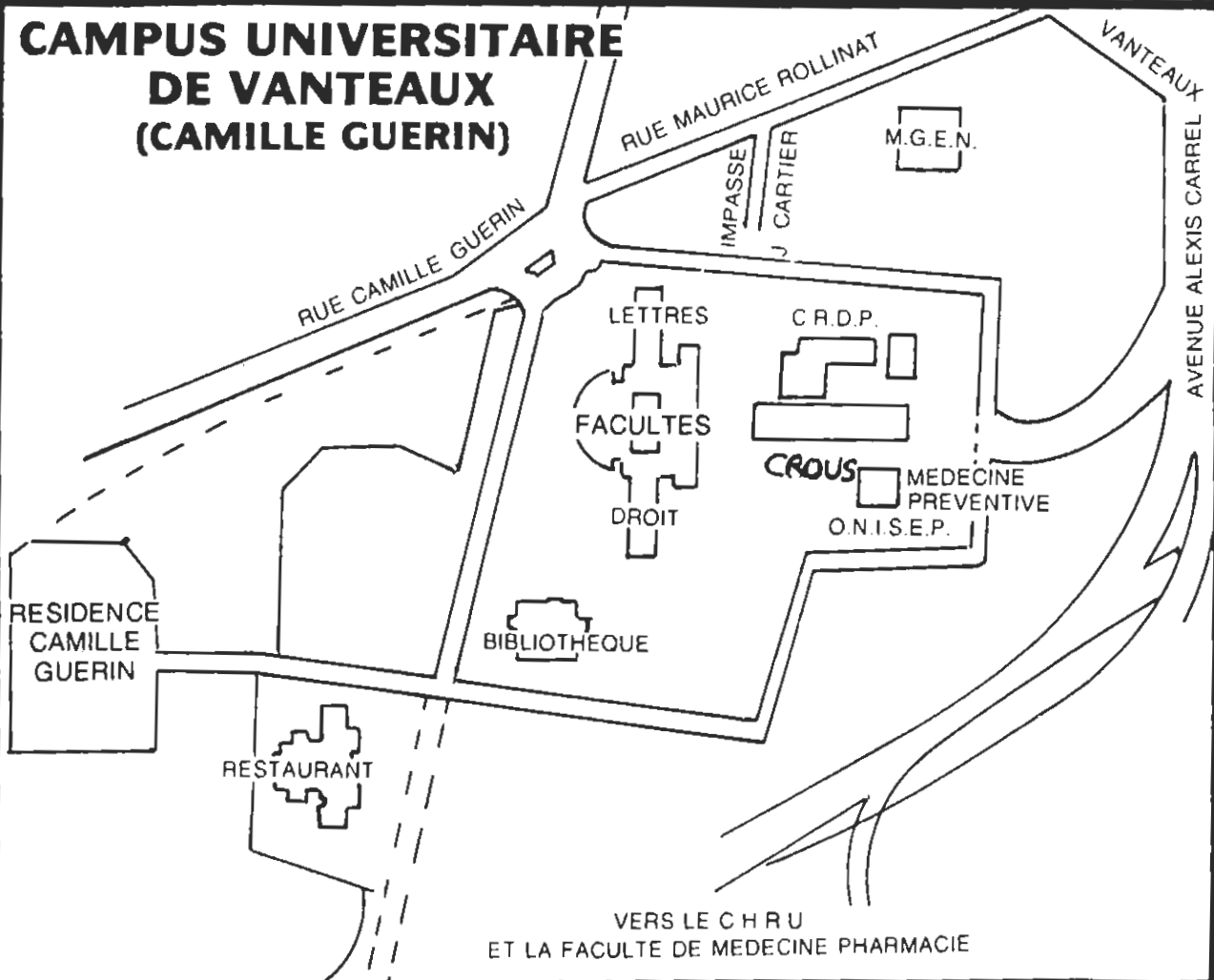
Association qui veille à l'intérêt des étudiants africains. Organise des journées culturelles, sportives... La cité U serait triste sans leur dynamisme !

Tu trouveras des étudiants de ces associations principalement à la cité U La Borie.

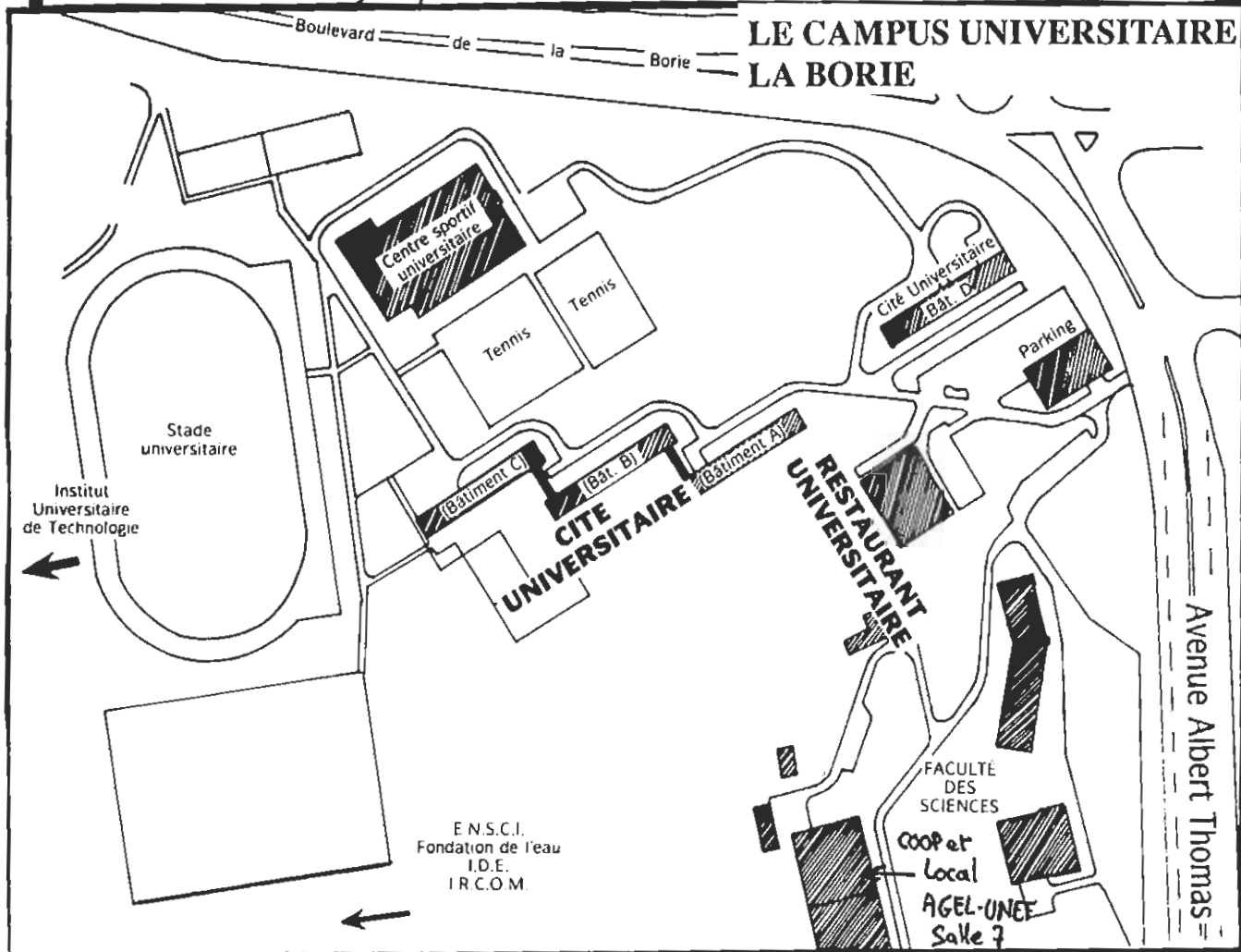
NOMENCLATURE DES LIGNES DE BUS	Couleur sur le Plan
5 ARMAND DUTREIL-ARISTIDE BRIND-COE L. DANGE-TY RALIMJ	— — — — —
8 LEP Rie c. P. PAUL PACQUE D'AUTRY PIERRE D'AUNE 19 Gare des Bénédictins VAL DE L'AURENCE	— — — — —
10 LE CLUZEAU CHU Gare des Bénédictins 17 COURTOIS TOURNAI-BEAUGREUIL	— — — — —
14 CES RONSARDIA-BASTIE F. DANGE 14-Eduard MICHAUD Pierre CURIE	— — — — —



CAMPUS UNIVERSITAIRE DE VANTEAUX (CAMILLE GUERIN)



LE CAMPUS UNIVERSITAIRE LA BORIE



De l'étudiant innocent dans les prisons d'Espagne, à celui victime de l'injustice de la grande Muette...

CASABONNE EST INNOCENT

Parce que son nom a été retrouvé dans le carnet d'adresse d'un couple présumé appartenir à l'ETA, Jean-Philippe CASABONNE a été arrêté le 6 juillet 87 alors qu'il passait ses vacances dans le sud de l'Espagne. Ce couple, réfugiés basques en France, avait rencontré auparavant ce jeune palois de 21 ans, étudiant en sociologie à Bordeaux. Lui ayant prévu de séjourner en Andalousie, ils se sont bien entendu échangés leurs noms et adresses. C'est ainsi que, après l'arrestation fortuite de ce couple en Espagne, Jean-Philippe a été conduit dans les cachots (qui n'ont rien à envier à l'époque franquiste). Menacé de mort, torturé par la Guardia Civil, privé de soins et de nourriture régulièrement, il niera toute appartenance à l'ETA, ce que confirmera le couple arrêté.

D'abord accusé d'être un *chef de commando*, puis de *complicité*, puis de *soutien à l'ETA*, peu à peu le dossier se vide. Premier procès le 9 décembre 88, 1 an et demi après son arrestation. Verdict : « 6 ans de prison pour collaboration à bande armée », après une parodie de procès où l'avocat français ne put intervenir et CASABONNE s'expliquer, tout se passant en espagnol, qu'il ne parlait pas.

Recours devant le Tribunal Suprême espagnol qui, le 13 novembre 89, confirme la décision pour « entretien de liens conscients avec l'organisation séparatiste basque ETA ». On l'accuse maintenant d'un délit d'opinion ! Cette fois-ci l'accusé était absent, et le tout s'est passé en vingt minutes...

Les conditions de détention de Jean-Philippe n'ont cessé de se dégrader ; il

subit des brimades, des coups, des fouilles vexatoires, on casse les carreaux de sa cellule en plein hiver, on détruit ses livres (fournis par ses profs de Bordeaux) et son courrier... En France, malgré une *campagne de non-information* de presque tous les médias nationaux, la lutte pour obtenir sa libération s'est organisée. A Pau d'abord, puis à Toulouse, Bordeaux, Limoges, Périgueux, Paris, Lille...

De nombreuses initiatives ont été menées localement et puis nationalement : manifs, pétitions, occupations des Consulats d'Espagne.

A Limoges, un Collectif pour la Libération de Jean-Philippe Casabonne a été créé à l'initiative de l'AGEL-UNEF, et regroupant des partis, syndicats, associations, individus de la région. Il a mené de nombreuses actions pour essayer d'attirer l'opinion publique et les médias sur le sort de Jean-Philippe.

Le gouvernement ne fait toujours rien pour essayer de sortir Jean-Philippe de sa prison.

Jean-Philippe est innocent. Pourtant il est en prison depuis trop longtemps. Comment une telle situation est-elle compatible avec les déclarations officielles de nos gouvernants sur leur attachement à la défense des Droits de l'Homme dans ce monde ?

L'innocent CASABONNE vient le 6 juillet 91 de commencer sa 5^{ème} année de prison...

LIBERTÉ POUR JEAN-PHILIPPE CASABONNE



Envoyez vos dons pour soutenir sa famille endettée pour assurer sa défense et lui rendre visite, ainsi que pour soutenir de nouvelles initiatives positives qui iront dans le sens de sa libération. Chèques à l'ordre de AGEL-UNEF/CASABONNE.

COMITÉ DE SOUTIEN à Rémi DARNE B.P. 2040 - 34024 MONTPELLIER

Connaissez-vous "l'affaire Rémi Darne" ? Tout est fait pour l'étouffer. Nous voulons vous en informer.

Rémi Darne est un étudiant illégalement exclu de l'Université, avec la complicité de l'Éducation Nationale, pour délit d'opinion.

Rémi Darne fait un mémoire de D.E.A. à l'Université de Droit d'Aix-Marseille.

Il publie un livre qui vulgarise son important travail de recherche. Dans ce livre, Rémi Darne dénonce le fonctionnement des lycées militaires, le mode de recrutement et la formation des cadres supérieurs de l'armée, l'ingérence du militaire dans l'Éducation Nationale et certaines pratiques d'extrême droite (chants nazis).

Son université, l'Institut d'Études Politiques et l'archevêque d'Aix-en-Provence demandent l'interdiction du livre, font pression sur le juge. Le livre, censuré, est autorisé à la vente ; mais tabou, le distributeur habituel de l'éditeur refuse de le diffuser.

Immédiatement, l'Université exerce sur Rémi Darne un chantage : " Ou vous retirez de vous-même les livres des librairies, ou vous ne pourrez jamais soutenir votre mémoire de D.E.A. "

Rémi Darne refuse de céder.

Le tribunal administratif condamne l'Université.

Rémi Darne pense pouvoir alors enfin reprendre ses études. Mais l'Université refuse d'appliquer la décision de justice et amplifie la

sanction en exigeant de l'étudiant qu'il repasse les examens qu'il a déjà subis avec succès.

Le gouvernement invoque soit l'indépendance de la justice, soit l'autonomie des universités pour refuser d'intervenir.

Nous décidons de nous rassembler et d'aider notre camarade pour qu'il puisse enfin soutenir son mémoire universitaire.

Rémi Darne a été victime d'une campagne de calomnie à l'I.E.P. d'Aix et à l'Université de Droit. Le gouvernement n'est pas intervenu.

Rémi Darne a pu s'inscrire dans une autre branche : " Philosophie " à la Sorbonne à Paris. Mais il voudrait continuer ses recherches en sciences politiques et s'il est à Paris c'est parce que, menacé de mort, il été contraint de quitter Aix. A l'Université de Lyon III, une trentaine de néo-nazis l'ont attaqué au cours d'une de ses conférences.

Jospin, Joxe, Cresson, Mitterand, ne soyez plus complices !

Pour la liberté d'expression et pour le droit d'étudier à l'université, adhérez au Comité de soutien à Rémi DARNE.

« L'AFFAIRE DU LYCÉE MILITAIRE D'AIX »

En vente à la COOP AGEL-UNEF au prix militant de 70 F, ou directement à l'éditeur : Paul KERUEL, éditeur
BP 3 - 13126 Vauvenargues.

Du massacre d'un peuple, aux victimes de l'exclusion raciale, l'AGEL-UNEF est de toutes les solidarités, de tous les mouvements pour la paix, pour la fraternité...



"PAX AMERICANA"



ou le massacre au nom du "droit"

L'année 91/92 a marqué le monde par un événement qui hantera longtemps encore les esprits: la guerre du Golfe.

L'AGEL-UNEF a participé activement à la lutte pour une solution pacifique et pour dénoncer par la suite le massacre.

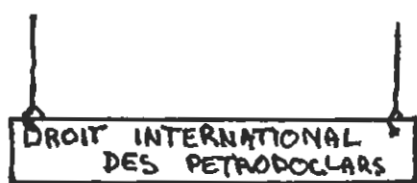
Aujourd'hui, l'heure est venue de tirer un bilan (peut-être provisoire) sur cette barbarie moderne.

Au nom du droit international (des plus forts ou du pétrole, au choix) le peuple irakien -et non le dictateur Saddam Hussein qui les opprime-, a souffert le martyre et souffre encore. Les estimations vont de 100 000 à 250 000 morts dont une majorité de civils. A cela s'ajoute aujourd'hui, la répression par le régime irakien contre les minorités (Kurdes,...) et comme hier, contre ses opposants.

Dans le Koweït "libéré", les exécutions sommaires se poursuivent, organisées par les grands démocrates pétroliers que sont nos amis les émirs.

En Israël, par contre, la

colonisation d'un territoire se poursuit, et ce, contre toutes les résolutions de l'ONU. Les jeunes palestiniens (qui ne sont pas tombés sous les balles de leurs occupants), désirant étudier, sont obligés de s'exiler, leurs Universités étant fermées depuis le début de l'intifada.



Des peuples massacrés, baffoués, humiliés, des pays en ruine:

C'EST BEAU LA GUERRE!!!

Mais ce n'est pas fini, on parle de bombarder de nouveau l'Irak, elle ferait des recherches sur l'arme nucléaire.

Nous pensons que l'arme nucléaire ainsi que tout le surarmement, met l'humanité en grave danger. Mais de quelle philosophie hypocrite s'inspirent ces "Maîtres du Monde", qui s'arrogent le droit d'armer un tel jugé "civilisé" (Israël possède la bombe) et de désarmer d'autres jugés "nuisibles" (bien qu'il soit vrai que Saddam avec une telle arme deviendrait très dangereux!). De quels droits des pays possédant l'arme nucléaire et ne voulant pas l'abandonner, peuvent-ils en interdire la possession à d'autres ?...

A l'UNEF, nous sommes partisans d'un désarmement général, qui permettrait ainsi par le monde, et notamment en France, de consacrer en partie cet argent gaspillé à la formation.

QUE L'ARGENT DE LA MORT DONNE ENFIN LA VIE!

AFRIQUE DU SUD

L'Apartheid, recule de jour en jour, mais la loi électorale est toujours en place, et le racisme toujours dans les esprits des dirigeants.

UN HOMME,

UNE VOIX !

Tant que l'Apartheid n'est pas totalement tombé,

**BOYCOTT
TOTAL !**

HALTE AUX EXPULSIONS!

La France pays d'accueil ? Au fil des mois de nombreux étrangers, notamment des étudiants sont victimes de la loi Pasqua-Joxe. S'ils sont pris en défaut de papiers, ce qui arrive de plus en plus, vu les entraves administratives pour le renouvellement de la carte de séjour, ou jugés un danger pour l'état (cf Diouri) l'expulsion est immédiate sans possibilité d'appel. Cette non-justice n'est pas digne du Pays des droits de l'homme...

ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS-MONDE



AIDE SOCIALE : QUEL AVENIR ?

L'aide sociale telle qu'elle est conçue en France se subdivise en deux grandes catégories:

• **L'AIDE DIRECTE:** est gérée pour partie par le ministère de l'Éducation Nationale (via les Rectorats); c'est le cas des bourses, des allocations de recherche, des prêts d'honneur. Les CROUS gèrent le F.S.U., le service social...

• **L'AIDE INDIRECTE:** les restaurants et les cités universitaires, gérés par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires) et le CNO (Centre National des Œuvres).

Avec le "plan social étudiant", le gouvernement s'attaque enfin aux difficultés de vie des étudiants. Ce projet présente de bonnes et mauvaises choses qui les unes comme les autres, méritent d'être soulignées:

LES BOURSES

L'une des priorités de ce plan est le développement du système des bourses. Il est prévu qu'en 1991 le nombre de bénéficiaires augmentera de 10%, effort devant se poursuivre chaque année pour atteindre 25% de boursiers. Désormais aucune bourse ne sera inférieure à 6000 Frs par an.

La revalorisation passera par une réduction du nombre d'échelons dans le barème de calcul.

Dans le cadre d'un réaménagement des points de charge, il est décidé d'instaurer un point de charge supplémentaire pour tout étudiant éloigné de plus de 300 kms de son lieu d'études.

Une allocation spécifique est accordée aux étudiantes boursières qui décident de reprendre leurs études après une maternité.

Pour les candidats boursiers handicapés, un point de charge

Le "Plan social étudiant"

supplémentaire est accordé à ceux dont l'état nécessite l'aide d'une tierce personne. Les pensions d'invalidité civile ou militaire ne seront d'ailleurs plus prises en compte dans les ressources des familles.

A compter de la rentrée prochaine, les bénéficiaires de bourses de l'enseignement supérieur pourront désormais cumuler cette aide avec l'exercice d'emplois occasionnels.

Autre nouveauté, les étudiants ayant commencé leur 3^{ème} cycle avant l'âge limite de recouvrement par le régime de sécurité sociale étudiante (c-à-d: 26 ans avant le 1^{er} octobre) pourront le conserver.

MENSUALISATION ?

Et enfin les services rectoraux seront incités à verser des bourses en neuf termes dès la rentrée 91. L'objectif est de réaliser la mensualisation à la rentrée 92.

Il y a ici un problème, car la décision finale de mensualisation est prise par le recteur (qui n'est pourtant qu'un

Cette aide est un élément déterminant dans la réussite aux études, en particulier pour les étudiants issus de milieux défavorisés. Sans celle-ci, il serait très difficile pour la grande majorité d'entre nous de continuer à étudier.

Or, depuis quelques années, la qualité toute relative de ces prestations se dégrade de façon alarmante: manque de chambres et hausse du loyer en cité U, augmentation du prix du ticket de R.U. avec diminution de la part de subvention de l'Etat, baisse du pouvoir d'achat des boursiers...

technocrate représentant l'état) et non par le ministère. Donc si le recteur refuse de suivre les consignes, point de mensualisation. Malheureusement, à Limoges le recteur estime le système de versement des bourses "au point" et pense qu'il est inutile d'en changer !!! Il ne tient donc qu'à nous tous de faire plier cette intransigence, EXIGEONS LA MENSUALISATION DES LA RENTRÉE! Tout cela est assombri par les prêts bancaires.

L'ARNAQUE: LES PRETS BANCAIRES!

Le Plan social fleure bon l'arnaque, et c'est bien pour cela que l'UNEF n'a pas signé ce plan (ce fut la seule organisation à refuser de signer). Chaque étudiant aura droit à un prêt bancaire de 20 000 francs par an, sous réserve de ne pas avoir plus d'un échec en cours d'études. "5 ans = 100 000 francs"; à rembourser en 15 ans après l'obtention du diplôme, ce qui suppose d'avoir réussi et trouvé du travail! Le taux des prêts serait fixé à 10%, l'Etat "se portant garant" auprès des banques. Lui qui, pour répondre aux normes européennes, casse notre système de protection sociale - le meilleur .../...

DÉCRET VALADE DU 8 MARS 87

pourquoi ?

Ce décret portant sur les CROUS fut élaboré par le gouvernement Chirac. Trois mois à peine après le retrait du projet Devaquet, le but est le même : privatiser l'enseignement supérieur.

L'intermédiaire choisi : l'aide sociale, qui permet à des milliers d'étudiants de poursuivre leurs études.

comment ?

Par une remise en cause du fonctionnement démocratique.

Le décret Valade rompt avec la traditionnelle gestion paritaire. Il diminue la participation étudiante (7 sur 25 membres du Conseil d'Administration), il institue une véritable main-mise du ministère sur les décisions ; 12 fonctionnaires ou représentants

de l'État auquel s'ajoute le recteur, qui préside d'office le C.A. Auparavant les étudiants possédaient la moitié des sièges.

Par une remise en cause du service public.

L'État retire 3 millions de francs du budget des Œuvres. Il donne dans le même temps la possibilité aux CROUS de passer des conventions avec le privé. Ainsi en France se sont développés dans les campus des services dont bien sûr leurs intérêts, au prix fort, ne correspondent pas aux nôtres...

Étranglée financièrement, l'aide sociale joue mal son rôle. Le caractère public des CROUS est remis en cause. Certains abandonnent leur raison d'être ; ils deviennent « des entreprises comme les autres » (sic !).

au monde - pour livrer notre santé aux assurances et à leur logique de rentabilité (cf loi sur les Assurances et la Mutualité adoptée en 90), contre celle de la solidarité mutualiste.

Il s'agit de faire supporter à chacun le coût de sa propre formation.

Sous couvert de garanties pour l'individu, on veut faire intégrer une démarche profondément inégalitaire, cassant les solidarités.

Seuls les étudiants issus des milieux aisés pourront s'engager sans crainte vers ce lourd endettement proposé. Et il faut voir encore plus loin. La généralisation des prêts permet de lever les barrages qui existent (dont les mobilisations étudiantes) à l'augmentation massive des droits d'inscription à l'Université (les droits d'inscription ont déjà été augmentés de 400 % en 8 ans !) pour pallier la forte pression due au budget de pénurie. Ces pratiques (prêts, droits élevés) existent ailleurs en Europe, et servent de référence à nos dirigeants nationaux et même locaux. Elles ont conduit entre autres à l'arrêt du système des bourses (notamment en Grande-Bretagne).

Sous prétexte de garnir l'escarcelle des étudiants, et accessoirement celle des universités, il s'agit bien de faire entrer par la grande porte la loi du fric, celle qui avait été jetée par la fenêtre après avoir pointé son nez avec Devaquet.

L'objectif de Jospin est lié aux "impératifs européens". L'aide sociale est cassée ou vendue au privé : l'OTU, la construction des cités U avec des loyers autour de 1 400 F, l'exclusion des étudiants non-européens, le développement des cafétérias privées aux tarifs élevés, le "sponsoring-solution" à tout va, va être développé.

RESTAURATION ET LOGEMENT

Pour ces deux chapitres, il est prévu d'ici 95, 50 000 places supplémentaires de Resto-U dont 11 000 pour 91 ainsi que le rétablissement de la parité entre l'Etat et l'étudiant pour le ticket. Il fort peu probable que cet effort soit suffisant pour que tous les étudiants puissent manger dans des conditions décentes d'autant plus que la plus grande partie de ce qui va être construit le sera sous forme de saladeries,

viennoiseries (etc...). Dans ces "Resto-U" (!?) là, on ne pourra pas payer avec un ticket de RU et le prix du repas sera 2 à 3 fois plus cher que le ticket et encore pour les petits appétits.

Quant au logement, l'Etat prévoit 30000 logements sociaux pour 95 dont 6000 en 91 avec une priorité donnée aux étudiants les plus défavorisés pour l'occupation de ces logements. Là aussi l'effort est nettement insuffisant vu le retard pris, d'autant plus que la gestion et la construction tombent souvent entre les mains du privé, qui on le sait, ne fait dans la philanthropie.

LES BIBLIOTHEQUES

Eh, oui! Tout de même un point positif, on s'occupe des bibliothèques!

Plus de crédits pour acquérir plus de livres et 50% d'augmentation pour le budget du monitorat-étudiant dans les bibliothèques.

Mais il faut tout de même relativiser les choses car une augmentation de 14% sur un budget global très faible ne révolutionnera pas nos bibliothèques.

LES AIDES FINANCIÈRES

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX

Les conditions pour faire une demande

- Elles sont attribuées pour 1 an aux familles, par le rectorat, sur critères sociaux. Elles sont destinées à permettre à des jeunes d'entreprendre des études supérieures (dans un établissement habilité) auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation sociale.

- Il faut être de nationalité française ou:
 - être réfugié politique,
 - être de la CEE (si la famille a travaillé et résidé en France, ou si le candidat boursier a travaillé en France),

- pour les autres étrangers: si la famille réside en France depuis 2 ans au moins.

- Les ressortissants de 1^{re} année des DOM-TOM doivent se faire connaître au rectorat dès leur arrivée en France.

- Les ressources prises en compte sont celles de la famille, figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition de 1989 pour l'année 91/92. Mais en cas de situation particulière (chômage, divorce, décès, retraite, variation importante des ressources, situation maritale de l'étudiant ou naissance...), les revenus de 90, voire de 91,

peuvent être retenus.

- Les bourses sont attribuées selon 6 échelons dépendant du montant des ressources et du nombre de points de charge additionnés défini selon un barème. Tout changement de situation grave au cours de l'année doit être signalé pour une réévaluation du montant.

La demande

- Les demandes sont à renouveler chaque année. Il faut avoir moins de 26 ans pour une 1ère attribution (+ 1 an si SN effectué).

- Les dossiers sont à retirer avant le 1^{er} mai - pour la rentrée qui suit - au secrétariat de l'établissement que tu fréquentes actuellement (au rectorat pour les autres), puis à déposer remplis correctement et avec toutes les pièces demandées (très important si tu veux éviter des désagréments et être payé à temps).



- En cas de changement d'Université, le dossier doit être déposé à l'Université d'origine et le transfert demandé.

Les réponses

- Les étudiants ayant effectivement déposé leur dossier avant le 1^{er} mai reçoivent avant le 15 juillet une décision conditionnelle d'attribution ou de rejet de bourse. Provisoire car il faudra justifier en septembre d'une inscription dans l'enseignement supérieur et de la progression dans ses études.

L'avis d'attribution conditionnelle est composée de 2 volets, dont un qu'il faudra faire tamponner, lors de ton inscription, à l'administration de ta fac et la transmettre au rectorat. C'est ce papier qui permet le paiement de ta bourse, alors attention! Vérifie le montant accordé en fonction des points du barème. S'il y a un désaccord contacte le rectorat.

Si une décision de rejet te parvient, vérifie bien les points de charge, le montant des ressources retenues. En tout état de cause, tu peux faire appel de la décision. Il faut faire un recours gracieux devant le recteur, ou alors un recours hiérarchique devant le ministère de l'Éducation Nationale (obligatoirement sous couvert du recteur). Un recours contentieux peut également être déposé au Tribunal Administratif (attention aux délais).

En France...

- en 91/92 le taux annuel des bourses variera de 6210 Frs (1^{er} échelon) à 16740 Frs (6^{ème} échelon) - il n'y a plus que 6 échelons.

- le taux de boursiers était d'environ 15 % en France.

...et dans l'Académie de Limoges (en 90/91)

- Pour l'Université de Limoges, sur 11807 étudiants il y avait 2494 Boursiers soit 21,5 %.

Maintien de bourses

• Si tu redoubles ton année, ou si tu te réorientes (tu ne *progresses pas*, d'après les critères...), tu peux faire une demande de maintien de bourses au mois de septembre :

- soit "maintien exceptionnel de bourses" (70 cas en 90), si tu peux présenter des raisons valables qui t'ont conduit à ne pas avoir ton année ;

- soit "aide individualisée exceptionnelle", si tu te réorientes ou si tu redoubles ; dans ce cas les facs classent par ordre les étudiants selon des critères pédagogiques, et le rectorat ne les retient que dans la limite de 3 % du contingent des boursiers.

• L'étudiant concerné doit demander un formulaire à l'administration de sa fac, puis demander régulièrement ce qu'il advient de sa demande.

BOURSES SPÉCIALES

A côté des bourses ci-dessus il en existe d'autres, qui ont d'autres critères d'attribution et de fonction ; il s'agit des

- bourses de service public (préparer un concours dans la fonction publique),
- bourses d'agrégation,
- allocation d'études de 1^o année de 3^o cycle (DEA, DESS),
- allocation de recherche,
- bourses départementales (s'adresser à la mairie du domicile).

RECTORAT - CHANCELLERIE

13, rue François Chénieux 87031 Limoges cedex - ☎ 55 79 58 10

Ces bourses sont contingentées. Il faut déposer le dossier avant le 15 octobre.

LES PRÊTS D'HONNEUR

Ce sont des prêts d'argent gérés aussi par le rectorat. Ils sont accordés aux étudiants français non boursiers (sur critères sociaux). Tout étudiant susceptible d'être boursier et n'ayant pas eu de bourses peut y prétendre. Il est renouvelable tous les ans (1 par an).

La réussite des études ne devrait pas être une condition sine qua non à cette attribution: mais il faut se bagarrer en commission d'attribution (qui se réunit 2 fois l'an) pour que soit vraiment pris en compte les coups durs, la situation familiale, les réorientations... Ainsi fais-toi connaître aux élus AGEL-UNEF qui y siègent pour une présentation correcte de ton cas (ceci est aussi valable pour la commission des bourses).

Les demandes sont à déposer au rectorat qui les transmet aux assistantes sociales du CROUS, qui te convoquent pour un entretien et ensuite transmettent ton dossier à la commission. Ces prêts ne comportent pas d'intérêts et sont remboursables à partir de la dixième année qui suivra l'obtention du diplôme.

En moyenne sont attribués pour les dossiers retenus 8 000 F en décembre, et 3000 - 4 000 F en mars.

PETIT CALCUL SIMPLE

Loyer cité U = 576 Frs (chiffres de 91/92)

Repas + petit déjeuner pris au RU pendant tout le mois = 990 Frs

TOTAL = 1566 Frs

Pour l'étudiant disposant d'une bourse maximale de 16740Frs, soit 1674 Frs/mois (10 mois scolaires) :

1674 - 1566 = 108 Frs/mois pour se déplacer, se vêtir, se distraire, acheter livres et cahiers, etc... Ce chiffre de 108F a baissé par rapport à 89/90 (il était de 187F), c'est à dire que l'augmentation des bourses ne compense pas l'inflation du coût de la vie étudiante.

Le CNO lui-même a estimé qu'il fallait autour de 3200 F par mois pour un étudiant de Province pour vivre décemment.

Nous proposons donc une véritable REVALORISATION DU TAUX DES BOURSES pour permettre à un étudiant boursier de vivre décemment.

• Nous exigeons que tous les recteurs œuvrent à la MENSUALISATION DES BOURSES comme le suggère le ministère, et cela, sans exception !

• Le taux de 25% de boursiers pour 95 n'est pas suffisant et surtout pas assez rapide: 25% DES LA RENTRÉE!

• Le succès aux examens est la condition du renouvellement des bourses : de fait, les uns ont droit au redoublement, d'autres pas !

Nous devons obtenir le MAINTIEN DES BOURSES EN CAS DE 1^{er} ÉCHEC AUX EXAMENS.

IL FAUT ALLER DANS LE SENS D'UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE !

Le CROUS gère pour nous :

Outre les RU et les cité U, le CROUS c'est aussi:

LE F.S.U.

Le Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement du CROUS. Tout étudiant en délicatesse financière peut bénéficier d'une aide du FSU, quelle que soit sa nationalité. Le FSU peut également pratiquer des avances de bourses. Étant donnée la baisse du budget alloué chaque année au FSU, l'aide accordée aux étudiants est de plus en plus réduite (500 F en moyenne). Cependant, n'hésite pas à t'adresser à l'assistante sociale du CROUS qui t'aidera dans ta démarche.

LE S.L.E.E.

Le Service de Liaison Étudiants-Entreprises est chargé au sein du CROUS de gérer les questions liées aux emplois temporaires, aux stages et aux relations avec les entreprises. C'est un service fort peu connu des étudiants. Et pour cause ! Créé théoriquement pour favoriser les relations étudiants-entreprises (pour la recherche d'un

stage, par exemple), ses moyens ne correspondent pas aux besoins : c'est en clair l'expression de son démantèlement.

Quant à sa fonction stages "en entreprises", que devient-elle ?

Les Assistantes Sociales du CROUS:

Le Service Social est à la disposition des étudiants pour tout problème ou simple renseignement d'ordre matériel, social ou administratif (aide à la constitution des dossiers par exemple), pour l'admission au restaurant médico-diététique de La Borie.

Les permanences sont assurées par 2 Assistantes Sociales : Mme CIBOT (pour Médecine, Pharma, Lettres, écoles paramédicales, ENSCI, Arts Déco), et Mme CHRISTEN (pour Droit, Sciences, IUT, Prépas, BTS). Elles suivent les dossiers des résidents, des demandes de FSU... Elles interviennent aussi pour les demandes de prêts d'honneur, de maintien de bourses...

Il est clair, au vu des difficultés que

connaissent les étudiants et de l'augmentation des effectifs, qu'il faudrait au minimum une 3^{ème} personne, et également une permanence au campus de La Borie.

Autres Activités

Le CROUS de Limoges s'occupe également:

◊ d'activités socio-culturelles: ouverture vers "la culture dans la ville", opération "Culture-Action" pour les étudiants qui présentent des projets culturels.

◊ service accueil des étudiants étrangers: accueil-info à la gare, gestion des bourses B.G.F, orientation logement, aides diverses aux associations, visites de localités...

◊ l'OTU (Organisation pour le Tourisme Universitaire): créé par l'UNEF en 1947. A connu d'énormes difficultés financières, qui l'ont fait passer à un statut semi-privé... Intéressant pour les voyages, et surtout pour les billets de train BIGE (25 % de réduction).

◊ service logement en ville: voir p 35.

Avec environ 1650 chambres en Cité U et une centaine en HLM, pour près de 15 000 étudiants et ayant-droit (soit 13 % d'admis) on mesure les insuffisances du logement étudiant à l'Université de Limoges.

Pourtant il y a pire ailleurs: à Bordeaux il y a 1 place pour 15 étudiants; à Lyon 1 pour 18; et à Paris 1 pour... 250 étudiants! A Limoges c'est une place pour 7 étudiants (chiffres de 1986).

De plus on a l'avantage d'avoir des cités habitables, de taille humaine, qui devraient favoriser les activités associatives. Mais ce n'est pas toujours le cas, et pour certains la vie de résident dans ses 9 mètres carrés peut paraître bien triste, et ne parlons pas des week-end!

IL EXISTE 3 CITÉS U. A LIMOGES

◊ Cité U de la Borie: la plus ancienne (1967), la plus animée, la plus grande : 601 chambres - 4 bâtiments. Directrice: Mme Delaune.

185, av. Albert Thomas 87065 Limoges Cedex - 55 45 26 00.

Il est prévu à partir de la rentrée 92 une rénovation intérieure complète de La Borie. Bonne idée! Mais cela entraîne un grave inconvénient: pendant 4 ans il y aura, à tour de rôle un bâtiment fermé.

◊ Cité U de l'Aurence: assez sympa, mais avec une administration des plus vieux jeu ; aussi de 1967. 453 chambres - 2 pavillons mixtes, 1 pavillon fille. Directrice : Mme Delautre.

24, av. du président Vincent Auriol 87065 Limoges Cedex - 55 01 36 74.

◊ Cité U de Guérin: la plus jeune à Limoges (1975), la plus clean. Il y a 353 chambres. Directeur: M. Benezit.

39, rue Camille Guérin 87038 Limoges Cedex - 55 50 71 71.

Dès septembre 91, construction de 100 studios de 20 m² avec APL. Disponible à partir de sept 92. De plus une cafétéria va être construit dans les mêmes délais.

◊ Cité U d'Egleton (corrèze): Impeccable et au milieu d'un bois avec le R.U. intégré. Un inconvénient, excentré du bourg et des lieux d'études (et pas de bus bien sûr), activité en soirée presque inexistante.

◊ Brive: Création d'une résidence universitaire composée de studios APL de 1 ou 2 lits avec à quelques mètres un restaurant universitaire de 250 places.

De plus, le CROUS gère, à la ZUP de l'Aurence, 102 chambres en HLM, ainsi que 113 appartements meublés jeunes ménages (100 F2 et 13 F3) Les locataires de ces chambres ou appartements peuvent bénéficier de l'APL.

POUR FAIRE UNE DEMANDE

Le dossier est à retirer ou à demander au siège du CROUS : 21, av Alexis Carel 87036 Limoges Cedex (tél : 55 01 46 12), auprès des secrétariats des cités U, ou auprès des établissements scolaires de l'Académie de Limoges.

Il est à renvoyer avant le 22 Avril de chaque année.

Remarque : si ton dossier a été déposé tardivement, ou s'il a été refusé à la première commission d'admission, il peut être mis sur

liste d'attente.

Autre remarque: si tu n'a pas encore effectué de demande à la rentrée, tu peux encore le faire (le plus vite possible) pour avoir éventuellement une chambre en janvier ou février.

Toutefois, l'offre est insuffisante par rapport à la demande (près de 4 000 dossiers chaque année) et beaucoup d'étudiants se voient refuser l'attribution d'une chambre faute de place. C'est pourquoi depuis plusieurs années, et en prévision du nombre croissant d'étudiants, les élus Solidarité Étudiante/AGEL-UNEF siégeant au Conseil d'Administration du CROUS demandent la construction d'un bâtiment supplémentaire à Guérin.

Cette chose va peut être se faire dans un avenir pas trop éloigné; le CROUS effectue actuellement des démarches (convention avec l'OPHLM, recherche de crédits...). Une nouvelle tranche à Guérin n'est pas de trop : en effet pour plus des 2/3 des étudiants de Limoges ce campus ne compte que 1/4 des chambres. Et tout va encore augmenter !

Et ceci se ferait selon de nouvelles normes, à savoir près de 18 mètres carré, bref un vrai petit studio !

POUR ÊTRE ADMIS

Il faut répondre à différents critères. Sont pris en compte :

- la situation sociale des parents (les boursiers sont prioritaires).
- l'éloignement du domicile familial (au dessus de 50 km ces étudiants sont prioritaires ; rappelons que 60% des étudiants ne sont pas de la Haute-Vienne !)

- l'âge limite est de 26 ans (35 pour les étudiants étrangers ; voir aussi la page les concernant).

L'ordre de priorité pour les étrangers est : les Boursiers du Gouvernement Français et les étudiants de pays ayant passé une convention (Caméroun...), tous les étudiants de la CEE, puis les étudiants inscrits en 3^{ème} cycle, puis les 2^{ème} cycles, puis les 2^{ème} années...

Quant aux étudiants étrangers de 1^{ère} année, alors que ce sont eux qui devraient nécessiter d'un soutien plus important, ils n'ont pas droit à Limoges à une chambre en cité ! C'est inadmissible et injuste. Il faut supprimer ces mesures discriminatoires, et pour cela construire des nouvelles chambres.

Critères d'admission en appartement HLM par ordre:

- Couple d'étudiants avec enfant(s),

- Père ou mère étudiant(e) célibataire,
- Couple d'étudiants sans enfant,
- Couple dont l'un est étudiant avec enfant(s),
- Couple dont l'un est étudiant sans enfant(s),
- Couple d'étudiants non mixte.

POUR UNE RÉADMISSION

Il faut justifier d'un succès universitaire tous les 2 ans et toujours répondre aux critères cités précédemment.

Les décisions d'admission et de réadmission sont prises par la Commission Paritaire d'Admission en Résidence où siègent nos élus du CROUS.

Les élus Solidarité Etudiante peuvent appuyer des demandes ; informe-les de ton cas.

UN REFUS ?

Beaucoup d'étudiants ne peuvent pas être logés en Cité U vu le faible nombre de places.

Des étudiants boursiers, ou habitant loin de leur lieu d'études, sont refusés en Cité U ou alors expulsés de celle-ci après un échec aux examens.

Quand la notification de refus en Cité U arrive, l'étudiant doit absolument contester cette décision, engager une procédure de recours auprès du CROUS, afin de demander que son cas soit examiné à la Commission d'Admission en Résidence qui a lieu vers novembre. Pour cette commission, seuls les élus au C.A. du CROUS peuvent y siéger. Ainsi, il est possible que le refus d'admission soit abandonné.

LE LOYER

Les loyers sont en constante augmentation. Cette année, ils ont été fixés par le C.A. du CROUS de Limoges à :

- chambre cité U : 576 frs - HLM : 753 frs
- F2 : 1347 frs - F3 : 1540 frs

Il faut ajouter pour les T2 et T3, les frais supplémentaires tels que l'électricité, la taxe d'habitation, le dépassement d'eau chaude. Mais il ne faut pas oublier que ces appartements ainsi que les chambres HLM, donnent droit depuis l'année dernière, à l'APL.

Dès ton avis d'attribution de chambre, il te faudra payer un mois de caution (qui te sera remboursé intégralement lors de la remise des clés si aucune dégradation n'a été constatée), et le loyer du mois d'octobre. .../...

4 Il est possible que certaines chambres soient vétustes sur certains plans ; n'hésitez pas à intervenir auprès de la direction qui dispose de techniciens qui se chargeront des réparations.

A propos de désagréments, il est à signaler aux résidents qu'il est préférable pour eux de ne pas laisser d'objets de valeur dans leur chambre.

Veillez également à ne pas déranger vos voisins notamment par le bruit, en effet les bâtiments étant peu isolés, les ondes sonores sont vite amplifiées.

Pour des problèmes collectifs, pensez à vos élus au Conseil de Résidence.



UNE ALIMENTATION "RU-DIMENTAIRE"

Passent les jours, passent les tickets de RU ; restent les menus qui semaines après semaines entretiennent le dernier bastion de la monotonie gastronomique. Que cela soit dans l'ordre ou dans le désordre, en effet à la fin de la semaine, dans la ronde des menus notre serpent finit par se mordre la queue.

Queue... toujours grandissante dans les files d'attente où, assujettis à la pression de nos "cent-blables", nous sommes contraints de défendre notre petit centimètre carré, pour atteindre notre maigre pitance.

Les problèmes des menus et des queues ne sont pas les seuls. A ceux-là s'ajoute la hausse annuelle des tickets de RU, la baisse des fréquentations, et un accueil pas toujours bien

SCANDALEUX !
Cette année le ticket de RU augmente de 10% (de 10F 50 à 11F 50).
Faut-il rappeler que l'inflation est de 3 %, et que la révoliratisation des bourses ne suit pas cette inflation.

adapté. Les RU sont en crises, et nous en sommes les premières victimes.

- Désengagement progressif de l'État, et hausse du prix du ticket...

Jusqu'en décembre 1982, le système en application était celui de la parité entre l'État et l'étudiant. Ainsi, lorsqu'un étudiant versait 6 F pour un ticket, l'État versait la même somme. Depuis décembre 82, la parité n'existe plus. Dans un premier temps, l'étudiant a versé 10 centimes de plus que l'État, puis le mécanisme s'est accentué : en 1986, l'État versait 6,66 F contre 9 F pour l'étudiant.

Ces chiffres paraissent dérisoires, mais faites vos calculs mensuels ! Et si l'on calcule le total pour l'année, chiffré en millions de repas, c'est là que l'on voit le désengagement massif de l'État.

- Baisse de la fréquentation...

FAIRE VIVRE SA CITÉ

L'ARAL-FRUF

Arriver à la cité U, ancien ou nouveau, c'est découvrir des difficultés (un cadre de vie étroit, des problèmes financiers) imputables à notre statut, s'ajoutant aux difficultés d'étudier proprement dites.

Ainsi, beaucoup d'entre nous connaissent l'échec dans leurs études, ou se replient sur eux-même, espérant de cette façon trouver une solution.

Pourtant, lorsqu'ensemble on s'associe, on peut améliorer nos conditions de vie et d'étude, en confrontant nos points de vue, nos activités, nos loisirs, et en élaborant les actions communes nécessaires à l'aboutissement de nos revendications. Ainsi l'ARAL-FRUF a permis au fil des années passées de modifier de nombreux aspects de la vie en cité U. Mais on peut faire toujours plus et mieux en instaurant un rapport de force favorable face à l'administration. Par le nombre des adhérents et l'ampleur des activités, nous aurons la capacité d'intervenir lorsque des problèmes ponctuels surviendront, et aussi d'influer sur l'élargissement des moyens alloués aux œuvres universitaires.

Briser l'isolement, animer la cité, cela ne peut être l'affaire de quelques spécialistes, mais celle de tous les résidents concernés.

L'ARAL-FRUF (Association des Résidents de l'Académie de Limoges - Fédération des Résidences Universitaires de France) ne demande qu'à se redévelopper pour tous ces buts, et appelle donc les résidents en cité de se mobiliser dès le début de l'année. Les "anciens" sont partis, alors recréez des groupes à La Borie, à l'Aurence, à Guérin !

AUTRES ASSOCIATIONS

A la cité de La Borie existe également d'autres associations, qui n'attendent que les bonnes volontés : club d'échec, de jeux de rôle, ciné-club, vidéo club, club photo, une cafet' synpa...

LES CONSEILS DE RÉSIDENCE

Les conseils de résidence (1 par cité universitaire) sont composés paritairemment d'élus étudiants et de membres de l'Administration.

Le conseil donne tout avis et fait toute proposition sur les problèmes posés par la vie en cité, notamment dans les domaines culturels et sociaux.

Ainsi, il gère les crédits culturels (abonnement aux journaux, achat de matériel pour les diverses activités et associations,...).

L'élection a lieu tous les ans, vers la fin novembre. Chaque élu doit être soutenu par une forte participation aux élections, pour avoir un certain poids, sinon les décisions prises restent souvent lettre morte.

Néanmoins à force d'endurance certaines causes furent gagnées, ainsi les cités-U furent équipées de vraies machines à laver, ainsi que l'assurance d'un changement prochain de nos vieilles plaques électriques poussières ; de même fut obtenu la mise en place d'une nouvelle literie, la réfection de certaines chambres et bien d'autres choses encore qu'il serait trop long d'énumérer présentement.

Il reste cependant d'autres batailles en cours telles que le problème des transports en communs, une liaison téléphonique inter-cité-U... Aussi plus les élus auront de poids, plus il leur sera aisé d'avoir gain de cause.



LES RESTAU-U

Il y a moins de repas servis aujourd'hui qu'en 1972 ! La baisse de la fréquentation entraîne des difficultés financières pour les RU. Néanmoins à Limoges, ce nombre a tendance à remonter.

En effet, la subvention de l'État est accordée en fonction du nombre de repas servis. Or, ce nombre a diminué de 13,2 millions (nationalement) entre 82 et 86. Les étudiants ont sanctionné par une baisse de fréquentation la dégradation qualitative des RU. On entre alors dans un cercle vicieux... On voit se développer les chaînes à supplément.

- La qualité ne s'améliore guère...

La part consacrée à la nourriture n'est que de 7 francs, contre plus de 5 francs en 82. En fait, l'étudiant participe financièrement au paiement du personnel : près de 60% du prix du ticket servent aux frais généraux et aux salaires des personnels, 40% étant consacrés à la nourriture (contre 65% en 1970).

- Aux heures de pointe les files d'attente s'allongent...

Nous avons obtenu, après des actions

s'étalant sur 89 et 90, l'agrandissement du RU de La Borie. Tracts, pétitions et démarches avec les élus de l'AGEL au CROUS ont prouvé que les luttes unitaires ne sont pas vaines.

Ainsi, cet agrandissement s'est fait en un premier temps par une extension de la brasserie aux dépens de notre ancien local (qui est opérationnelle depuis la rentrée 90) et dans un deuxième temps, la construction d'une seconde chaîne (opérationnelle à la rentrée).

Cela est considérable mais, hélas, insuffisant. C'est pourquoi nos actions continueront et dans ce sens, nous proposons de :

- Accroître les possibilités d'accueil.
 - à Palissy : ouverture aux étudiants de la chaîne réservée aux personnels du rectorat et autres administrations... ; ouverture de ce RU du centre ville le soir.
 - à Guérin : agrandissement de la cafet ; saladerie, pourquoi pas, mais accessible à tous financièrement et non au détriment des chaînes normales ; ouverture du RU pendant tous les examens.
- Améliorer la qualité des repas : à Guérin : le plat unique de la seconde chaîne doit être réellement amélioré ; cette chaîne "rapide" ne doit pas l'être du fait qu'il n'y ait rien à manger...
- Blocage national du prix du ticket de RU et rétablissement de la parité étudiant/Etat. Le salaire des personnels doit être pris en charge par l'Etat, et leur nombre doit cesser de diminuer.
- Mise à l'étude d'une carte d'abonnement à tarif réduit, notamment pour les résidents et les boursiers.
 - Possibilité de paiement par chèque.
 - Fonctionnement plus fréquent des commissions RU.



SE LOGER EN VILLE

35

Plusieurs possibilités s'offrent à l'étudiant qui ne peut habiter chez ses parents à cause de l'éloignement ou bien qui désire son indépendance :

- loger chez un particulier.
- loger en cité U (voir chapitre sur le CROUS).
- autres possibilités.

CHEZ UN PARTICULIER : 2 SOLUTIONS

Chez l'habitant:

L'avantage est le prix du loyer souvent modéré (à partir de 900 frs) et comprenant toutes les charges. Mais il faut s'assurer de façon claire et nette, des conditions de la famille d'accueil pour ne pas avoir de mauvaises surprises par la suite. Des concessions sont souvent nécessaires.

Dans une chambre individuelle, studio ou appartement:

Il est évident que la vie y est beaucoup plus agréable, car on est "vraiment chez soi". Mais cet avantage se paie, et de plus en plus cher. Heureusement, Limoges n'est pas encore Paris: on peut trouver des meublés ou appartements indépendants corrects, et à des prix relativement abordables (enfin ça dépend pour qui). Les prix peuvent aller de 900 frs à 1500 frs environ, charges non comprises.

Gratuit, il offre plus ou moins de garanties (méfiez-vous quand même des arnaqueurs). Ce nombre est assez élevé, mais néanmoins le confort des logements est parfois insuffisant en considération de la demande: absence de douche trop souvent constatée, cuisine souvent interdite ou limitée. Il manque de propositions de logements confortables à des prix raisonnables. L'étudiant, vache à lait des promoteurs? Il n'y a qu'à voir toutes les nouvelles constructions autour des campus, avec des loyers autour de 1600-1800 F pour un petit studio... Bonjour l'endettement! Quand nous disons qu'il faut construire des cités...

Ce service a fonctionné l'été sans interruption. A noter que dans les années 70, l'AGEL-UNEF avait son propre service de logement, et centralisait les offres et les demandes. Les exemples servent, et peuvent se renouveler.

Si tu as des tuyaux, donne les à la COOP, cela pourra toujours servir, merci...

Les agences immobilières:

La plupart sont sérieuses, mais exigent des frais de dossiers ou honoraires élevés (souvent l'équivalent d'un loyer, auquel tu dois ajouter 2 mois de caution et bien entendu le 1er mois...).

Les petites annonces:

On peut les prospector. Deux journaux gratuits distribués dans les boîtes aux lettres sont spécialisés:

Le Carillon 87: 67, bd Gambetta (55.33.48.87) paraît le mardi matin.

Info Magazine: cours Gay Lussac (55.79.67.91), paraît le mercredi matin.

Se faire des copains, le bouche à oreille...

Il existe des foyers de jeunes travailleurs, SONACOTRA, instituts privés...

C'est vraiment pas le pied pour les étudiants (éloignement ou prix astronomiques).

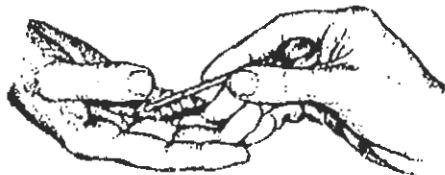
Pour tout problème de logement, de litige avec le propriétaire, tu peux t'adresser à la Confédération Nationale du Logement (CNL).

RECHERCHER UN LOGEMENT

Le CROUS:

Il possède depuis quelques années un service logement avec un fichier d'adresses en ville (environ 800 offres l'an dernier).

Immobilier entre particuliers



HESTIA

7, rue F. Chénieux
87 000 LIMOGES
55 77 70 78
L'IMMOBILIER ENTRE PARTICULIERS

FORFAIT ETUDIANT

→ LOCATIONS

→ ACHATS

→ VENTES

→ LOCATIONS SAISONNIERES

SANS COMMISSION D'AGENCE

Minitel 36 15 HESTIA

LES DROITS DES LOCATAIRES :

Il faut les connaître, sans quoi gare à l'arnaque ! Voici les principaux points de la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986, modifiée le 6 juillet 89.

Le contrat de location:

Un contrat écrit est obligatoire (à part pour les "meublés" où un "engagement de location" peut suffire). Le bail est de 3 ans, en général, pour un bailleur personne physique (6 ans pour une personne morale: banque, compagnie d'assurance...).

Le montant du loyer ne peut être fixé librement que s'il s'agit d'un logement neuf, ou ayant nécessité des travaux importants ou de mise en conformité aux normes minimales d'habitabilité. Dans tous les autres cas le loyer doit être fixé par référence aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables, ces références devant être annexées obligatoirement au contrat.

La révision du loyer s'applique en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, ou si lors du bail précédent le loyer était manifestement sous-évalué.

En cas de décès ou d'abandon de domicile par le locataire, le conjoint bénéficie de la transmission du bail (de même le concubin notoire, ou un proche, s'il y habitait depuis au moins un an).

Si le proprio n'a pas donné congé lorsque le bail vient à son terme, celui-ci est reconduit tacitement pour une durée égale à celle du contrat initial.

La quittance doit être remise gratuitement au locataire qui en fait la demande.

Le préavis:

Le locataire peut résilier le contrat avec un délai de préavis, ceci sans raison à chaque fin d'année de contrat ou à tout moment pour des raisons familiales, financières, personnelles, professionnelles ou de santé. Le préavis avant de quitter le logement est de 3 mois, 1 mois pour les logements trouvés par l'intermédiaire du CROUS, et s'effectue en général par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce préavis peut être réduit à un mois en cas de force majeure (qui doit être justifiée). On peut parfois s'entendre avec le propriétaire.

Congés:

Le bailleur (proprio) doit motiver le congé. Le délai de préavis est ici de 6 mois. Ne sont valables que la reprise (par lui, son conjoint, ses ascendants ou descendants) pour habiter ou vendre

(encore doit-il faire connaître au locataire - qui est prioritaire à l'achat pendant 2 mois - le repreneur, les conditions et le prix de vente), ou pour un motif *légitime et sérieux* (2 loyers non payés, ou pas souscrit d'assurance par exemple).

L'assurance:

Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile) même si la location est à titre gratuit.

Parfois elle est prise par le propriétaire lui-même, et indiquée dans le contrat.

Le CROUS propose ses propres assurances à des prix très bas, mais n'incluant pas le vol.

Nous vous conseillons de comparer les différentes assurances et mutuelles.

L'état des lieux:

Il doit être établi en présence du locataire par le propriétaire ou son représentant. Il doit comporter les observations du locataire et la signature des deux parties. Un exemplaire doit être fourni au locataire. Attention, pour les meublés, vérifiez bien que tout y est, et que tout fonctionne (réfrigérateur, gazinière, four, lampe...). De plus un état des éléments de chauffage peut être fait lors du 1^{er} mois de chauffe, à la demande du locataire.

Le dépôt de garantie:

C'est la caution que demande souvent le propriétaire au locataire qui entre dans un logement. Il n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de 2 mois de loyer principal (charges et taxes non comprises). Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de 2 mois à compter de son départ (sinon il existe un taux d'intérêt légal de 9,36 % au bénéfice du locataire). Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement ; cependant des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exigez dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommes qui ne vous incombent pas).

Réparations et travaux:

Les réparations nécessitées par le maintien en état sont à la charge du propriétaire uniquement en ce qui concerne le clos et le couvert (portes, fenêtres, toit), par contre l'entretien

LES AIDES

Les étudiants peuvent bénéficier de certaines aides ou allocations (NB : le logement doit être déclaré étant sa résidence principale).

L'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement) :

Elle représente une aide importante pour les étudiants (français ou étrangers) qui ont la chance de dénicher un "conventionné". L'appartement en location APL doit être "conventionné" c'est à dire qu'il y a un contrat entre le propriétaire et l'Etat, soit pour des travaux de rénovation, soit pour une construction. Cette convention est mentionnée sur le bail.

Le montant de l'APL est calculé selon les ressources propres du ou des locataires (et non celles de ses parents), la composition du ménage, le loyer (sans les charges), la zone géographique... Ainsi pour l'année 91/92, de juillet à juillet, sont prises en compte les ressources de l'année 90.

Pour l'étudiant non salarié il existe depuis 86 un "plancher", c'est à dire qu'il est considéré comme ayant autour de 25000 F de ressource dans l'année, ce qui a permis de réduire le montant de l'aide. Il n'y a pas de limite d'âge.

L'APL est attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et en général versée au propriétaire qui la déduit du loyer. Pour trouver un conventionné : bouche à oreille, petites annonces, agences... Il y a peu d'offres, mais leur nombre augmente actuellement, notamment pour les logements sociaux type HLM.

L'Allocation Logement à caractère social:

Attribuée aux jeunes de moins de 25 ans qui sont soit salariés (120 h. par mois ou 200 h. par trimestre minimum), soit chômeurs. De nombreux critères interviennent dans le montant attribué : ressources, célibat ou concubinage, nature du logement, montant du loyer. Attention, le logement doit correspondre à certaines normes de confort minimum.

L'Allocation Logement Familiale:

Pour les jeunes ménages ayant moins de 5 ans de mariage, ou ayant à charge un ascendant ou descendant infirme à plus de 80 %.

C'est la C.A.F. qui gère aussi ces 2 types d'allocations, et bien d'autres particulières. N'hésitez pas à la consulter, ou venez voir notre dossier.

courant et les autres réparations sont à la charge du locataire.

Les impôts locaux :

En principe, tout le monde doit payer la taxe d'habitation (qui est une taxe municipale) et qui ne prend pas en compte la situation de celui qui paye (en 1992 devra être pris en compte la situation sociale, et non seulement la valeur locative).

Pour les chambres dans l'habitation principale du propriétaire, la taxe d'habitation est souvent prise en charge par lui. Pour les locations indépendantes, elle est toujours due par le locataire qui occupe le logement au 1^{er} janvier.

Cependant, il est parfois possible de se faire dégrèver tout ou partie en cas de difficultés financières, en s'adressant à la Direction Départementale des Services Fiscaux ou à la mairie.

Loyer trop cher ?

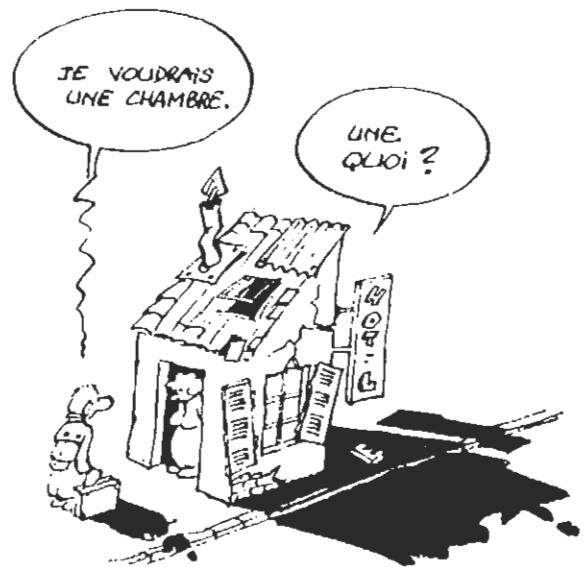
Si le locataire estime payer un loyer trop élevé par rapport à la qualité du logement, il peut demander à la Confédération Nationale du Logement de lui faire une "surface corrigée", car elle est le seul organisme habilité à le faire. Cela consiste en une rectification de la surface réelle par des coefficients de correction se rapportant au niveau de confort et de vétusté du logement. La surface recalculée est ensuite reportée au secteur locatif qui la détermine pour le calcul du loyer.

Contrat douteux ?

Votre propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi. Voici un extrait de la loi Méhaignerie modifiée (Loi n°89-462, art. 4) :

« Est réputée non écrite toute clause :

- a) Qui oblige le locataire, en vue de la vente ou de la location du local loué, à laisser visiter celui-ci les jours fériés ou plus de deux heures les jours ouvrables ;
- b) Par laquelle le locataire est obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur ;
- c) Qui impose comme mode de paiement du loyer l'ordre de prélèvement automatique sur le compte courant du locataire ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre ;
- d) Par laquelle le locataire autorise le bailleur à prélever ou à faire prélever les loyers directement sur son salaire dans la limite cessible ;
- e) Qui prévoit la responsabilité collective des locataires en cas de dégradation d'un élément commun de la chose louée ;
- f) Par laquelle le locataire s'engage par avance à des remboursements sur la base d'une estimation faite unilatéralement par le bailleur au titre des réparations locatives ;
- g) Qui prévoit la résiliation de plein droit du contrat en cas d'inexécution des obligations du locataire pour un motif autre que



le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs ;

h) Qui autorise le bailleur à diminuer ou à supprimer, sans contrepartie équivalente, des prestations stipulées au contrat ;

i) Qui autorise le bailleur à percevoir des amendes en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble ;

j) Qui interdit au locataire l'exercice d'une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle. »

Ces clauses sont interdites, même signées elles sont nulles et non avenues.

Les conseils de tante Angèle Hunef:

« Tout d'abord, méfiez-vous des propriétaires à l'air avenant qui vous promettent monts et merveilles par oral (surtout pour les meublés). Seul ce qui est écrit est valable, qu'on se le dise !

Et puis n'hésitez pas à dire "m" à un propriétaire qui entre la visite de l'appartement et la signature du contrat augmente subrepticement le loyer convenu, en prétextant que vous avez mal entendu... Les rapaces existent, je les ai rencontrés...

En ce qui concerne les charges si elles vous semblent trop élevées vous avez le droit de demander le justificatif. En particulier, s'interroger sur des charges exorbitantes si dans le contrat il est stipulé que l'entretien, le chauffage, l'eau, (...) sont à votre charge.

Bonne chance ! ».



LIBRAIRIE du MONDE ENTIER

1, rue des Ecoles - 87000 LIMOGES



55 33 17 13.

- Tous les livres universitaires sur commande
- Remise aux étudiants

LA SANTÉ

Les jeunes ne sont jamais malades... Vite dit! Car les difficultés financières pour certains, le stress ou des difficultés d'adaptation pour les autres, le train de vie effréné des étudiants salariés, la vie morose des cités U ou la bouffe des RU... Tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique. Alors pour l'accès à la santé: suivez le guide!

La sécu étudiante: ... un peu d'histoire

Le Régime Étudiant de la Sécurité Sociale est un acquis des étudiants. Créé en 1948, il fut conçu dans l'esprit d'une cotisation symbolique de l'étudiant, le financement principal étant assuré par les excédents du Régime Général (le régime des salariés) et le gouvernement.

Le désengagement progressif de l'État, la suppression par le ministre Chevènement en 1985 de la part de l'État, ont marqué la volonté des gouvernements successifs de faire prendre en charge le financement total de leur régime par les étudiants (voyez le graphique en page 10).

Les réductions des prestations par Séguin en 87 avec plusieurs taux de remboursement, l'augmentation des dépenses de pharmacie alors que leur prise en charge diminue (- 6 % entre 85 et 89), cela n'épargne pas les étudiants.

Et aujourd'hui encore...

Et le ministre Evin essaye de rogner encore sur la santé des gens puisqu'il a prévu une nouvelle réduction des remboursements, en réduisant l'accès aux nouveaux médicaments, prévoyant même de contrecarrer le secret médical et la liberté de prescription des médecins (avec la prescription, il faudrait mettre le diagnostic pour déterminer alors le taux de remboursement selon l'usage fait du médicament).

La connivence des gouvernements est totale pour diminuer le niveau des remboursements des médicaments et des autres soins. On pourrait parler du projet de réforme hospitalière, destiné à accélérer la privatisation de la gestion des hôpitaux, de la création d'un impôt Sécu, de la diminution de la participation des usagers au système de santé...

Avec les fédérations de mutualistes, les associations d'usagers de la santé, nous nous opposons à toutes ces mesures restrictives, anti-solaires, et profondément injustes. Il existe d'autres solutions pour combler le "trou" de la Sécu que celles consistant à augmenter sans cesse les ponctions sur les assurés sociaux.

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé a pour mission d'assurer la protection médicale des étudiants (examen médical, entretien, contrôle de l'état vaccinal), et les soins d'urgence (attention: la M.P. n'est pas habilitée à délivrer des ordonnances). Il peut aussi préparer au Brevet National de Secourisme. Il assure une information sur le SIDA et les MST (K7 vidéo salle d'attente).

SERVICE MÉDICAL

Les étudiants de 1^{ère} année sont soumis *obligatoirement* à un examen en cours d'année. Tu recevras un carton, que tu auras remplis lors de ton inscription administrative, avec une date de convocation individuelle (si la date prévue ne convient pas, prendre un autre rendez-vous). Il faut se présenter à la convocation: si ta carte d'étudiant n'est pas visée par le contrôle médical, tu ne seras ni autorisé à passer les examens ni à t'inscrire l'année suivante.

Ceux menant des études de santé sont également reconvoqués (3^{ème} et 5^{ème} années médecine, 4^{ème} année pharma), ainsi que les pions. Tout étudiant peut sur sa demande ou celle d'un médecin bénéficier d'un examen médical, demander l'admission au restaurant médico-diététique à La Borie.

Il existe sur rdv. des consultations spécialisées: aides médico-psychologiques, gynécologiques et de planification, diététiques.

SERVICE SOCIAL

2 assistantes sociales sont à l'écoute des étudiants présentant des problèmes d'ordre médical ou d'adaptation à la vie universitaire (difficultés d'ordre personnel, familial ou social).

21, av. Alexis Carrel 87036 Limoges cedex tél. 55 01 56 90

Qui doit s'affilier à la sécu étudiante ?

Ceux qui ont plus de 20 ans (et moins de 26 sauf maintien exceptionnel d'un an), ou les auront avant le 30/09/92. Les fils de commerçants, d'artisans ou de profession libérale même s'ils ont moins de 20 ans.

Tu n'y as pas droit si tu es salarié avec + de 200 h par trimestre.

Tu es couvert du 1^{er} octobre 91 au 30 septembre 92. Par une convention passée entre la sécu et la MNEF et la SMESO, ce sont elles qui servent de centre payeur, et tu dois en choisir un.

Exonération

Les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation à la sécu étudiante.

Les mutuelles

Si tu ne bénéficies pas de la mutuelle de tes parents, tu n'es pas obligé d'en prendre une, mais c'est fortement conseillé.

La mutuelle complète les remboursements de la sécu. Toutes offrent des services particuliers supplémentaires.

Reporte-toi à leurs brochures et prends le temps de tout examiner en détail; et si quelque chose t'échappe, discutons-en!

◊ La MNEF (Mutuelle Nationale des Étudiants de France): créée en 1948 par l'UNEF pour gérer le tout nouveau régime étudiant, elle a développé ses activités mutualistes en faveur des étudiants, parallèlement à la gestion de la sécurité sociale étudiante. Mais trop d'intérêts partisans, des mauvais choix en matière de gestion, l'absence de démocratie, ont amené la mutuelle à prendre une orientation où l'accès à la santé était une option minimale. Ainsi, elle s'engage dans une politique de plus en plus commerciale, s'éloignant des principes de solidarité et d'égalité devant les soins.

◊ Les SMER (la SMESO à Limoges), créées il y a 20 ans pour diviser le mouvement mutualiste, s'inspirent du "modèle" des assurances privées.

Adresses Utiles

Planning Familial: 22, rue Armand Dutreix tél. 55 32 71 71
Centre de planification: CHU - 1^{er} étage - service Gynéco II
tél. 55 05 61 23

LE SIDA, ON PEUT EN RIRE...



MAIS MIEUX VAUT SE PROTÉGER...

Pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des parents mécènes ou d'être boursiers (si on peut parler de chance d'avoir 1 674 F par mois dans le meilleur des cas)... et qui persistent à vouloir se nourrir, se loger et faire des études, il reste une solution: travailler... Être étudiant demande de nombreux frais, et pour beaucoup d'entre nous cela nécessite une activité salariée à côté des études (en début d'année à Limoges, 1 étudiant sur 4 déclare être salarié).

Attention, il faut savoir que le job, quel qu'il soit, prendra du temps au détriment des études. L'organisation des enseignements à la fac et la vie de salarié sont peu adaptées l'une à l'autre.

LES PIONS...

Le Rectorat les appelle MI-SE (comprendre Maître d'Internat et Surveillant d'Externat); ils sont employés dans les lycées et collèges principalement pour des tâches de surveillance des élèves (le côté "garde chiourme"), parfois du travail de secrétariat (le côté "gratte papiers") et très rarement ils ont un rôle d'animation. L'ambiance et la densité du travail peut beaucoup varier d'un établissement à l'autre.

Attention les places sont chères : dans l'académie de Limoges, il y a environ 880 postes pour 11 000 étudiants!

Comment devient-on surveillant ?

Il faut d'abord remplir un dossier de demande au Rectorat avant le 1er mai de chaque année. Chaque candidat se voit attribuer un certain nombre de points. Ces points tiennent compte de la situation sociale et familiale du demandeur (plus les revenus de la famille sont bas, plus le nombre de "points sociaux" est élevé) et de la situation universitaire (chaque succès universitaire donne droit à un certain nombre de points ; ceux qui déclarent s'orienter vers l'enseignement ou des concours ont des points supplémentaires).

Généralement, le premier poste est un remplacement de quelques mois, quelques semaines, voire quelques jours... mais ne pas se décourager, en principe on renomme en priorité ceux qui ont déjà travaillé.

Droits et devoirs :

- Pour devenir surveillant et le rester, il est nécessaire d'être étudiant. Les années de pionnat ne peuvent excéder 7 ans, ou l'âge de 29 ans, et l'on doit justifier d'un succès aux examens au moins tous les 3 ans.

- Le service hebdomadaire est de 34 heures pour un maître d'internat (une nuit en dortoir compte pour 3 heures) et 28 heures pour un surveillant d'externat, pour un salaire d'environ 5 000 F. Il existe aussi des demi-postes. Mais il faut savoir que nombre de postes ont été supprimés (1 pion pour 100 élèves en 1962 contre 1 pion pour 400 élèves en 1987...) et que des TUC ont été pris...

- Le surveillant peut bénéficier des organismes liés à l'Education Nationale (MGEN, MAIF...).



- Il élit des représentants à une Commission Administrative Paritaire Académique (la CAPA) comprenant des élus surveillants et des membres du Rectorat, qui traite de tous les aspects de la fonction (nominations, mutations,...).

Pour en savoir plus...

Les pions peuvent adhérer à des syndicats d'enseignants qui présentent des candidats à la commission paritaire (CAPA) de 1ère nomination; ils seront également prêts à répondre à vos questions sur la fonction de surveillant.

Deux adresses:

SNES : 13, rue Porte Panée
Limoges Tél. 55 79 61 24

SGEN : 32, rue Adolphe
Mandonaud Limoges Tél. 55 32 91 04

Ces deux syndicats éditent des "Guide du pion" qui sont consultables dans nos locaux.

... ET LES AUTRES.

Les jobs du CROUS :

Beaucoup de demandes et peu d'offres, et encore moins d'offres intéressantes. Néanmoins, si vous êtes vraiment dans le besoin, inscrivez vous sur les listes d'attentes en indiquant vos préférences et vos possibilités.

Les surveillances de cantines:

S'adresser à la mairie. Si vous n'êtes pas électeur à Limoges, vos chances sont infimes.

Le système D... :

Cours particuliers, baby-sitting, fast-food, distribution de tracts... Tout ça emploie pas mal d'étudiants. Lancez-vous à l'assaut des journaux de petites annonces et surtout de vos connaissances. N'oubliez pas les pages jaunes de l'annuaire. Essayez les commerces, les magasins, les hypermarchés.

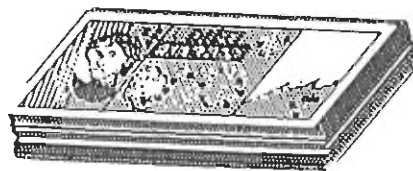
Pour être animateur dans un centre de vacances il vaut mieux avoir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur); il faut suivre une formation - payante - au CEMEA ou aux Pionniers de France par exemple. Ces centres ont aussi besoin de personnels de service (plongeurs, entretien, aide aux cuisines...).

Attention aux arnaques! Regardez où vous mettez les pieds, méfiez-vous des jobs qui prennent soi-disant peu de temps (ou à domicile) et qui "rapportent gros"...

NB : les droits du travail existent! N'hésitez pas à aller voir la CAF, les syndicats.

ET LES ÉTUDES ?

Il est toujours difficile de concilier études et travail (surtout en DEUG). Pour les surveillants, un certain nombre de règles vise à favoriser de meilleures conditions d'études (emplois du temps plus groupés hors Limoges, congés examen...). Néanmoins, il est rare qu'un surveillant puisse assister à toutes ses heures de cours.



A l'Université, généralement et sur demande, les salariés peuvent être dispensés du contrôle continu, et ne subir que les examens terminaux ("ponctuels"), ce qui n'est pas forcément un cadeau. Possibilité en Droit ou en Sciences de choisir son groupe de TD ou de TP en fonction de ses horaires de travail. Mais sachez qu'il n'existe pratiquement pas d'aménagements particuliers pour venir en aide aux étudiants salariés (pas de cours du soir, pas de polycopés des profs...).

De toutes façons, l'étudiant salarié devra travailler plus pour réussir ses études (éviter le piège qui consiste à se la "couler douce" avec ses premières payes et se réveiller à la veille de l'examen sans avoir bossé régulièrement!).

A noter : il est possible grâce aux COOP AGEL-UNEF de se regrouper entre salariés d'une même filière pour échanger et faire photocopier les cours que l'on a été obligé "de sécher". Se renseigner dans les COOP.

Le contrat de travail

Les contrats de travail les plus utilisés par les jeunes étudiants qui travaillent pendant les vacances sont le contrat à durée déterminée et le contrat temporaire.

Le contrat à durée déterminée

Le contrat de travail à durée déterminée est un contrat écrit conclu pour un temps limité. Il en est ainsi par exemple:

- pour remplacer un salarié absent pour congés payés, maladie ou accident;
- pour faire face à un surcroît exceptionnel et temporaire d'activité (grosse commande inhabituelle);
- pour des emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels il est d'usage d'embaucher à durée déterminée (hôtellerie, spectacle, sport, tourisme, agriculture).

Le contrat à durée déterminée peut être de date à date (par exemple du 2 juillet 1990 au 31 août 1990) ou sans terme précis. Dans ce dernier cas, une durée minimale doit être fixée et le contrat a pour terme le retour du salarié remplacé ou la réalisation de la tâche envisagée (par exemple, pour une enquête par sondage, le jour où l'enquête sera terminée).

Mentions du contrat

Le contrat écrit doit comporter:

- l'objet précis du contrat;
- le nom et la qualification du salarié remplacé en cas de remplacement du salarié absent;
- la désignation de l'emploi occupé (moniteur de natation, de planche à voile, par exemple);
- la date de la fin du contrat lorsque celui-ci comporte un terme précis ou la durée minimale du contrat dans le cas contraire;
- la rémunération;
- la période d'essai éventuelle.

Période d'essai

La période d'essai doit être calculée à raison d'un jour par semaine civile avec un maximum de deux semaines lorsque la durée initialement prévue du contrat est inférieure ou égale à six mois et d'un mois dans les autres cas.

Ainsi, un contrat conclu pour douze semaines ne pourra pas avoir une période d'essai excédant douze jours ouvrables.

Les jours se décomptent par jours habituellement travaillés. Il s'en suit que cette période ne peut pas être supérieure à dix jours ouvrés.

Lorsque le contrat a un terme précis, le calcul de l'essai est fait sur la base du nombre total de semaines prévues. Dans les autres cas on prendra en compte le nombre de semaines prévues comme durée minimale.

Rémunération et avantages sociaux

Les salariés sous contrat à durée déterminée ont les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux salariés de l'entreprise: les mêmes conditions de travail (durée du travail, travail de nuit, repos hebdomadaire, congés payés), les mêmes équipements collectifs (transport, restaurant, tickets restaurants).

Conformément au principe général d'égalité de salaire résultant de l'article L. 122-3-3 du Code du travail, la rémunération du salarié lié par un contrat de travail à durée déterminée ne peut pas être inférieure à celle que percevrait, après une période d'essai, un salarié engagé par un contrat à durée indéterminée de qualification équivalente et occupant les mêmes fonctions.

A la fin du contrat, le jeune étudiant doit percevoir une indemnité de fin de contrat égale à 5% de la rémunération totale brute perçue durant l'exécution du contrat. Toutefois, cette indemnité n'est pas due s'il s'agit des contrats suivants : contrats saisonniers, contrats où il est d'usage de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée ; ceux qui favorisent l'embauche de certains demandeurs d'emploi ou de jeunes en formation professionnelle. Elle ne sera pas due également par l'employeur si, à la fin de son contrat à durée déterminée, le salarié est embauché définitivement.

Précisons qu'il est inadmissible qu'un projet de loi relatif au travail précaire envisage de supprimer cette indemnité de fin de contrat pour les jeunes travaillant pendant leurs vacances scolaires ou universitaires.

Contrat temporaire

Le contrat de travail temporaire appelé "contrat de mission" est un contrat de travail passé entre un salarié appelé "intérimaire" et une entreprise de travail temporaire (ETT) appelée plus communément agence d'intérim.

L'agence d'intérim embauche et rémunère les salariés intérimaires pour les mettre à la disposition provisoire d'une seconde entreprise dite "entreprise utilisatrice". Cette dernière entreprise ne peut faire appel à un intérimaire que pour un travail précis et non durable appelé "mission". Cette mission peut être un surcroît de travail dû à une commande exceptionnelle, un remplacement d'un salarié en congé ou un travail saisonnier.

Mentions du contrat

Ce contrat de travail doit être écrit, et précisez notamment le motif pour lequel l'entreprise utilisatrice recourt à un intérimaire, la durée de la mission, la qualification professionnelle exigée pour la mission à exécuter, les modalités de la rémunération, la période d'essai éventuelle, le nom et l'adresse de l'organisme qui a délivré une garantie financière à l'ETT.

Durée du contrat

Le contrat de mission doit comporter, dans la plupart des cas, une date précise de fin de mission. Dans le cas où l'étudiant est envoyé en mission pour remplacer un salarié en congés payés,

le temps de la mission peut être reporté au-delà de la date prévue et au plus tard jusqu'au surlendemain du retour du salarié. Il peut en être de même lorsque l'étudiant occupe un emploi saisonnier, son contrat pouvant être prolongé jusqu'à la fin de la saison.

Le salaire de l'intérimaire ne peut pas être inférieur à celui que percevait dans l'entreprise utilisatrice, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail.

Le paiement de jours fériés est dû au salarié intérimaire indépendamment de son ancienneté, dès lors que les salariés de l'utilisateur en bénéficient.

L'étudiant a droit à l'issue de sa mission à une indemnité de précarité d'emploi qui ne peut être inférieure à 15% du salaire brut total de la mission. Ce taux peut être réduit à 10% du dit salaire si une nouvelle mission lui est proposée par écrit dans le délai de trois jours ouvrables.

Il a droit également à une indemnité de congés payés égale au dixième de la rémunération perçue.

Conditions de travail

Pendant la durée de la mission, les travailleurs intérimaires bénéficient des conditions d'exécutions applicables sur le lieu de travail. Ils ont accès, dans l'entreprise utilisatrice, dans les mêmes conditions que les salariés de cette entreprise, aux moyens de transports collectifs et aux installations collectives. Il s'agit notamment du parking réservé au personnel, de la cantine ou de restaurant d'entreprise, ou de tickets-restaurant et, d'une manière générale, de l'ensemble des équipements auxquels les salariés permanents peuvent accéder dans le cadre de l'exécution de leur travail.

LA JUSTICE GRATUITE

Un juste droit

L'aide judiciaire est ouverte à tous les jeunes de nationalité française, ou étrangers si leur lieu de résidence habituel est en France. Dans certains cas, les associations à but non lucratif peuvent en bénéficier.

L'aide judiciaire permet de défendre ses droits, de faire appliquer une décision de justice, et d'engager un procès.

Il peut s'agir d'une juridiction civile (tribunal d'instance, de grande instance, cour d'appel ou de cassation) ou administrative (tribunal administratif, Conseil d'État).

Il est possible de choisir son propre avocat... avec son accord, bien entendu. Sinon il en sera désigné un d'office.

Aide totale...

Elle est accordée lorsque la moyenne mensuelle des ressources ne dépasse pas 3500 F environ.

... ou partielle

Fonction de la présence nécessaire ou non d'un avocat. Elle l'est pour le tribunal de grande instance (divorce, succession...), la cour d'appel, de cassation et le Conseil d'État, et dans ce cas elle est accordée si les revenus ne dépassent pas 5500 F/mois. S'il n'y a pas obligation d'un avocat la somme est de 4500 F environ : tribunal d'instance (troubles de voisinage, loyers...), du conseil des Prud'hommes, des tribunaux administratifs.

La participation demandée est fonction de ses ressources et de l'importance de l'affaire.

Après le procès

Lorsqu'on perd son procès et que l'on est condamné aux dépens, on doit payer les frais engagés par son adversaire. En revanche si on le gagne et que celui-ci peut apporter des dommages-intérêts importants, l'avocat peut demander des honoraires supplémentaires.

Pour en savoir plus et déposer une demande, il faut s'adresser au Bureau d'aide judiciaire : tribunal de grande instance - Palais de justice
17, pl. d'Aine tél. 55 34 12 15

LE SERVICE NATIONAL

Le service national représente bien souvent une cassure préjudiciable dans un cursus universitaire. En outre, nombre d'étudiants ne connaissent pas toutes les possibilités qui leur sont offertes et se posent une quantité de questions auxquelles nous pouvons tenter de répondre.

Le faire quand on veut...

C'est presque possible, à condition d'être bien informé des diverses possibilités de report, et d'effectuer les démarches à temps ! Sans report, vous serez normalement appelé sous les drapeaux durant l'année de vos vingt ans.

Le report initial L.5.

Il peut être demandé au moment du recensement à votre mairie, ou au plus tard avant 18 ans à votre bureau du service national. Ce report ne nécessite aucune justification et est résiliable à tout moment. Si vous ne résiliez pas ce report, votre appel au service actif interviendra le mois pair qui suivra votre 22^{ème} anniversaire.

Report au-delà de 22 ans : le report supplémentaire L.5. bis

Ce report est accordé pour un an, renouvelable, il peut durer :

- soit 1 année scolaire (de 22 à 23 ans).
- soit 2 années scolaires (de 22 à 24 ans).
- soit 3 années scolaires (de 22 à 25 ans avec brevet PM ou PMP).
- soit 4 années scolaires (de 22 à 26 ans avec brevet PMS).

Les conditions d'octroi : suivre des études supérieures ou une formation professionnelle, sanctionnées par l'attribution d'un certificat ou d'un diplôme.

Les formalités : procurez-vous un formulaire réglementaire auprès de votre B.S.N. et retournez-le lui renseigné avec l'attestation d'inscription du chef de l'établissement fréquenté, ceci avant le 1^{er} août de l'année civile de vos 22 ans.

Report d'incorporation L.9.

Ce type de report concerne notamment les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études au-delà de 22 ans, afin d'acquérir la qualification requise pour effectuer leur service national actif dans un emploi de coopérant, d'aide technique ou comme scientifique du contingent (chercheur, ingénieur, professeur).

Formalités : votre demande doit être formulée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et au plus tard

dans l'année civile de vos 21 ans.

Conditions d'octroi : au dépôt de la demande il faut être bachelier et avoir effectué avec succès au moins une année d'enseignement supérieur dans la filière d'enseignement correspondant à l'emploi sollicité.

Durée : le report L.9. expire au plus tard le 31 décembre de l'année civile de vos 25 ans.

Le report d'incorporation L.10.

Si vous avez entrepris des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile de vos 21 ans, vous pouvez obtenir un report spécial d'incorporation. Vous devez adresser votre demande accompagnée d'un certificat d'inscription en U.F.R. à votre B.S.N. entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année civile de vos 21 ans. Attention, le fait d'obtenir un report au delà de 23 ans entraîne la renonciation au bénéfice de la dispense à caractère social.



Le faire comme on veut...

... Ou du moins limiter les dégâts, il est possible d'effectuer son service sans perdre son temps :

Le service militaire :

Pour ceux que l'armée ne rebute pas trop, le volontariat service long (V.S.L.) offre divers avantages : soldes plus élevées, permissions plus nombreuses, choix de l'arme et du lieu d'affectation. **ATTENTION**, la loi sur la diminution de la durée de service, n'est pas encore votée. Nous indiquons entre parenthèses la durée future envisagée.

Pour les autres, il existe de multiples possibilités :

◊ **Scientifiques du contingent :** chercheur, ingénieur, professeur, architecte. Il dure 12 mois (durée inchangée), 2750 postes offerts.

◊ **Les juristes (les appelés conseillers) :** service de 12 mois (10 mois), il est nécessaire de posséder au minimum une licence de droit pour y prétendre, 400 postes offerts, + 80 en qualité d'aspirant.

◊ **Les linguistes :** pour les diplômés de l'I.N.L.C.O., les titulaires de diplômes d'interprète ou traducteur, les titulaires d'une maîtrise de langue courante, ou d'une licence de langue slave, asiatique ou arabe. 200 postes offerts.

◊ **Les volontaires formateurs en informatique :** durée 12 mois, 650 postes offerts, le candidat V.F.I. doit être titulaire au minimum d'un diplôme bac +2 (D.U.T. informatique), ou mieux ingénieur informaticien.

◊ **Le service de santé :** (service de santé des armées, coopération, aide technique, autres professions paramédicales). Pour effectuer son service comme médecin, pharmacien, chirurgien dentiste ou vétérinaire, il faut pouvoir justifier :

- pour les étudiants en médecine du

Renseignements : N'hésitez pas à venir nous voir, nous tenons à votre disposition d'autres renseignements et la brochure officielle du ministère de la défense "Guide de l'étudiant sur le service national" dans les locaux de l'AGEL.

diplôme d'Etat, de l'internat en C.H.U. ou de l'admission en 7^{ème} année.

- pour les étudiants en pharmacie, du diplôme d'Etat ou de la 4^{ème} année validée avec stage pratique.

- pour les étudiants en dentaire, le diplôme d'Etat ou la 5^{ème} année validée.

- pour les étudiants vétérinaires, le diplôme d'Etat ou le certificat de fin de scolarité. (12 mois?)

♦ *Le service militaire comme gendarme auxiliaire:* pour cela il faut être volontaire, avoir un casier judiciaire vierge, avoir l'aptitude physique et mesurer au moins 1,68 m. (10 mois)

♦ *Les volontaires militaires féminines:* ces demoiselles sont soumises aux mêmes droits et avantages que les jeunes gens appelés. Elles peuvent avoir accès à tous les grades. Pour cela il faut être volontaire, de nationalité française, être âgée de 18 à 29 ans, jouir de ses droits civiques et être apte. Durée 12 à 24 mois.

Les formes civiles du service national :

♦ *Le service de l'aide technique:* (V.A.T.) durée 16 mois, le service de l'aide technique s'effectue dans les départements et territoires d'outre-mer, comme ingénieur, enseignant, technicien, médecin etc... Il est nécessaire de posséder la qualification requise avant la date d'incorporation. 1100 postes par an.

♦ *Le service de la coopération:* il

s'effectue à l'étranger, dans les états ayant signé des accords de coopération avec la France. Durée 16 mois. 4780 postes offerts en 1990, dont 2200 en entreprise et 400 dans des organisations gouvernementales à caractère humanitaire. Conditions : Posséder le diplôme requis (ingénieur, professeur, médecin...) et être physiquement apte à la coopération.

♦ *Les volontaires du service national (V.S.N.) en entreprise:* Cela consiste à travailler dans une filiale d'une entreprise française à l'étranger. Durée 16 mois. En outre, les jeunes



françaises peuvent être recrutées comme stagiaires dans ces entreprises sans qu'il soit nécessaire de passer par le service national.

♦ *Les V.S.N. scientifiques/chercheurs:* pour les jeunes scientifiques de haut niveau, il existe la possibilité d'effectuer le service de la coopération comme chercheur dans un laboratoire ou un institut universitaire à l'étranger.

♦ *Le service national actif dans la police nationale:* 3600 postes, 12 mois (10 mois), possibilité de V.S.L. Il faut être français et mesurer plus de 1,71m !

Les Objecteurs de Consciences

Le service des objecteurs de conscience est une forme civile du

service national introduite par la loi du 8 juillet 1983, décret d'application du 24 mars 1984.

La durée du service est de **24 mois**. Il concerne les jeunes gens soumis aux obligations du service national et qui pour des motifs de conscience sont opposés à l'usage personnel des armes. Les jeunes gens candidats au service des objecteurs de conscience avant le service national actif doivent participer aux opérations de sélection en vue de déterminer leur aptitude au service.

Formalités: votre demande doit être adressée par lettre recommandée avec "accusé réception" à votre bureau du service national soit avant que vous n'ayez déposé votre candidature à un appel avancé ou renoncé avant terme à votre report d'incorporation, soit à n'importe quel moment avant le **30^{ème} jour qui suit la publication au Journal Officiel de l'arrêté prévoyant votre incorporation**. Sur cette demande vous devrez donner les motifs pour lesquels vous désirez obtenir la qualité d'objecteur de conscience, préciser également vos date et lieu de naissance, votre position militaire, et votre numéro d'immatriculation S.N.

La décision: elle est notifiée par votre bureau du service national. En cas de refus, vous pouvez attaquer cette décision devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois.

Les adresses utiles

Le Mouvement des Objecteurs de Conscience (M.O.C.)
24, rue Crémieux
75012 Paris

Centre de Coordination pour le Service Civil (C.C.S.C.)
16, rue Giono
91000 Evry
Tél : 16 1 64 97 83 46

Organismes officiels :
Minitel : 36 15 ARMÉE

Coopération : Bureau commun du service national de la coopération
57, bd des Invalides
75700 Paris
Tél : 47 83 01 23

Aide technique : Secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer
cabinet Aide technique
27, rue Oudinot 75700 Paris
Tél : 47 83 03 05

Notre position

Même effectué dans des conditions de choix maximales, le service national intervient souvent comme un obstacle dans la poursuite des études. Se faire réformer constitue alors une solution et nombreux sont ceux qui tentent de convaincre le psychiatre de leur peur du noir, de leur phobie des chambrées ou de leur dépression accentuée.

La loi actuelle en matière de reports ne correspond plus à nos besoins. Dans un pays en crise, l'idée "plus j'aurais de diplômes, plus j'aurais de chances d'avoir un emploi" prend son importance. Concrètement, on assiste à :

- une croissance des ambitions universitaires (de plus en plus d'étudiants visent la maîtrise) ;

- une complexité plus grande des cursus (double inscription, cumul...). Les étudiants salariés ont la possibilité de passer leur D.E.U.G. en quatre ans ; l'obtention de dérogation par d'autres augmente de fait le nombre d'années d'études.

Tous ensemble dans l'U.N.E.F. exigeons la

possibilité pour tous les étudiants d'effectuer leurs études sans interruption due au service militaire.

Tous ensemble soutenons les projets visant à raccourcir la durée du service (que sont devenus les six mois prévus dans les 110 propositions de Mitterrand en 1981 ?)

Nous demandons de même :

- les permissions automatiques pour le passage d'examen ou de concours ;

- une réduction de la distance université - lieu d'affectation ;

- l'organisation par les Universités de cours du soir pour les appelés étudiants ;

- le remboursement des frais d'inscription universitaire pour les étudiants ayant obtenu un Brevet de Préparation Militaire ;

- l'augmentation du nombre de postes de volontaires formateurs en informatique, coopérants, assistants techniques, médecins, professeurs et scientifiques du contingent.

Nous attendons vos suggestions !

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Depuis le début de la crise économique, la montée du chômage, les gouvernements successifs se sont employés à limiter drastiquement l'immigration économique et à mettre en place tout un dispositif de refoulement aux frontières des étrangers dits "indésirables". Avec la montée du lepénisme, tout un discours xénophobe et raciste s'est développé, mettant en avant l'idée malsaine de "préférence nationale".

Les Universités françaises n'ont pas été épargnées par les avatars de ce discours xénophobe : à la fin des années 70 déjà, le gouvernement entendait limiter le droit d'accès des étrangers à l'enseignement supérieur. De nombreuses mobilisations de soutien eurent lieu, comme à Rennes en 1980. Suite à un recours formé conjointement par le MRAP et l'UNEF, le Conseil d'État annula même la circulaire raciste du ministre de l'Intérieur Bonnet.

Depuis quelques années, les étudiants étrangers sont à nouveau en butte aux mesures de police les plus restrictives des libertés individuelles: pour la Préfecture, tout étudiant étranger tend à être un immigré clandestin en puissance, contre qui il faut donc lutter avec une très grande fermeté. Avec les lois Pasqua (9/09/86), Joxe (2/08/89 et 12/01/90), les principes les plus élémentaires relatifs à la sécurité publique des personnes comme aux droits de la défense sont constamment violés, par le législateur, par les services de police, puis par la jurisprudence du Conseil d'État.

Il n'est donc pas excessif de constater un recul considérable de l'Etat de droit et le passage à un Etat de police. En 1989/90, plus de 4 000 étudiants avaient été reconduits à la frontière. A Paris on compte en moyenne 3 expulsions d'étudiants chaque semaine. A ces "mesures

d'éloignement" s'ajoutent les décisions de certaines Universités de restreindre considérablement l'accès des étrangers à leurs filières. De ce fait, ce sont des milliers d'étudiants qui se voient contester en raison de leur nationalité, l'accès à une formation à laquelle ils ont droit : la loi Savary sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984, se refusait à établir une quelconque distinction entre les étudiants français et étrangers. Cette loi est toujours en vigueur ; elle est violée constamment.

Aujourd'hui comme hier, les étudiants vont devoir se mobiliser, se rassembler, pour défendre les étrangers à qui on conteste le droit d'étudier, pour réaffirmer le principe:

« ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE TOUS LES ÉTUDIANTS ! ».

Une nécessité : prendre ses précautions

Tout étudiant étranger doit être conscient des risques qu'il court en France. Un minimum de précautions doivent être prises:

* connaître ses droits: en tant qu'étudiant, en tant qu'étranger, en tant qu'usager de l'administration.

* respecter les lois et particulièrement les réglementations relatives au séjour: les délais doivent être impérativement respectés, tout dossier déposé doit être complet. La négligence coûte cher.

* se préparer à toute éventualité, et se constituer un dossier personnel, photocopié en plusieurs exemplaires:

- photocopie du passeport (en cours de validité !), du visa ;
- photocopie du titre de séjour, de l'autorisation provisoire de travail le cas échéant ;
- attestation d'inscription ou de

préinscription dans un établissement d'enseignement : photocopie de la carte d'étudiant ;

- tous les justificatifs de ressources ;
- attestation de couverture sociale ;
- une description du cursus universitaire (la plus complète possible ;
- en règle générale, tous les courriers échangés avec l'administration :
- réception d'un courrier: faire des photocopies de la lettre, **conserver l'enveloppe** (seul le cachet de la poste faisant foi), envoi d'un courrier: faire des photocopies de la lettre et des documents envoyés ; expédier le courrier en **recommandé avec accusé de réception** (seul valable en droit).

Ce dossier permettra en cas de problème d'assurer une défense efficace. Il est un bon garant de ton séjour en France: sans lui, tes défenseurs auront les plus grandes peines à intervenir à ta faveur (si problème il y a !).

De toute façon, prend rapidement contact avec l'AGEL-UNEF et avec les organisations d'étudiants étrangers.

Pour obtenir un titre de séjour

Le titre de séjour temporaire au titre d'étudiant est délivrable de droit aux étrangers qui justifient pour l'année universitaire à venir :

- d'une inscription ou d'une pré-inscription dans un établissement d'enseignement (public ou privé, supérieur général ou technique, de formation professionnelle...); un certificat ou une attestation suffit.
- d'une couverture sociale ;
- de ressources égales ou supérieures à 1 600 F par mois ;
- en principe, d'un visa pour études, délivré dans le pays d'origine par les services consulaires français.

L'AGEL-UNEF a réalisé une brochure relatant en détail

- les formalités d'inscription, de séjour ;
- logement, bourses, conditions d'emploi ;
- témoignages, actions de l'UNEF ;
- statistiques, nationalités.

Dossier Étudiants Étrangers

AGEL-UNEF

**ORGANISONS-NOUS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.
REFUSONS TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION ET (OU) D'EXCLUSION.**

Nous demandons :

- La suppression des quotas organisés dans certaines filières.
- La suppression des quotas en cités U, et le droit à leur admission dès la 1^{re} année, comme dans d'autres universités.
- Un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers.
- La suppression de la loi Pasqua, des mesures discriminatoires Joxe.

Voici quelques mots clés qui te permettront de ne pas perdre pieds, en te reportant à la bonne page...



AES: Administration Economique et Sociale (p 6).
AGEAG: Association Générale des Etudiants Antillo-Guyannais (p 25).
AGEL: Association Générale des Etudiants de Limoges (p 21).
APL: Aide Personnalisée au Logement (p 36).
ATOS: Administratifs, Techniciens et Ouvriers de Services.
BAF: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
BIGE: Billet de train étudiant.
Brevet militaire(PM,...): p42.
B.S.N.: Bureau du Service National.
BTS: Brevet de Technicien Supérieur.
B.U.I.: Bureau Universitaire d'Information (p 46).
BU: Bibliothèque Universitaire (p 31, 46).
Bourses: p 31.
C.A.: Conseil d'Administration (p 7, 9, 30).
C.A.F.: Caisse d'Allocations Familiales (p 46).
CAPA: Commission Administrative Paritaire Académique (p 39).
CAPES: Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement du Secondaire (p 13-14).
CAPET: Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique.
CEL: Comité des Elephants Luxembourgeois Fictifs (p 24).
CEMEA: Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (p46).
CEVU: Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (p 7, 9).
CHU: Centre Hospitalier Universitaire (p 46).
Cité U: Ghetto d'étudiants (p 33).
CNAM: Conservatoire National des Arts et Métiers (p 46).
CNESER: Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche.
CNL: Confédération National du Logement.
CNOUS: Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires.
COOP: Fournitures scolaires, photocopies à prix très compétitifs (p 22).
CRDP: Centre Régional de Documentation Pédagogique (p 46).
CROUS: Centre Régional des Oeuvres Universitaires et

Scolaires (p 32, 46).
CS: Conseil Scientifique (p7, 9).
DEA: Diplôme d'Etudes Approfondies (p 14).
Dérogation: p 13.
DESS: Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (p 14).
DEUG: Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (p 14).
DEUST: Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (p 14).
Diplômes: à décrocher (p 14).
Droits d'Inscriptions: Toujours en hausse (p 10).
Droits du travail: p 40.
DU: Diplôme Universitaire (p 14).
DUT: Diplôme Universitaire Technologique (p 14).
Equivalence: p 13.
ENAD: Ecole Nationale d'Art Décoratif.
ENSCI: Ecole Nationale Supérieure de Céramiques Industrielles.
ENSIL: Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges.
Examens: Le Stress (p 15).
Facs: p 6.
FNSU: Fédération Nationale du Sport Universitaire (p 47).
FSU: Fonds de Solidarité Universitaire (p 32).
GC: Génie Civil (p 6).
GEA: Gestion des Entreprises et Administrations (p 6).
GEII: Génie Electrique et Informatique Industrielle (p 6).
GMP: Génie Mécanique et Productique (p 6).
IUFM: Institut Universitaire de Formation des Maîtres (p 13).
IUT: Institut Universitaire Technologique (p 6).
Jobs: p 39.
Justice: p 41.
Jospin: Ministre de l'Education Nationale.
LCE: Langues et Civilisations Etrangères (p 6).
LEA: Langues Etrangères Appliquées (p 6).
LEC: Limoges Etudiant Club (p 47).
Licence: p 14.
Logement: p 33, 35.
MMA: Maître Auxiliaire.
Magistère: p 14.
Maîtrise: p 14.
Manger: p 34.
MASS: Maths Appliquées aux Sciences Sociales (p 6).

MELRU: Poisson rare et inutile (p 24).
MGEN: Mutuelle Générale de l'Education Nationale.
MI: Maître d'Internat (p 39).
MNEF: Mutuelle Nationale des Etudiants de France (p 38).
MOC: Mouvement des Objecteurs de Conscience (p 43).
MP: Mesures Physiques (p 6).
MRAP: Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (p 25).
MST: Maîtrise Scientifique et Technique (p 14).
Mutuelles: p 38.
OUFUP: Office Universitaire de Presse (p 46).
ONISEP: Office National d'Information sur les Enseignements et Professions (p 46).
OTU: Office du Tourisme Universitaire (p 32).
Pénurie: p18.
PCEM: Premier Cycle d'Etudes Médicales (p 6).
Plon: p 39.
Plan: p 26.
PMP: Préparation Militaire Parachutiste (p 42).
PMS: Préparation Militaire Supérieure (p 46).
Politique Universitaire: p 18.
PREST: Préparation à une Réorientation vers l'Enseignement Scientifique et Technique (p 6).
QCM: Questionnaire à Choix Multiples (p 15).
RAVEL: Sélection par minitel (p 16).
Rectorat: Recteur Recta Rectum, c'est la voie hiérarchique (p 31).
RU: Restaurant Universitaire (p 34).
Santé: p 38.
SE: Surveillant d'Externat

(p 39).
Sédu: p 10, 38.
Sélection: p 16.
Syndicats: p 46.
SLEE: Service Liaison Etudiants/ Entreprises (p 32).
SNV: Sciences de la Nature et de la Vie (p 6).
Solidarité: p 28.
Sport: p 47.
SSM: Sciences de la Structure de la Matière (p 6).
Stop Racisme U.: p 25.
STS: Section de Techniciens Supérieurs.
SUAPS: Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (p 47).
SUFOP: Service Universitaire de Formation Permanente (p 46).
TC: Technique de Commercialisation (p 6).
TCL: Transport en Commun de Limoges (p 47).
TD: Travaux Dirigés.
Thèse: p 14.
TP: Travaux Pratiques.
Transports: p 47.
Travail: p 39.
UENAL: Union des Etudiants Noirs Africains de Limoges (p 25).
UFR: Unité de Formation et de Recherche (p 6).
UNEF: Union Nationale des Etudiants de France (p 21).
UNEM: Union Nationale des Etudiants Marocains (p 25).
Université: p 5.
UNI: Union Nazionale des Intolérants (p 24).
UV: Unité de Valeur.
ZZORRO: Tarzagal.



Restaurant

MIDI - SOIR

Gulistan

Spécialités Kurdes et Turques

20, rue Gondinet 87000 LIMOGES

TEL : 55 34 73 71

URGENCE

- SAMU : 15 ou 55 33 33 33.
- CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire) : 55 05 61 23.
- Pompiers : 18
- Police secours : 17.
- Commissariat central : 1, av. Garibaldi tél. 55 77 58 61.

ADMINISTRATION:

- CAF : 25, rue Firmin Delage tél. 55 50 70 09.
- Conseil Général Hte Vienne : 43 av Libération tél. 55 45 10 10.
- Conseil Régional Limousin : 27, bd de la Corderie tél. 55 45 19 00.
- CROUS : 21, av. Alexis Carrel tél. 55 01 46 12. "Guide Pratique" complémentaire du notre.
- Mairie : 55 45 60 00.
- Préfecture : rue de la Préfecture tél. 55 44 18 18.
- Rectorat : 13 rue François Chenieux tél. 55 79 58 10.
- Tribunal Administratif : 1 cours Verginaud tél. 55 77 38 30
- Université : 13 rue de Genève tél. 55 45 76 01

ORIENTATION, FORMATION CONTINUE

- Infos Université : 36 15 code IPTLIM.
- BUI : (9 H-12 H, 14 H-17H). 13, rue de Genève tél. 55 45 76 40. Dispose d'un service accueil, d'une autodocumentation, d'offres d'emplois et de stages, d'un conseiller d'orientation.
- CRDP : 23, av Alexis Carrel tél. 55 01 32 50. Documentation de l'INSEE, relais d'infos économiques et sociales (dossiers, manuels, livres, K7 et films vidéo visionnables et empruntables).
- ONISEP : 21, av Alexis Carrel tél. 55 01 19 70. Édite pas mal de brochures. 36 15 code ONISEP.
- CNAM : 123, av A. Thomas tél. 55 45 75 96. Etablissement public d'enseignement supérieur qui a pour mission la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue.
- SUFOP : 13, rue de Genève tél. 55 45 76 27. Autre organisme de formation continue destinée aux salariés ou aux demandeurs d'emploi.

MEDIA

- FR3 : 1 av. Marconi tél. 55 04 33 33.
- L'Écho du centre : 48, rue Turgot tél. 55 34 46 35.
- Le Populaire du Centre : 11, rue des Filles de Notre Dame tél. 55 30 50 09.
- La Montagne : Même adresse tél. 55 32 26 00.
- petites annonces : voir page 35.
- OFUP (Office Universitaire de Presse) : organisme national indépendant et pluraliste ayant négocié pour les étudiants des tarifs d'abonnement très avantageux auprès des journaux, revues, publications françaises et étrangères. Regardez les panneaux d'affichage, ils sont bien présents, et ça vaut le coup !
- Radio France de Limoges : 103.5 Mhz, 23 bd Gambetta tél. 55 32 57 87.
- Radio Trouble Fête : 95 Mhz 18 all Olivier de Serres tél. 55 05 15 00.

ORGANISMES DIVERS

- SNCF : 55 01 50 50.
- TCL (bus) : 8, rue du Clos Moreau tél. 55 34 24 84.
- Syndicat d'Initiative : bd de Fleury tél. 55 34 46 87.
- CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) : 27, bd de la Corderie tél. 55 45 18 70. Édite divers guides, et possède beaucoup de documentation sur tous les sujets concernant les jeunes : enseignement, vie pratique, emploi-formation, loisirs, sports, vacances, étranger. Délivre la carte jeune.
- CEMEA : 23, bd St Maurice BP 340 87009 Limoges cedex tél.

55 34 60 52. Organise des stages sur les activités à caractère scientifique, assure des formations (BAFA...), des colos...

MOUVEMENTS DE SOLIDARITÉ

- MRAP & Stop Racisme 87 : cf page 39.
 - Mouvement de la Paix : tél. 55 01 87 01.
 - Amnesty International : 7, rue Ferdinand Lassalle tél. 55 79 99 81.
 - A.P.F. (Association des Paralysés de France) : 14, rue du Clos Adrien tél. 55 33 21 01.
 - Ligue des Droits de l'Homme : rue de Nexon.
 - "Point Rencontre" : 5, rue des Allois tél. 55 32 58 76.
- Local regroupant plusieurs associations (qui ont pour la plupart leur propre local) : Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, Aide à Toute Détresse Quart-Monde, Artisans du Monde, Artisans du Sahel, Comité Catholique contre la Faim Dans le Monde, Collectif Paix Liberté, Frères des Hommes, MRAP, Peuples solidaires, Stop Racisme 87, Vie Nouvelle. Permanences mercredi & samedi de 15 H à 18 H.
- Accueil, animations, infos-doc... Montrer et mieux comprendre les liens entre les questions de développement, désarmement, droits de l'homme..., les mécanismes et enjeux communs. Faire vivre toutes formes de solidarités. Se situer localement comme acteur. Voilà leurs buts !

- Association des usagers et professionnels de la santé en Limousin : 11, rue Jean Gagnant tél. 55 33 46 71.
- Secours Populaire Français : 16, rue François Perrin tél. 55 77 95 21 & 65, rue Maryse Bastié tél. 55 77 95 21.
- Secours Catholique : 7, rue Providence tél. 55 34 38 65.
- SOS Amitié : 55 79 25 25.

MOUVEMENTS DE JEUNES

- MJS (Mouvement de la Jeunesse Socialiste) : 9, bd de la Cité tél. 55 34 49 86.
- UEC (Union des Etudiants Communistes) et MJCF (Mouvement de la Jeunesse Communiste de France) : 10, place Jourdan tél. 55 77 76 63.
- JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) : 1, rue Neuve St Etienne tél. 55 34 46 08.

SYNDICATS OUVRIERS ET ENSEIGNANTS

- CGT : 24, rue Charles Michels tél. 55 34 37 39.
- CFDT : 32, rue Mandonnaud tél. 55 33 25 14.
- SGEN-CFDT : même adresse.
- FO : 55, rue Montmailler tél. 55 77 61 61.
- FEN (SNES et SNE Sup) : 13, rue Porte Panet tél. 55 79 52 47.

LES BIBLIOTHÈQUES

- B.U. (Bibliothèque Universitaire) : 39, rue C. Guérin tél. 55 01 38 71. Tous les étudiants de toutes les facs peuvent avoir accès à toutes les sections du service commun de Documentation de l'Université. Il faut simplement s'inscrire à chaque année universitaire. Il existe un service de prêt entre bibliothèques pour obtenir des documents (originaux ou photocopies) n'existant pas à la bibliothèque ; possibilité d'interroger des bases et banques de données. Chaque fac a sa section avec ses propres horaires d'ouverture :

Droit/Guérin (9 h-19 h),
Méd-Pharma (8 h 30-17 h 30),

Lettres (9 h-18 h),
Sciences (9 h-18 h).

- Bibliothèque municipale : 6, pl. Ancienne Comédie tél. 55 34 11 25.
- Lundi : 14 h-19 h ;
- Mardi à vendredi : 9 h-12 h 14 h-19 h
- Samedi jusqu'à 18 h.



LIMOGES, VILLE UNIVERSITAIRE ?

L'Université est pour la région Limousin un des fleurons économique, culturel et scientifique. Est-elle pour autant choyée ? Fait-il bon vivre dans nos campus ? Une enquête du "Monde" de janvier 90 ne le fait pas vraiment ressentir aux dires des étudiants interrogés : moyen pour "l'avenir de la région" et "les chances européennes", majoritairement négatif sur le plan culturel, plutôt positif pour le cadre de vie...

Est-ce le contre-coup de la jeunesse de notre université qui aurait donc à pâtir de la "maturité plus qu'affirmée" (!) de notre si verdoyant et vallonné pays ?

Jolie région certes, et agréable à vivre (peut-être pas évident au début pour les déracinés). Dynamique ? Ce ne sont pas les activités culturelles et sportives qui manquent...

Que faudrait-il donc de plus pour que Limoges devienne une véritable ville universitaire ?

Une augmentation de la population jeune ! Cela se fera par l'accueil d'étudiants venus d'ailleurs (mais est-ce suffisant),

puisque les autres universités sont ou seront saturées.

Attirer les jeunes, les rapprocher de la ville, nécessite des campus vivants et accueillants, rompant avec le désert et la monotonie actuelle. Il faut une politique volontariste et la mise en œuvre de moyens tels que la création d'une Maison de l'Étudiant (avec une Poste, un troquet, un coin presse, des locaux associatifs, des salles de concerts, de réunion, d'expos...), de matériels sportifs à Guérin (piscine, athlétisme, tennis...).

Ainsi, avec ces pôles de rassemblement dans les campus, et une meilleure politique de communication, les échanges réciproques entre les étudiants et la ville seraient bien accentués.

Ces pages sont là pour te prouver qu'il existe tout de même quelque chose dans cette ville bimillénaire, grâce à la volonté de groupes éclairés !

Donc à côté de tes sérieuses études, ouvre-toi au monde limougeaud, participe à la vie associative. C'est un ex-déraciné qui te parle...

LES TRANSPORTS

Les BUS

Prix du ticket à l'unité 6F pour 1 h, avec correspondance. Les lignes que tu utiliseras le plus seront :

• **10-17** : Beaubreuil / Gare / Centre / Guérin / CHU / Mairie d'Isle (et le tracé est modifié entre Beaubreuil et la Gare). Tous les jours de 6 h 30 à 20 h, sauf le dimanche.

• **8-13** : ZUP / La Borie / Centre / Gare / Dautry.

• **6** : IUT / Centre / Gare / Beaubreuil.

• **14-14A** : La Bastide / Palais des Sports / La Borie / Guérin / Pierre Curie (dépot TCL).

• Modification des horaires de la ligne 8-13 Gare / Val de l'Aurence depuis mai 1991 : fonctionnement de la ligne le dimanche avec deux départs de la gare jusqu'à 21h30, pratique pour les retours de week end. Enfin pour les retours de ciné, d'autres lignes (non encore précisées) pourraient fonctionner plus tard, d'ici TCL, espérons... Les responsables commenceraient-ils enfin à nous écouter ? Depuis le temps que l'on demandait des aménagements... L'AGEL avait déjà mené des actions dans le passé pour obtenir des réductions, (il en existe maintenant) et un service au moins jusqu'à 22 heures pour La Borie (ce qui n'est pas encore gagné...).

Nationalement, les élus Solidarité Etudiante demandent depuis longtemps l'application du demi-tarif aux étudiants, comme cela a été obtenu dans des villes (Rouen, Toulouse...). Pourquoi pas à Limoges ?

Il existe quand même un tarif réduit étudiant en achetant une carte (~ 50 F), mais contraignant à utiliser des carnets hebdomadaires. S'adresser à : T.C.L. 8, rue du Clos Moreau Limoges (55 34 24 84) ou au CROUS.

Nous disposerons bientôt des nouveaux plans dans nos locaux.

Le TRAIN

En plus du Carré Jeune, il existe un tarif étudiant (-25%) valable sur presque tous les trains. Malheureusement la SNCF ne délivre pas ces billets dits billets BIGE. Tu dois les acheter à l'OTU (bâtiment du CROUS, à Guérin), ou dans toutes les agences de voyage avec une commission d'une dizaine de francs. Attention aux horaires de fermeture des bureaux !

Pour les voyages hors-France il existe aussi des conditions spéciales (voir l'OTU).

Et pour vous qui êtes en 1ère année, quand vous aurez terminé votre thèse, le TGV sera à Limoges...

La Navette Spatiale

Pas encore de départ à partir de Limoges ; construction éventuelle dans le prochain 11ème plan quinquennal...

LE SPORT A LA FAC

Le complexe sportif universitaire est concentré au domaine de La Borie. Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Tél. 55 77 22 84 ; 36 15 code GESPORT.

5 profs d'EPS assurent l'encadrement, ce qui est insuffisant pour assurer un bon encadrement pour tout le monde et des horaires plus diversifiés, mais quand les postes ne sont pas débloqués et que les crédits ministériels manquent... D'ailleurs les droits sportifs de 55 F (en hausse cette année) que tout le monde paye en début d'année représentent une grande partie des ressources (étudiant-vache à lait ?).

Le complexe sportif de La Borie comprend :

* des installations couvertes : une grande salle, une salle d'éducation physique et de musculation, et une salle de danse.

* des installations extérieures :

un stade avec pelouse pour foot et rugby, un terrain de foot stabilisé, une piste d'athlétisme, sautoirs, et aires de lancers, un stade de tir à l'arc, 6 courts de tennis en synthétique et un mur d'entraînement, une aire de jeux (2 terrains de basket, et 1 terrain de hand).

Ces installations sont gérées par le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives), administré par un conseil où siègent des étudiants.

Comment pratiquer le sport à la fac ?

* pour s'initier * pour se perfectionner

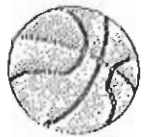
* En compétition : - championnat d'académie universitaire (et championnat de France): les matchs se déroulent essentiellement le jeudi après midi, officiellement réservé à la pratique sportive. Les étudiants doivent obligatoirement prendre la licence FNSU (Fédération Nationale du Sport Universitaire). Même adresse ; tél : 55 77 43 20, secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h environ. Notons à ce propos que tout le monde devrait exiger que le jeudi après-midi soit effectivement libre de cours et TP.

- extérieur à l'université : pour ceux qui veulent faire du sport de haut niveau, il est possible d'adhérer au club sportif des étudiants : le LEC (Limoges Étudiants Club).

• Pour tout renseignement, notamment les activités, il faut se procurer le "Guide du sport universitaire 91/92" édité par le SUAPS. On le trouve dans les facs à l'inscription, au CROUS, ou au gymnase directement.

• Consultez régulièrement les panneaux réservés dans les faes et RU: ils annoncent le début de telle ou telle activité, les programmes et horaires.

• NB: les activités sportives au SUAPS peuvent être prises en compte pour le cursus universitaire (un bonus en points). Normal, puisque les activités physiques et sportives concourent à la formation générale des étudiants ! Renseignez-vous dès la rentrée.



RADIOS FM

Nous te conseillons **RTF** (Radio Trouble Fête), 95 F.M. La radio non commerciale et associative, comme à ses débuts. tél. 55 05 15 00. Ouverte à toute les bonnes volontés, notamment les étudiants. Des émissions variées, des infos régionales et nationales, de la bonne musique. Toutes les autres radios privées sont plus ou moins accaparées par des groupes nationaux. Bonjour la pub et les Top 50... Sauf **Jazz FM** : du bon jazz sur 101,1 (et sans pub aussi).

Enfin, le service public en Limousin, **Radio France Limoges** 103,5, pour l'info régionale.

LES MUSÉES

- **M. Municipal de l'Évêché** : pl. de la Cathédrale. 23 salles, 4 sections (archéologie et égyptologie, émaux limousins, peintures, céramiques, estampes et dessins), une collection minéralogique de 1000 échantillons, le folklore régional... Ouvert tous les jours (sauf mardi) de 10 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h. Entrée gratuite le dimanche.

- **M. National de la Céramique** : pl. W. Churchill. Porcelaines, faïences, poteries, grès, verreries... De partout, de l'ancien et du moderne. Ouvert tous les jours (sauf mardi) de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Entrée 15 F.

LES THÉÂTRES

- Il existe 2 troupes étudiantes, de très bonne qualité : **La Cigale & Le théâtre de la Balise**. Elles font bien sûr appel aux vocations, alors tenez vous prêts: elles affichent leurs dates de réunions dès la rentrée!

- **Théâtre Municipal**: 48, rue J. Jaurès tél. locations 55 34 12 12.

- **Compagnie Expression 7**: 20, rue de la Réforme tél. 55 77 37 50. Des professionnels implantés depuis + de 10 ans en Limousin, qui créent 2 ou 3 spectacles par an, dont certains pour enfants. Avec une optique résolument contemporaine, ce qui caractérise leur travail, c'est "un bouleversement de l'acquis, une ouverture permanente, une manière d'aller plus loin pour saisir le monde de demain". La Compagnie collabore aux activités régionales et accueille annuellement une 12^{ème} de spectacles.

- **Compagnie Fiévet Palliès**: 1 ter, rue de la Règle tél. 55 32 47 48.

- **La Passerelle**: 4-6, rue du G^{al} du Bessol. tél. 55 79 26 49.

- **La Limousine** (Centre dramatique national): 20, rue des Coopérateurs tél. 55 79 90 00. Des acteurs professionnels, un nouveau local depuis novembre 89 (et lequel ! l'ancien Ciné-Union), des spectacles originaux dont des créations : c'est le succès pour La Limousine, et le nombre des abonnés croît de mois en mois. Alors, emplissez les salles, ça ne rend pas idiot, au contraire ! (NB : le système d'abonnement permet une réduction sensible du



prix). Nous disposerons des programmes complets dès la rentrée.

LES CINÉMAS

- **Ciné Club Universitaire de Limoges**: animé par des étudiants, le CCUL sévit tous les mercredi soir. Il offre une large gamme de films à voir ou à revoir, pour un prix modique. Programmes annoncés dans les RU et les cités. Vous qui rêvez d'éclairer vos sombres nuits universitaires, venez vous offrir une toile!

- **Ciné Club Jean Gagnant**: au CCSM et dans la rue du même nom. Des films originaux et à découvrir toute l'année. Organise des saisons à thèmes, "la Nuit du Polar". L'abonnement revient moins cher.

- **Limoges Spectacles**: 55 77 40 79. 3 complexes : Les Écrans (pl. Denis Dussoubs), Le Lido (av. de la Gare), Le Star (pl. de la République).

- **Le Colisée**: 55 32 41 21 (pl. Jourdan).

LES RESTAURANTS

Il y en a tellement et de toutes les sortes, que pour ne pas faire de jaloux ou d'oublis nous avons pris la décision... de ne pas en parler ici. A que nous mettons à votre disposition à La Borie un dossier complet sur les restaurants de Limoges !

LES ACTIVITÉS CULTURELLES A LA RENTRÉE

- **"Festival de la Francophonie"**: Du 26 sept au 6 oct, spectacles francophones en tous genres, théâtre, expo, musique. Tél. 55 32 40 32.

- **"10^{ème} Salon International du Dessin de Presse et d'Humour"**: Plus de 200 dessinateurs sont présents, une 50^{ème} de pays représentés. Tél. 55 09 26 70.

- **"Jazz en Limousin"**: Novembre, 25 concerts sont prévus, avec des formations internationales prodigieuses. Tél. 55 34 70 70.

- **"Festival Danse Émoi"**: En janvier 92 seront exprimés, lors des divers spectacles de qualité, les différents langages gestuels de la danse. Au CCSM Jean Gagnant. Tél. 55 34 45 59.

Toute l'année et l'été en particulier, d'autres Festivals ont lieu: musiques, art de l'email, théâtre, expos, son et lumière, livres...

BARS-BRASSERIES-CABARETS-COCKTAILS

Pour sûr, il y a quelques volontés de la part de certains cafés... Mais il est clair que l'on ressent un manque d'activités global, ou alors les projets tombent vite à l'eau. Nous avons retenu quelques lieux originaux ou habituels des étudiants :

Le Rocktambule (seul véritable café-concert, dans une ambiance sympa, bonne musique, concert hebdomadaire gratuit, 56 rue Pt St Martial)

Le Petit Jourdan (du rock, du vrai dans une salle ancienne derrière la cathédrale, jusqu'à 1 H du mat')

Le Duc Étienne (rue de la Boucherie, dans un cadre rustique avec des pintes de bière et les Pogues, jusqu'à 1 H)

Le Paris (pl. Denis-Dussoubs, un nouveau look, le patron fabrique sa propre bière non pasteurisée à accompagner d'une de ses salades... à moins que ce soit l'inverse, jusqu'à 3 H)

Le Léopold (on peut y manger pour pas trop cher dans une ambiance jazzy, parfois des concerts, rue Haute-Vienne, jusqu'à 1 H)

L'Alambic (ambiance musicale au Forum Mermoz rue J. Jaurès, jusqu'à 3 H)

Le Lord John (décor british, jazz et whisky, av. de la Gare, jusqu'à 3 H)

La Rhumerle (un choix de cocktails à des prix raisonnables, rue des Petites Pousses, jusqu'à 3 H)

Le Trolley (une ambiance sympa à côté du restaurant rue des Grandes Pousses, jusqu'à 3 H les week end)

Le Khédive (bd Camot, années 30 et piano-bar)

La Savane (rue Raspail, on danse et boit aux sons des rythmes afro-antillais jusqu'à bien tard)

Le Sully (organise des concerts de jazz et autres, Cours Jourdan)

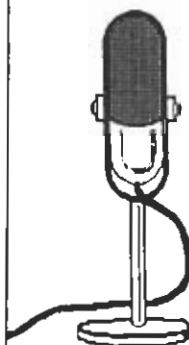
Le Paris-Orléans (à côté de la gare, ouvert jusqu'à 5 H pour se restaurer et boire)

Le Jourdan (pour se désaltérer... dans un décor Restauration, av. de la Gare)

La Pinte (attention à la queue pour rentrer dans le plus petit et le moins cher bar de Limoges, pl. St Michel jusqu'à 1H).



Radio Trouble Fête 95.FM



Écoutez,
Devenez
animateur...



55 05 15 00

R.T.F. l'autre radio 100 % sans pub

Café Concert
Bar Cocktails

Le Rocktambule

56, rue du Pont St Martial

Ouvert tous les jours sauf le dimanche, de 16h à 1h-2h du matin

Sur présentation de ta carte d'étudiant et de ce coupon,
**BON pour une bière
pression GRATUITE !**

LES FÊTES, LES CONCERTS...

Depuis quelques années plusieurs groupes rock écument la région : Les Éjectés, Isidore Ducasse, Les Zombie Lovers...

Les grands concerts de variété ont lieu au Palais des Sports de Beaublanc, dans les Centres Culturels et Sociaux Municipaux (les CCSM, où se pratiquent également de nombreuses activités ; renseignez-vous ça vaut le coup) de Jean Gagnant (av J. Gagnant), de Jean Le Bail (ZUP de L'Aurence), et de Jean Moulin (à Beaubreuil), au Grand Théâtre...

Des rencontres intéressantes et enrichissantes peuvent aussi avoir lieu lors des fêtes associatives (MRAP à la mi-mars...), politiques (Fête du Mazeau à la mi-juin, Fête de L.O.,...).

LES DISCOTHÈQUES

Des boîtes pour lilliputien...aux parquets démesurés ; du disco martelant à tire-larigo...à la house-music...en passant par la new-wave ; du recoin sombre...à la folie des lasers ; d'à côté...à quelques km ; de gratuit pour tous...à privé-tenue-correcte-exigée ; etc, etc... Il y a à prendre et à laisser !

Nos murs seront vite et régulièrement recouverts par des affiches vantant la meilleure, la plus originale, la plus délurée, la plus sexy, la plus chaude soirée (cochez la case de votre choix !). C'est vrai que de l'originalité il en faut pour apporter un peu plus de gaieté à ces heures pas possibles avec trop souvent une musique top 50-yop la boum-boum-boum... Le collage intensif exaspère, salit, et empêche toute information étudiante. Et si on restait ? Moins cher, plus intelligent, plus sympa : une soirée entre copains ; avec un magnéto pour la musique.

En voilà donc quelques unes sur la 20^{ème} recensée dans la région :

- Les Deux Mondes : Mazerollas - route de Nexon puis de Condat. Tél. 55 30 13 10.
- Le Xénon : route de Nexon. Tél. 55 06 36 18 .
- La Gargouille : route de Toulouse, bretelle de sortie Boisseuil, Solignac Le Vigen. Tél. 55 31 16 58..
- Le Cotton's Club : 6, bd V. Hugo Limoges. Tél. 55 79 88 08. .
- Le St James : jouxte le bowling de Feytiat. Tél. 55 30 82 85. .
- Le Vips : cours Jourdan Limoges. Tél. 55 77 24 82..
- Le Salomon : 23 bis, av Garibaldi Limoges. Tél. 55 79 66 58. .

FAITES FORTE IMPRESSION

CATALOGUES, DEPLIANTS,
ENCARTS, AFFICHES, POSTERS,
MAILINGS, P.L.V., CHEMISES,
MAGAZINES, REVUES, LIVRES...

Classiques ou originales... Nous
éditons toutes vos idées.

gds
imprimeurs

Rue Nicolas-Appert - Z.I. Nord
B.P. 1557 87021 LIMOGES CEDEX
Tél. 55 37 03 07

L'IMPRESSION FORTE

2 Discothèques à Limoges, 2 Ambiances !!!

Le XÉNON
Discothèque
LE FUTUR...

LES CENDRILLES
Rte de Nexon Limoges

*Nous ne vous promettons pas
la lune, nous vous offrons la nuit...*

MERCREDI: ➔ Juke Box
Pop-Corn
JEUDI: ➔ in Space
VENDREDI: ➔ Hi-Energy
SAMEDI: ➔ 100%
Dance

TARIFS ETUDIANTS Contactez Pierre Bey
pour vos soirées au 55 06 36 18

**COTTON'S
CLUB**



TOUS LES SOIRS
22 H30

6 Bd Victor Hugo
LIMOGES Centre Ville

Je ne peux pas fuir
mes études
et en même
temps gagner ma vie.



Christine Moreau

Les prêts étudiants du Crédit Agricole.

Christine Moreau est en deuxième année de médecine. Des études qui demandent du souffle pour elle et pour ses parents, et surtout elle aimerait bien faire une spécialité !... Gagner sa vie en même temps ? Presque impensable

avec le volume de travail quotidien à
stages hospitaliers... Christine est allée

Il lui a proposé un prêt étudiant : une
peut disposer de 20 000 F par année



Son Conseiller

fournir, les examens à préparer, les
voir son conseiller du Crédit Agricole.

formule totalement libre puisqu'elle
de scolarité et jusqu'à 80 000 F sur

9 ans. Aujourd'hui, avec le prêt étudiant du Crédit Agricole, Christine travaille l'esprit libre. Elle sait qu'elle

va pouvoir faire face à ses dépenses courantes et financer son voyage d'études

à l'étranger. Parce qu'on a tous un sens différent de l'argent, le Crédit Agricole

donne à chaque étudiant les moyens de mieux construire son avenir.



Le bon sens
en Haute-Vienne

FORUM REGIONAL DE L'HABILLEMENT



LIMOGES : 3, rue Saint-Georges
(avenue Ernest-Ruben)

BRIVE : 2, avenue de Paris

Grand Parking

3 Magasins Spécialisés

PRÈS DU CENTRE VILLE AUTOUR DU GRAND PARKING CENTRAL

*toujours à la pointe de l'évolution
notre organisation exceptionnelle
offre à notre clientèle les meilleurs
moyens pour s'habiller*

Pour nous, la mode...

Pour vous les jeunes... C'est déjà demain... !

Nous avons la passion de vous servir.

RAYON ADOLPHE LAFONT - SERVICE COLLECTIVITES